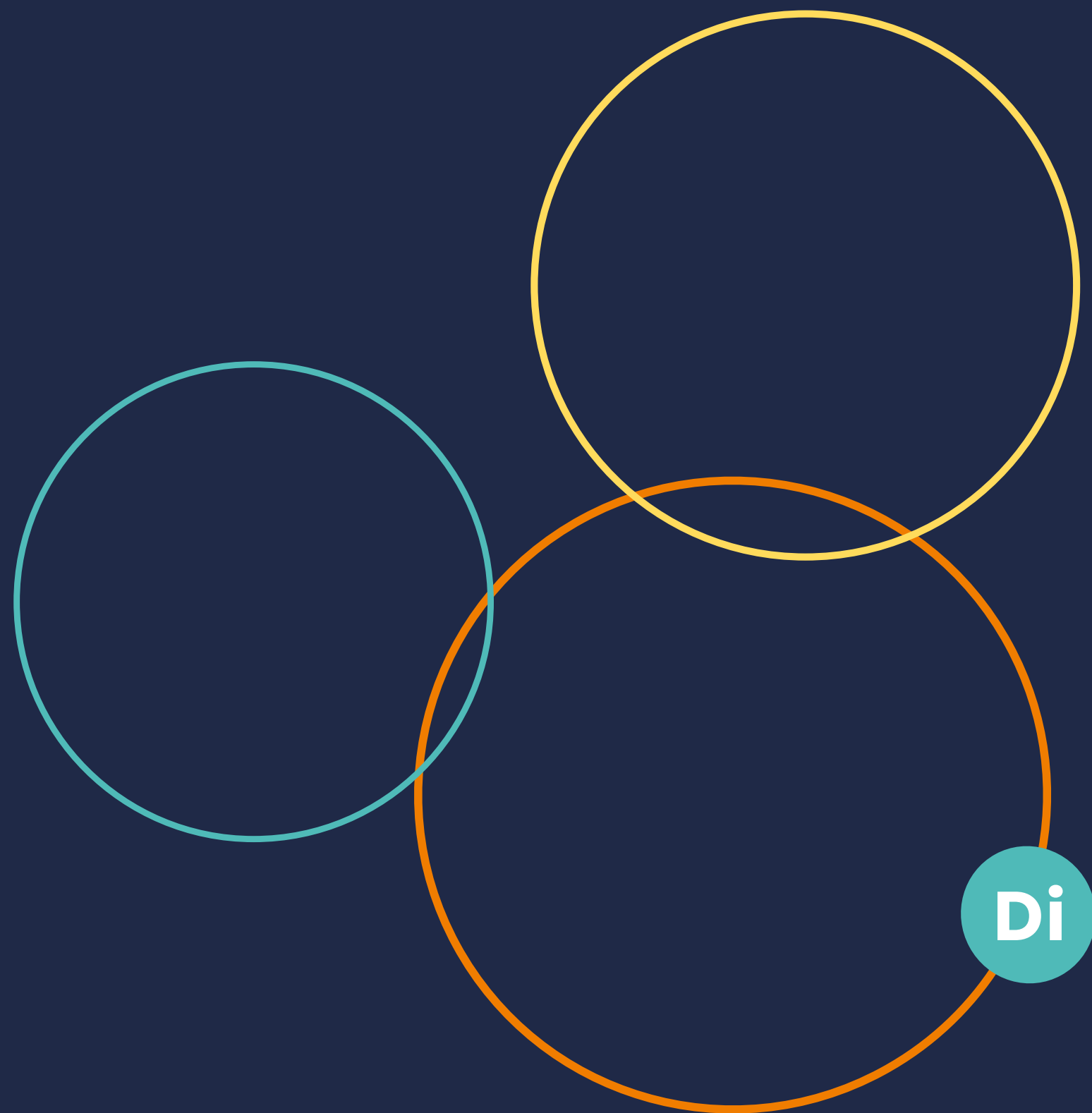




Plan maître d'aménagement



Campus
de **Dieppe**

JUIN 2025 | PROJET **21342401**

VERSION FINALE

BC2 |



TABLE DES MATIÈRES

01	Mise en contexte	3	03	Plan d'ensemble	29	Conclusion	87
1.1	Introduction	4	3.1	Vision et principes directeurs	30	Bibliographie	88
1.2	Territoire visé	5	3.2	Concept d'organisation spatiale	32		
1.3	Méthodologie	6	3.3	Plan d'aménagement	34		
1.4	Processus participatif	7	3.4	Stratégies d'aménagement	36		
02	Diagnostic	8		Mobilité			
2.1	Historique de développement	9		Stratégies des milieux de vie			
2.2	Contexte de planification	10		Matérialité des aménagements et qualité architecturale			
	Planification stratégique de l'institution			Les infrastructures vertes			
2.3	Portrait des usagers	13		Mise à contribution de l'innovation			
	Communauté interne			Mobilier			
	Communauté externe			Éclairage			
2.4	Projets en cours ou en planification	18		Signalétique			
2.5	Analyses du site	20	04	Mise en œuvre	76		
	Conditions existantes		4.1	Un plan flexible et évolutif	77		
	Mobilité		4.2	Mécanismes de mise en œuvre	77		
	Milieux naturels et anthropiques		4.3	Stratégie d'aménagement transitoire	80		
	Dynamiques urbaines		4.4	Stratégie de réalisation détaillée	82		
2.5	Analyse des potentiels et contraintes	27		Interventions générales à réaliser à travers le campus			
	Forces, faiblesses, opportunités et menaces			Zone de projet du milieu de vie collégial			
				Zone de projet du seuil collégial			
				Zone de projet du campus urbain			
				Zone de projet du pôle récréosportif			

01
**Mise en
contexte**

Di

Introduction

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) est une institution de formation postsecondaire desservant toutes les communautés francophones et acadiennes du Nouveau-Brunswick. Ses cinq campus répartis dans l'ensemble de la province desservent plus de 2 300 étudiantes et étudiants avec une offre de 80 programmes de formation.

Sa mission est de transformer les communautés en développant le plein potentiel des personnes apprenantes et des employeurs. Sa vision est d'être un chef de file innovant en développement du potentiel humain et communautaire.

Le campus de Dieppe est localisé aux abords du centre-ville de la ville de Dieppe, dans la région du sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Il offre une variété de formations professionnelles, mais une grande majorité des programmes sont axés sur le domaine des affaires et de la bureautique.

Le mandat

En réaction à une pression externe grandissante, le CCNB souhaite se doter d'un Plan maître pour son campus de Dieppe afin d'orienter ses stratégies d'aménagement et de développement au cours des 30 prochaines années.

Cette planification s'appuiera sur des principes de développement durable, tout en considérant les besoins en matière de développement du campus ainsi que ceux de la communauté et des partenaires.

Pour cela, le Plan maître des installations et terrains identifiera une vision audacieuse et novatrice pour le développement du campus, de laquelle découleront des objectifs et des solutions concrètes d'aménagement pour les installations actuelles et futures.

Cette vision s'arrimera aux documents de planification existants et aux besoins prévisibles du CCNB, des partenaires et de la communauté qu'il dessert.

Structure du rapport

Ce Plan maître d'aménagement est organisé en quatre chapitres :

- Le **chapitre 1** définit le contexte général, identifie les objectifs du plan et décrit sommairement la méthodologie d'élaboration du Plan maître.
- Le **chapitre 2** brosse le portrait actuel du site et porte un diagnostic de ses potentiels et de ses contraintes. Ce chapitre fait état du portrait des usagers, du contexte de planification, des caractéristiques naturelles, des réseaux de mobilité et définit l'organisation territoriale.
- Le **chapitre 3** fournit le cadre décisionnel qui permettra au collège de répondre aux besoins spécifiques identifiés et de saisir les opportunités qui émergeront dans les années à venir. Cette section contient des recommandations et des critères de conception qui guideront l'aménagement du site pour les 30 prochaines années.
- Le **chapitre 4** détaille une stratégie de phasage et propose un plan d'intervention flexible pour en assurer la mise en oeuvre dans le temps



Territoire visé

Le site à l'étude est composé des lots 70170535, 70602669 et 00998757 localisés dans la ville de Dieppe, à proximité de sa limite avec la ville de Moncton. Il est au nord-est du principal pôle civique de la ville de Dieppe et des attraits récréotouristiques et naturels aux abords de la rivière Petitcodiac.

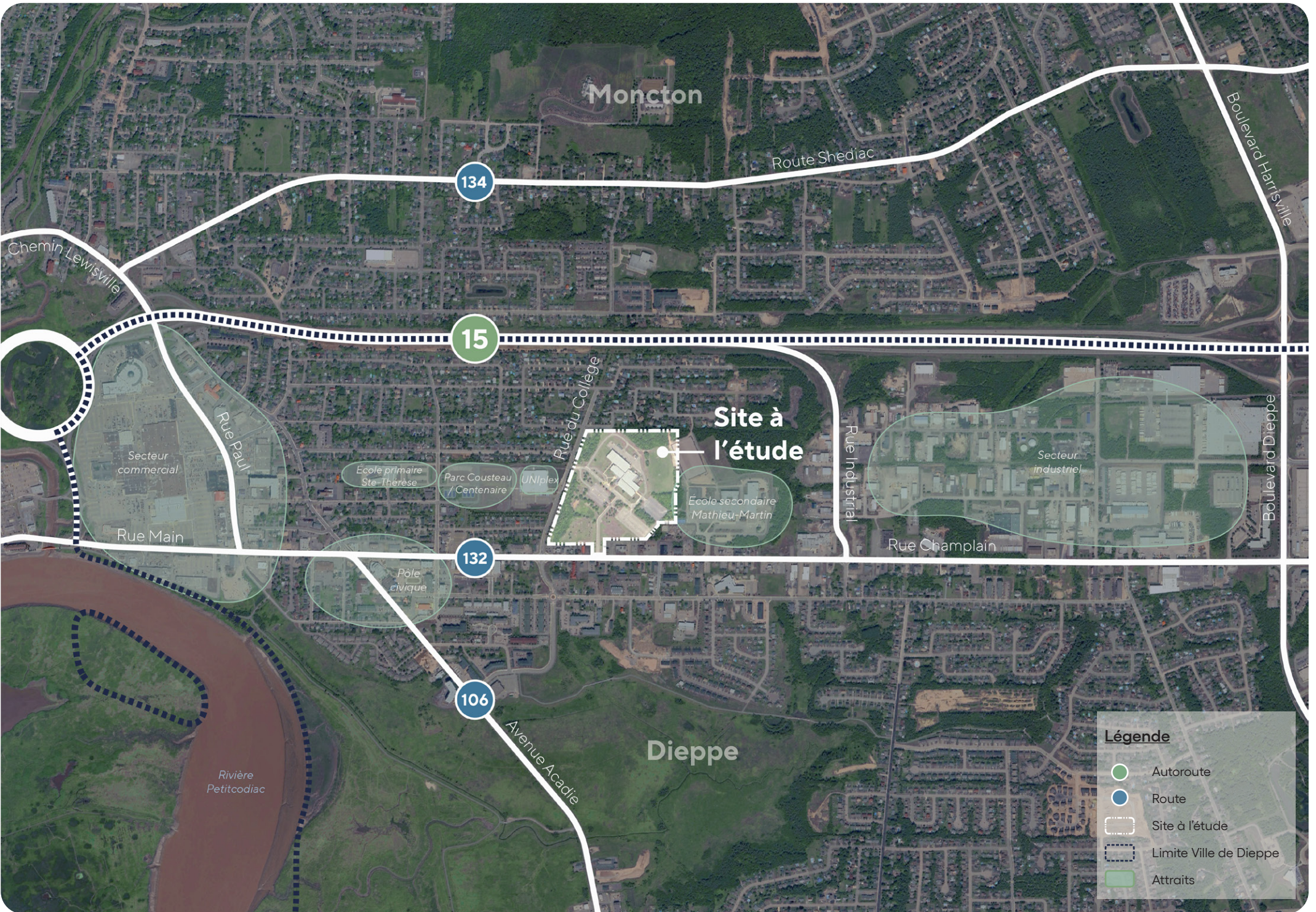
Le campus est bordé à l'ouest par la rue du Collège, au nord par un quartier résidentiel à basse densité, à l'est par l'école secondaire Mathieu-Martin et au sud par les usages commerciaux qui bordent la rue Champlain (route 132).

Notons ici la proximité de plusieurs usages institutionnels d'envergure. En effet, le campus de Dieppe est localisé au centre d'un chapelet d'institutions incluant l'école secondaire Mathieu-Martin, le centre UNIplex, le parc communautaire Centenaire/Cousteau et l'école primaire Sainte-Thérèse.

Le campus se situe à proximité du parc industriel de la ville de Dieppe où l'on retrouve aussi plusieurs commerces et services. Par ailleurs, l'important centre commercial Cadillac-Fairview Champlain est localisé au sud-ouest du campus.

L'autoroute 15 assure l'accès supralocal au site via la sortie sur la rue Industriale ainsi que par le rond-point d'échange à la limite territoriale de la ville de Moncton. Dans les deux cas, la circulation est contrainte d'emprunter la rue Champlain (route 132) pour se rendre directement au site.

Localisation du site à l'étude



Google Earth, modifiée par BC2

Méthodologie

Le Plan maître du campus du CCNB à Dieppe est le résultat d'une collaboration multidisciplinaire par étape. Son élaboration a mobilisé des professionnels en urbanisme, en architecture de paysage et en design urbain de la firme BC2 Groupe Conseil.

En étroite collaboration avec les équipes du CCNB, BC2 a guidé l'élaboration du Plan maître selon une méthodologie comportant trois étapes principales :



Processus participatif

Une approche participative à l’élaboration du Plan maître a permis d’alimenter et de bonifier les réflexions tout au long de la démarche. Les parties prenantes internes et externes ont été sollicitées à des activités participatives afin de contribuer à la bonification du diagnostic et à l’élaboration d’une vision d’aménagement collective. Les consultations ont pour objectif de renforcer une vision globale et inclusive de l’organisation en tenant compte des perspectives de toutes les parties prenantes.



SONDAGE VIRTUEL

Objectif : comprendre le contexte actuel et les améliorations souhaitées

Public cible : étudiant(e)s et personnel

Date de diffusion : 21 octobre au 6 novembre 2024

Engagement : 242 participant(e)s

ENTREVUES CIBLÉES

Objectif : identifier les enjeux existants et les opportunités d’arrimage avec les partenaires

Public cible : parties prenantes internes

Date de réalisation : du 21 octobre au 8 novembre 2024

Engagement : 9 participant(e)s

ATELIERS DE TRAVAIL COLLECTIF

Objectif : identifier les enjeux existants et la vision de l’aménagement futur de ces sites

Public cible : comité de direction, doyen(ne)s

Date de réalisation : 15 et 16 octobre 2024

Engagement : 13 participant(e)s

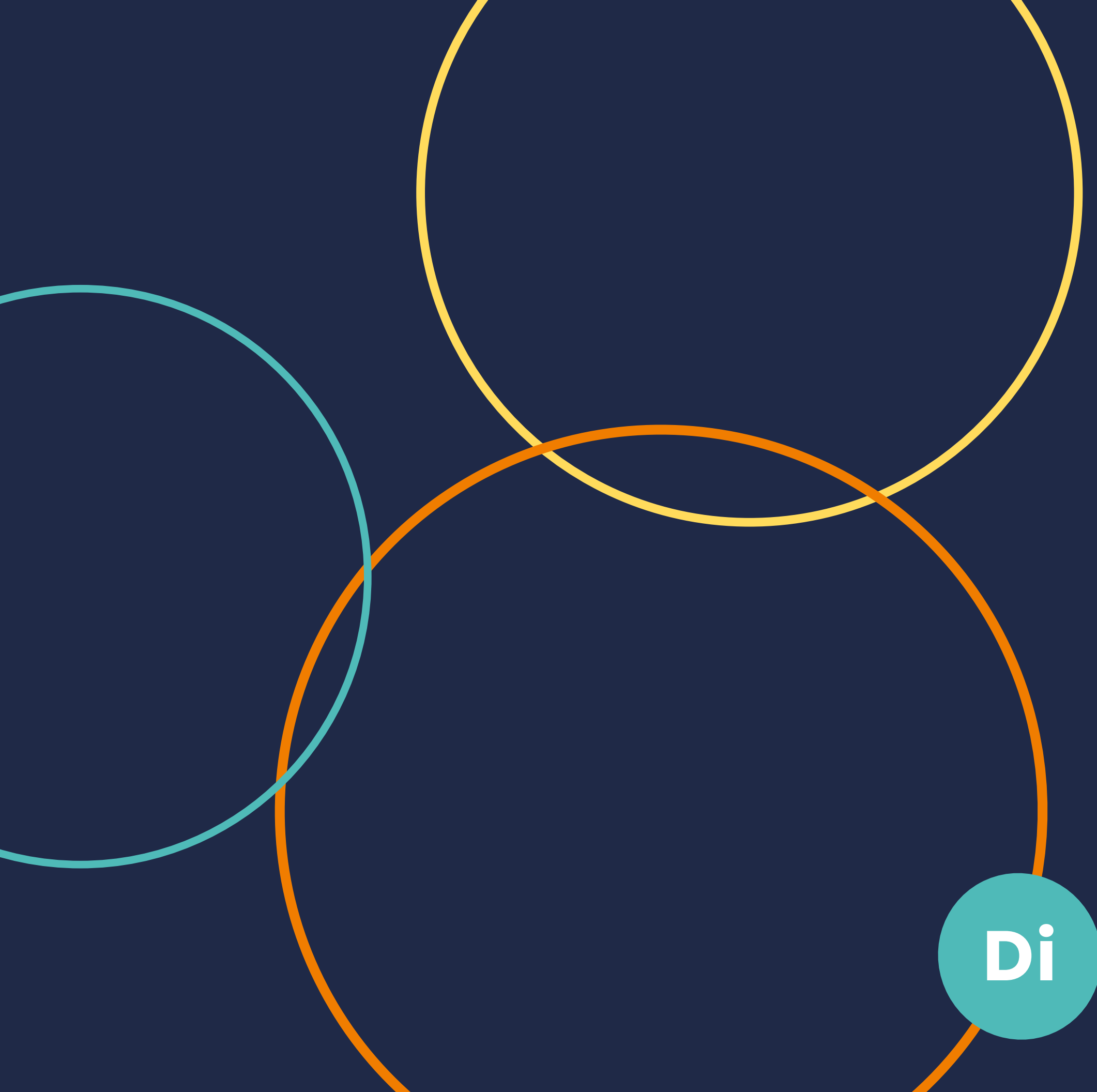
TABLES RONDES

Objectif : identifier les opportunités de collaboration et d’arrimage entre le CCNB et la communauté, et identifier la vision de l’avenir des partenaires

Public cible : acteurs externes

Date de réalisation : 5 novembre 2024

Engagement : 13 participant(e)s



02

Diagnostic

Di

Historique de développement

Le CCNB

Depuis son établissement en 1973, le système de collèges communautaires au Nouveau-Brunswick a pour mandat d’offrir un enseignement postsecondaire technique et professionnelle dans l’ensemble de la province. Composé au départ de cinq institutions collégiales francophones et six institutions anglophones indépendantes, le système a évolué en deux collèges – un anglophone et un francophone. Le CCNB est le fruit du regroupement des cinq institutions francophones et est devenu une société de la couronne à l’autonome 2010.

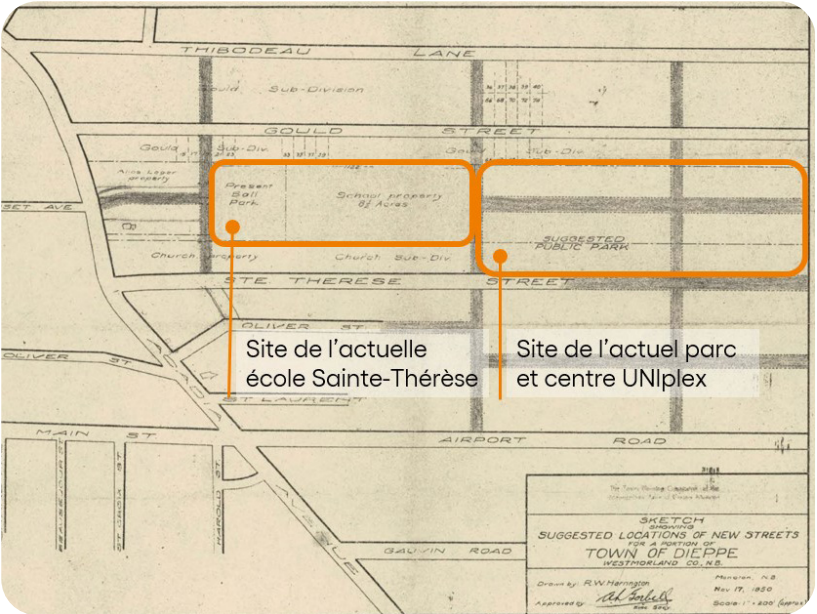
Aujourd’hui, le CCNB sert toutes les communautés francophones et acadiennes de la province du Nouveau-Brunswick par l’entremise de ses cinq campus situés à Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et dans la Péninsule acadienne.

La ville de Dieppe

Lors de sa fondation en 1946, la ville de Dieppe est principalement habitée par des Acadiens qui travaillent dans les zones industrielles de Moncton. Avec une population grandissante, la ville se consolide peu à peu autour du noyau fondateur à l’est de la rivière Hall. En 1973, le gouvernement provincial décrète la fusion des villages de Chartersville, de Saint-Anselme et Fox Creek/Dover ainsi que le district de services locaux de Lakeburn à la communauté de Dieppe. C’est alors que la suburbanisation de Dieppe s’accélère. Le développement de son centre civique et de ses commerces est axé sur l’automobile. C’est d’ailleurs en 1974 que le centre commercial Place Champlain est inauguré et que la rue Champlain est élargie à quatre voies afin de supporter le développement commercial à ses abords.

Aujourd’hui, la Ville de Dieppe vise la densification de son centre-ville et le retour de l’emphase sur l’aménagement à l’échelle humaine plutôt que sur l’automobile. S’éloignant de la dynamique de développement étalé observée des années ‘70 aux années 2000, la Ville de Dieppe mise plutôt sur la requalification et la densification au sein de son périmètre urbain.

Planification de la trame viaire de Dieppe en 1952



Dieppe - Un passé tourné vers le millénaire (2020); édition par BC2

Évolution du campus

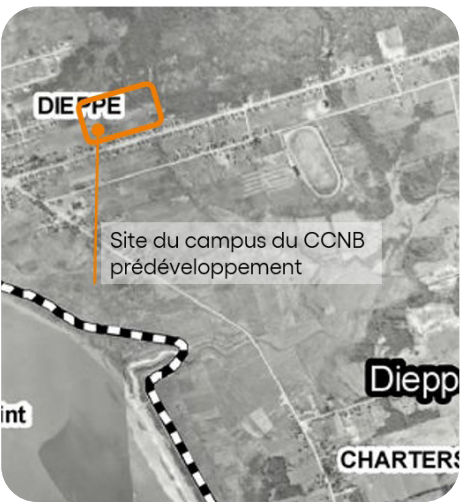
Le campus de Dieppe se déploie sur un lot en marge de ce qui était autrefois le noyau villageois fondateur de la ville de Dieppe. En effet, jusqu’à la construction des installations vers la fin des années 1980, le site et ses abords avaient un caractère résolument agricole et forestier. Les premières cartes illustrant la trame de rue de Dieppe démontrent, par ailleurs, l’intention dès sa fondation de créer un centre institutionnel et civique avec l’aménagement d’une école (à l’endroit actuel de l’école Sainte-Thérèse) et d’un parc communautaire (à l’endroit actuel du parc Centennial/Cousteau et du centre UNIplex).

C’est en 1987 que le CCNB s’établit à Dieppe. Ce dernier offre désormais une alternative d’éducation post-secondaire non universitaire à l’Université de Moncton pour la population majoritairement francophone des environs. Planifiés à l’ère de la suburbanisation de Dieppe, les aménagements et infrastructures sont axés sur l’accessibilité et la fluidité automobile plutôt que sur l’accessibilité à pied ou à vélo.

Depuis la construction du pavillon principal, des voies d’accès et des trois stationnements principaux sur le site, celui-ci a peu évolué. En effet, l’on constate sur des photos historiques que le bâtiment et les aménagements connexes ont conservé leur forme depuis leur construction jusqu’à aujourd’hui. Les seuls bâtiments ajoutés au site depuis sont quelques cabanons voués à l’entreposage de matériaux.

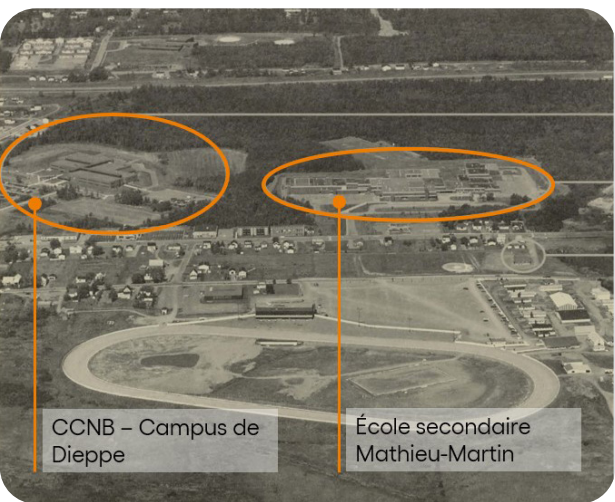
Les terrains limitrophes, quant à eux, connaissent récemment des développements importants. En 2020, la Ville de Dieppe inaugure le tout nouveau centre UNIplex à l’ouest du site, lequel abrite des installations communautaires et sportives d’importance. En 2022, la Ville de Dieppe, en collaboration avec l’école Mathieu-Martin, aménage un terrain de soccer synthétique à l’est du site, lequel empiète d’ailleurs légèrement sur le terrain du CCNB. Ces deux projets d’envergure viennent renforcer la vocation institutionnelle et civique envisagée à la fondation même de la ville de Dieppe.

Site du campus de Dieppe - 1953



Vintage Moncton (2024); édition par BC2

Image aérienne du campus de Dieppe - C. 1990



Dieppe - Un passé tourné vers le millénaire (2020); édition par BC2

Photo historique du CCNB - C. 1990



Dieppe - Un passé tourné vers le millénaire (2020)

Contexte de planification

Planification stratégique de l'institution

Plan stratégique 2022-2027

Adopté en juin 2021, le plan stratégique détaille la vision et les orientations de développement du CCNB jusqu'en 2027. Sa conception a été alimentée par un processus participatif auprès de la population étudiante, du personnel et des partenaires stratégiques.

Le plan stratégique est développé autour de quatre grands axes qui chapeautent les engagements au cœur de la communauté du CCNB :

1. Une main-d'œuvre qualifiée et agile

Augmentation du nombre de personnes apprenantes qui réussissent leur projet de vie et de carrière au Nouveau-Brunswick.

2. L'innovation collaborative

Augmentation des capacités de croissance durable des entreprises et des organisations du Nouveau-Brunswick.

3. La vitalité des communautés

Augmentation de la vitalité sociale, économique et culturelle des communautés du Nouveau-Brunswick.

4. Le pouvoir d'agir

Amélioration des capacités adaptatives du CCNB.

Chacun de ces grands axes est décliné en deux ou trois actions pour lesquelles on retrouve des indicateurs de rendement et des cibles pour 2027. Ces engagements témoignent du désir du CCNB d'être un chef de file dans la formation, l'innovation et le développement communautaire.

Mission, vision et valeurs du plan stratégique 2022-2027



CCNB

Vision de l'avenir

Depuis 2021, le CCNB a entamé un exercice afin de renouveler sa vision du collège de l'avenir. Cette vision collective, élaborée par le biais d'une démarche participative, servira de guide à l'élaboration du prochain plan stratégique. En effet, les cibles du plan stratégique actuel s'échelonnent jusqu'en 2027. Le collège doit donc planifier dès à présent son renouvellement.

Cet exercice consultatif tire maintenant à sa fin. La vision commune qui s'en dégage partage plusieurs des valeurs de la planification stratégique précédente. Les priorités associées à la formation centrée sur les personnes apprenantes, les liens entre les programmes de formation et les besoins en main-d'œuvre du marché, l'importance portée à stimuler l'innovation et le rôle central qu'occupe le CCNB au sein des communautés francophones sont tous des thèmes qui se reflètent dans la vision co-créée par la communauté.

Cette vision renouvelée s'appuie sur les quatre grandes composantes de la communauté du CCNB :

- Les personnes apprenantes
- Les membres du personnel
- Les partenaires employeurs
- La communauté

L'adaptabilité, la flexibilité, l'innovation, l'inclusivité et la vitalité sont tous des termes clés de la vision du campus de l'avenir. Cette réalité devra se traduire notamment par :

- Des espaces flexibles et adaptés au développement des compétences dans le cadre de situations réelles de travail;
- Des vitrines technologiques qui favorisent l'émergence de projets en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui influencent le développement de l'économie néo-brunswickoise;
- Des espaces polyvalents qui favorisent la collision des idées et où la formation et l'innovation se rencontrent;
- Des aménagements qui favorisent la vie communautaire et qui permettent aux personnes apprenantes et au personnel d'être en contact direct avec les communautés locales;
- Des espaces qui sont, par leur nature, des lieux d'expérimentation;
- Des milieux de vie complets où la communauté élargie du CCNB peut vivre, apprendre et travailler.

Cette vision de l'avenir sera la base de la planification stratégique à venir. Il convient donc d'en intégrer les intentions dans le présent Plan maître de manière à assurer que le CCNB disposera des espaces et des locaux à la hauteur de ses ambitions.

La vision collective du collège de l'avenir permettra au CCNB de se projeter dans le futur, au-delà du Plan stratégique 2022-2027.

Cette vision renouvelée s'appuie sur la grande communauté du CCNB, soit les personnes apprenantes, les membres du personnel, les partenaires employeurs et les communautés locales.

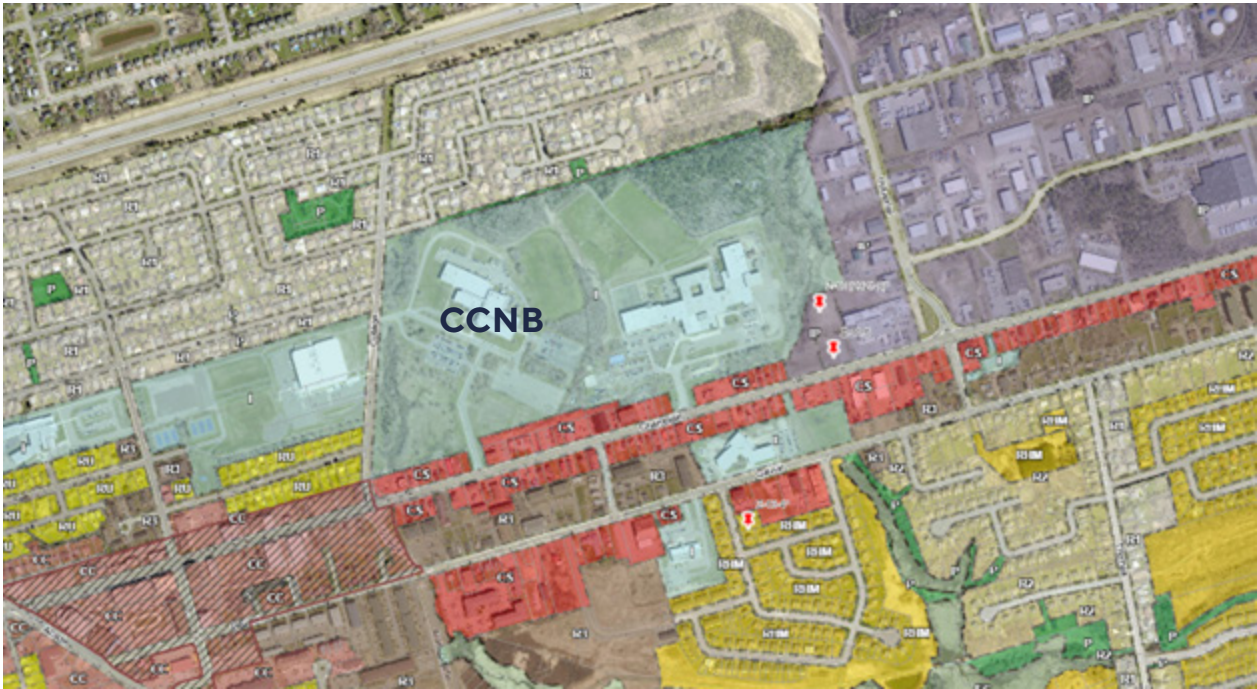


Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe Z-10

Le site est localisé dans une zone institutionnelle et l’analyse réglementaire sommaire ne relève aucun enjeu de conformité des installations actuelles ou projetées.

Notons particulièrement que, nonobstant la liste complète des usages permis dans la zone, la définition de l’usage éducationnel vient couvrir l’ensemble des besoins actuels et futurs en lien avec le développement du CCNB à Dieppe. En effet, la définition comprend toutes les commodités et installations d’appui destinées au personnel et aux étudiant(e)s si ces derniers se retrouvent sur le même lot que le lieu d’enseignement. Nous comprenons donc que d’éventuels usages résidentiels, quoique non compris dans la liste des usages permis, pourraient être autorisés à condition qu’il s’agisse de résidences étudiantes à l’usage des apprenants du CCNB.

Notons que la seule contrainte d’importance au présent exercice est la marge de recul de 30 m imposée aux abords des ruisseaux et des milieux humides. Découlant de l’article 15 de la Loi sur l’assainissement des eaux, l’article 3.15 de l’arrêté Z-10 exige que le demandeur obtienne un permis du ministère de l’Environnement et des gouvernements locaux avant tous les travaux prévus au sein d’une bande de protection de 30 m de tout cours d’eau ou milieu humide. La présence d’un cours d’eau sur le site exigera donc la considération de cette contrainte dans la planification du site.



R1	R2	R3	RU	RHM	CC	CS	I	IP	EC	P
Unifamiliale	Bi-familiale	Densité moyenne	Urbaine	Mixte	Quartier central des affaires	Quartier secondaire des affaires	Institutionnelle	Parc industriel	Conservation environnemental	Parc

Carte interactive Ville de Dieppe, 2024

Zone	Institutionnelle
Usages	Usage éducationnel : tout bâtiment où la vocation principale est liée à l’enseignement, tels que des collèges, universités, écoles de formation professionnelle ou de métiers et écoles publiques et privées. La présente définition vise également les commodités et installations d’appui destinées au personnel et aux étudiant(e)s, à condition que ces bâtiments soient situés sur le même lot que le lieu d’enseignement
Hauteur maximale des bâtiments	15 mètres maximum (ou 20 mètres jusqu’au pignon, si applicable)
Coefficient d’occupation du sol (COS)	Pas de minimum / maximum de 50 %
Nombre de bâtiments	(1) Un bâtiment principal par lot seulement (2) Le comité peut examiner des exceptions, notamment dans les zones institutionnelles
Façade de lot minimum	30 mètres
Retrait par rapport aux cours d’eau	À l’exception des sentiers et de leurs constructions connexes, de quais, d’embarcadères, de promenades de bois ou de ponts, aucun aménagement ne peut être situé à moins de 30 mètres d’un cours d’eau ou d’une terre humide sans l’autorisation préalable écrite de l’autorité provinciale compétente
Stationnement	Pour les usages éducationnels: 1 emplacement requis par 20 m² de superficie de bâtiment

Portrait des usagers

Communauté interne

La communauté interne qui fréquente le site du CCNB est composée des personnes apprenantes, du personnel enseignant et du personnel non enseignant. Pour ces usagers, le campus de Dieppe n'est pas seulement un endroit pour étudier ou travailler, mais aussi un endroit pour se rencontrer entre amis ou collègues et pour s'adonner à diverses activités récréatives, artistiques ou communautaires. Il s'agit de la communauté centrale qui habite le campus et qui en fait son milieu de vie au quotidien.

Notons que le Centre d'apprentissage des langues du CCNB, dispensant un programme en formation continue, se situe en dehors du campus. Le Centre, bien implanté au centre-ville de Moncton sur la Main, dessert adéquatement l'ensemble des membres de la communauté qui le fréquente.

Faits saillants des programmes offerts

- Les programmes que l'on retrouve sur le campus de Dieppe sont principalement ceux axés sur les affaires et la bureautique. Ces usages et les locaux qui y sont associés nécessitent une superficie plus faible que pour d'autres programmes, comme ceux associés à l'École des métiers, afin de répondre aux impératifs d'enseignement.
- Certains des programmes requièrent cependant des espaces spécialisés. C'est le cas notamment pour le programme de Techniques policières où un accès à un gymnase et à des infrastructures d'entraînement est nécessaire, et pour les programmes de l'École des métiers qui nécessitent des ateliers intérieurs et des espaces d'entreposage extérieurs.

Le cadre bâti du campus de Dieppe offre 18,6 m² de superficie par personne apprenante.

Écoles et programmes réguliers offerts au campus de Dieppe¹

ÉCOLE DES MÉTIERS

- Briquetage-maçonnerie
- Charpenterie
- Électricité
- Plomberie
- Technique de charpenterie coop
- Tuyauterie

ÉCOLE DES AFFAIRES ET BUREAUTIQUE

- Assurances de dommages
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Marketing
- Planification financière personnelle
- Principe de gestion d'entreprises
- Ressources humaines
- Gestion de bureau
- Secrétariat médical
- Travail général de bureau
- Gestion de la petite et moyenne entreprise
- Techniques de comptabilité
- Vente

ÉCOLE DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET DES LANGUES

- Compétences essentielles au secondaire pour adultes
- Études secondaires pour adultes

ÉCOLE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

- Préposé aux soins
- Préposé aux soins aigus avec intégration au milieu de travail canadien
- Préposé aux soins avec intégration au milieu de travail canadien
- Soins infirmiers auxiliaires
- Thérapie respiratoire
- Science de laboratoire médical
- Technologie en radiation médicale

ÉCOLE DES ARTS, HOSPITALITÉS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

- Conception graphique
- Éducation à l'enfance
- Leadership et gestion des services de garde
- Technique en service social et communautaire
- Techniques correctionnelles
- Techniques d'intervention en délinquance
- Techniques policières

ÉCOLE DES TIC, TECHNOLOGIES ET DU TRANSPORT

- Cybersécurité
- Design d'intérieur
- Programmation et développement de jeux
- Réseautique et sécurité informatique

PROGRAMMES EN FORMATION CONTINUE

- Économie globale
- Salubrité alimentaire
- Énergie (protection contre les chutes)
- Transport de matières dangereuses
- Initiation à la vie et le travail au Canada
- Langues

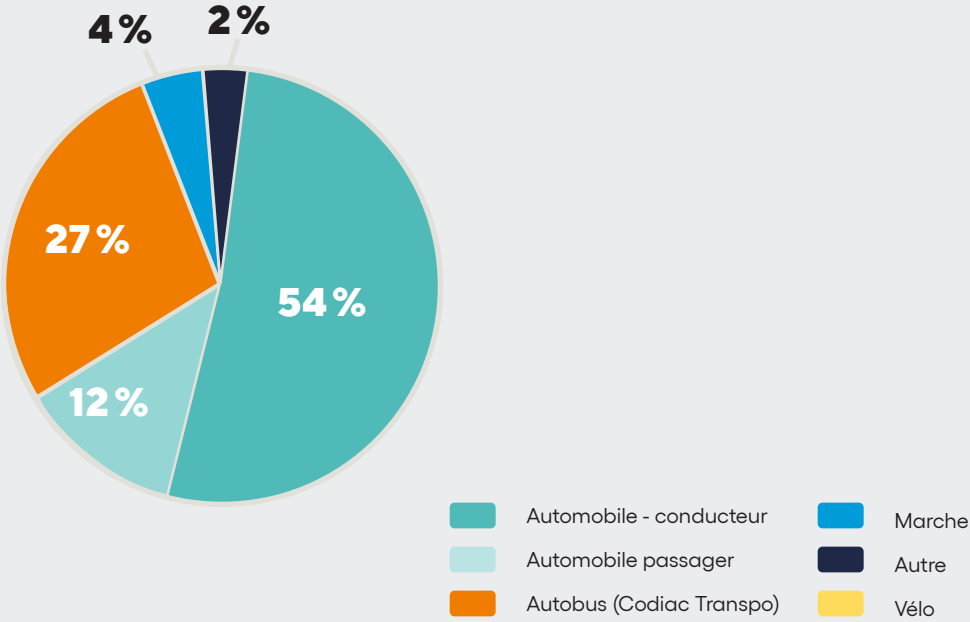
¹Certains de ces programmes sont enseignés à l'extérieur du campus. Tous les programmes uniquement offerts à Dieppe sont accentués en gras.

¹Programmes proposés en date d'octobre 2024

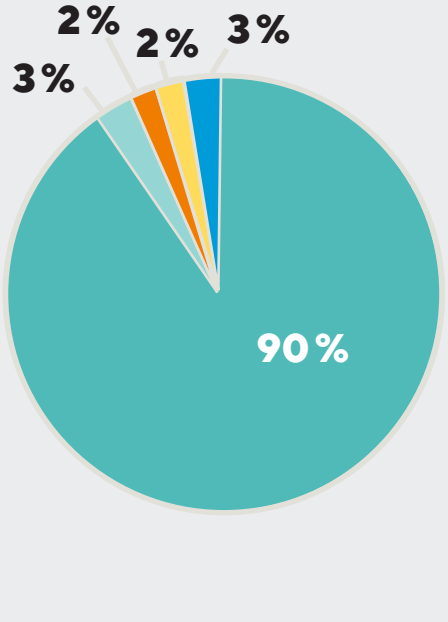
Faits saillants du portrait de la communauté interne

- Il s'agit du campus du CCNB comptant le plus grand nombre de personnes apprenantes dans un programme régulier. En effet, l'on compte 868 étudiant(e)s en 2024.
- Parmi les 868 personnes inscrites, 36 % sont issue de l'international. Il s'agit, après le campus de Campbellton, de celui affichant le plus faible taux de présence internationale au sein du réseau. En comparaison, la moyenne globale se situe plutôt à 46 %.
- On retrouve 156 membres du personnel directement rattachés au campus de Dieppe. Il s'agit de 16 % du personnel du CCNB, en excluant du compte les employé(e)s relevant directement du siège social.
- De ces employé(e)s, 74 % sont à statut régulier tandis que 26 % sont à terme ou occasionnel.
- Un sondage effectué auprès des personnes étudiantes et du personnel enseignant en 2024 a permis de constater des écarts importants sur les modes de transports utilisés. Parmi les répondant(e)s-étudiant(e)s, environ la moitié (54 %) déclarent conduire une automobile pour se rendre au campus. Le mode de transport le plus utilisé par la suite est l'autobus (27 % des répondant(e)s). Du côté du personnel, 90 % des répondant(e)s conduisent une automobile pour se rendre au campus.
- La grande majorité des répondant(e)s à ce même sondage (85,6 %) habitaient à moins de 30 minutes de leur lieu d'étude ou de travail. C'est 67 % qui habitaient même à 15 minutes de leur lieu d'étude ou de travail.

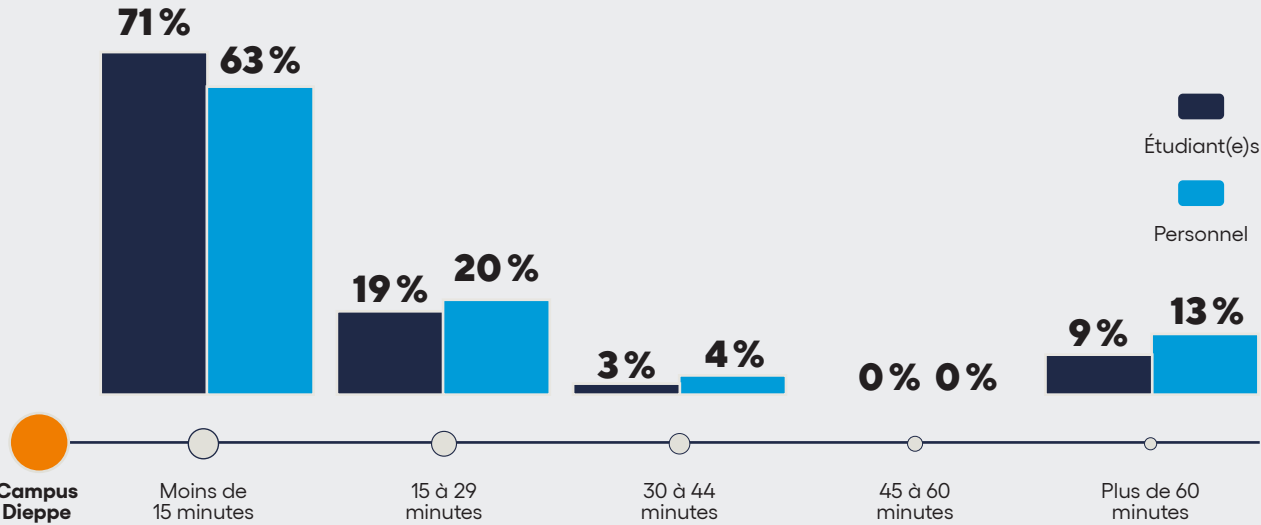
Part modale des transports utilisés par les étudiant(e)s pour se rendre au campus



Part modale des transports utilisés par le personnel pour se rendre au campus



Provenance des étudiant(e)s et du personnel répondant



Enjeux et besoins

La communauté interne fait face à plusieurs enjeux. C'est pourquoi les besoins des personnes apprenantes et du personnel sont recensés ci-après de manière à en assurer la considération dans la réflexion entourant l'élaboration du Plan maître.

- **L'accessibilité de logements abordables :** Il existe peu de logements disponibles et, surtout, abordables à Dieppe. L'enjeu de l'abordabilité des logements est à ce point important que la Ville de Dieppe a dévoilé en 2024 sa Stratégie de logement qui repose sur quatre mesures principales : l'examen des politiques et de la réglementation, le développement de programmes d'incitatifs améliorés, le développement de services d'orientation et la mise en place de partenariats de projets.
- **L'adaptation des locaux et des espaces du campus aux nouvelles techniques d'enseignement et d'apprentissage :** Le campus de Dieppe demeure inchangé depuis son inauguration à la fin des années '80. Les méthodes d'enseignement, quant à elles, ont grandement évolué et se sont diversifiées. L'approche centrée sur le développement des compétences, l'apprentissage expérientiel et la recherche appliquée nécessitent de nouveaux types d'espaces. Les locaux de classe traditionnels doivent être repensés pour permettre leur flexibilité, leur multifonctionnalité et pour faciliter les échanges entre les personnes apprenantes, le personnel enseignant et les partenaires employeurs chez qui les personnes apprenantes pourront évoluer à la suite de leur passage au CCNB.

- **L'espace restreint pour la croissance :** Il existe peu d'espace pour la croissance à même les locaux actuels du campus. En effet, les initiatives de réaménagement intérieur se sont multipliées et certains bâtiments accessoires ont été ajoutés au fil du temps, mais les locaux actuels sont utilisés à leur capacité maximale durant l'année collégiale. Cette situation entraîne un manque de locaux ou d'espaces de bureau pour les membres du personnel. Ceci se répercute aussi sur la possibilité d'offrir des espaces communs flexibles qui favoriseront la collision des idées puisque les espaces sont fortement programmés pour répondre aux impératifs des programmes de formation.
- **L'accessibilité et la mobilité :** L'accès au campus en transport actif et collectif est perçu comme non optimal, et la congestion routière autour du site pose des problèmes de sécurité et de confort pour les piétons et cyclistes.

Opportunités

- **Logements étudiants abordables :** Collaborer avec des partenaires publics et privés pour développer des résidences abordables sur ou à proximité du campus, y compris des modèles de logements intergénérationnels. On note ici l'intérêt d'y prévoir des usages commerciaux ou communautaires au rez-de-chaussée afin d'en augmenter l'utilité pour la communauté élargie.
- **L'aménagement d'espaces de simulation :** L'aménagement d'espaces qui permettent aux étudiantes et étudiants de travailler dans de réelles conditions de travail, comme un bureau modèle ou encore un espace de simulation clinique, permet aux personnes apprenantes d'appliquer les notions et techniques de leur métier de choix. Ce type d'espace permet le déploiement d'une approche centrée sur le développement des compétences.

- **Le développement de davantage de programmes, toutes écoles confondues :** L'attractivité de la région du sud-est pour les populations francophones néo-brunswickoises est indéniable. La localisation enviable du campus de Dieppe en fait un lieu de prédilection pour les études postsecondaires francophones. Ainsi, le potentiel d'expansion des programmes existants et de création de nouveaux programmes est important. Bien que ce campus accueille déjà le plus grand nombre de personnes apprenantes, le potentiel de croissance est encore présent. Notons aussi qu'il est plus facile d'attirer le personnel enseignant qualifié pour livrer les formations de qualité dans cette ville résolument urbaine qu'en région.
- **L'utilisation du campus comme laboratoire à ciel ouvert :** L'intégration du concept de *Playable City* au campus représenterait une avancée significative vers un environnement plus inclusif et participatif. Ce concept, visant à rendre l'espace public ludique et interactif à travers des éléments de jeu, d'art et de technologies intelligentes, pourrait transformer le campus en un lieu attrayant et stimulant pour toute la communauté.

La région du sud-est est non seulement le moteur économique du Nouveau-Brunswick, mais aussi une région fortement attractive pour les populations francophones néo-brunswickoises.

Communauté externe

Le CCNB se démarque comme étant l’une des plus importantes institutions néo-brunswickoises francophones. En effet, il occupe un rôle de chef de file non seulement pour le développement de l’économie du Nouveau-Brunswick par le biais de la formation qu’il offre dans les secteurs stratégiques, mais aussi pour les communautés locales et régionales qu’il anime.

La vision d’avenir souligne d’ailleurs l’importance de cette composante de l’identité de l’institution. Via un leadership communautaire fort, le CCNB vise à nourrir la vitalité des communautés francophones tout en étant un acteur structurant du développement économique.

Notons ici que l’innovation, l’évolution des solutions de formation vers des modes plus flexibles et axés sur la personne apprenante et les partenariats avec le secteur économique et avec le milieu sont des facteurs clés de succès au déploiement de ce volet de la mission du CCNB.

Centre INNOV – Laboratoire d’application pour l’industrie 4.0



CCNB (2023)

L'écosystème de partenariat du CCNB

Afin de réaliser sa mission et de travailler à l’atteinte de sa vision, le CCNB compte sur la collaboration et la contribution d’une variété d’acteurs.

Les partenaires employeurs : Le CCNB compte sur un important réseau de partenaires employeurs avec lesquels le collège collabore à la formation de la main-d’œuvre et au développement de l’innovation. En effet, le CCNB souhaite miser davantage sur la recherche appliquée en milieu de travail ainsi que sur le déploiement d’initiatives de partenariats qui favorisent l’innovation de produits et de processus.

Les partenaires institutionnels : Parmi ces partenaires stratégiques, nommons particulièrement le réseau Vitalité, l’Université de Moncton ainsi que les écoles primaires et secondaires francophones sur le territoire. En effet, ces partenaires, dont la mission est complémentaire à celle du CCNB, soit d’être en service à la communauté, sont des acteurs clés à considérer dans l’atteinte des objectifs du CCNB via ses communautés d’accueil.

Les partenaires communautaires : Les organismes œuvrant en sports, loisirs, culture et développement communautaire animent les lieux du CCNB. Par exemple, le Salon du livre de Dieppe et le Centre d’accueil et d’accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi) tiennent tous deux annuellement des événements sur les lieux du campus. Ces types de partenariats permettent de favoriser la vitalité de la communauté francophone tout en animant les milieux de vie pour la communauté interne.

Les partenaires municipaux : La Ville de Dieppe, la Ville de Moncton, la Commission de services régionaux du Sud-Est et Codiac Transpo sont tous des acteurs importants dans le futur développement du CCNB. En effet, ces partenaires peuvent à la fois supporter le CCNB dans l’atteinte de ces objectifs tout en étant parfois des partenaires directs dans des initiatives de développement et de livraison de services à la communauté locale.

Quelques initiatives de collaboration inspirantes au CCNB

- La clinique dentaire du campus de Campbellton met en lien direct les personnes apprenantes avec la communauté locale. On permet non seulement aux personnes apprenantes d’appliquer les notions et techniques apprises en situations réelles de travail, mais on livre aussi un service à la communauté élargie. Il s’agit, par la même occasion, d’une autre manière d’être au service des communautés francophones du Nouveau-Brunswick.
- L’entreprise Los Cabos Drumsticks de Hanwell, NB, a su profiter des services du centre de recherche appliquée et d’innovation INNOV afin de concevoir et de construire une machine de triage novatrice, qui est encore utilisée aujourd’hui dans leur processus de fabrication.

Enjeux et besoins

La démarche participative menée en parallèle à l'élaboration du Plan maître du campus de Dieppe permet de recenser les enjeux et besoins de la communauté externe. Il est important d'intégrer ces éléments à la réflexion en amont afin d'assurer l'inclusion de l'ensemble des partenaires à la vision d'aménagement qui sera développée.

- **L'adaptabilité des programmes de formation et d'innovation au service du développement de l'économie néo-brunswickoise :** La mission première du CCNB est de former la main-d'œuvre francophone nécessaire à l'essor de l'économie du Nouveau-Brunswick. La capacité d'adaptation des locaux et des espaces est donc essentielle, de manière à assurer l'évolution des programmes de formation au fil du temps et de l'évolution des besoins du marché du travail.
- **La disponibilité des locaux pour des initiatives de mutualisation communautaire :** L'espace restreint au campus de Dieppe devient un enjeu face aux demandes grandissantes de la communauté. En effet, il existe un très grand potentiel de partage de locaux et d'animation du site à l'aide de partenaires communautaires dans la région du sud-est. Si plus d'espaces flexibles étaient disponibles pour les accueillir, la programmation communautaire pourrait contribuer à l'atteinte des aspects de la vision en lien avec la vitalité des communautés francophones du Nouveau-Brunswick.
- **Une pression urbaine grandissante :** La localisation du campus de Dieppe en marge du centre-ville en fait un endroit stratégique pour les partenaires municipaux. Les enjeux urbains modernes, comme l'abordabilité des logements, la densification du cadre bâti, la congestion routière et le transport actif, concernent de près le campus de Dieppe.
- **Le contexte politique changeant :** Les priorités gouvernementales, notamment en matière d'immigration, sont sujettes à changements et peuvent impacter directement la communauté apprenante du CCNB. Les plans d'aménagement doivent donc être conçus de manière flexible, afin de pouvoir s'ajuster aux évolutions géopolitiques et démographiques.

Opportunités

- **Le développement d'une branche d'INNOV axé sur l'économie du savoir ou sur les sciences de la santé :** Après Bathurst et les régions de Grand-Sault et de la Péninsule acadienne, le développement d'une nouvelle branche d'INNOV à l'endroit du campus de Dieppe est envisagé. En effet, sa localisation stratégique au cœur du moteur économique du Nouveau-Brunswick en fait un emplacement de choix pour contribuer à l'essor du secteur de la santé ou encore des secteurs d'activité des services financiers et des technologies de l'information et des communications, déjà fortement positionnés dans la région urbaine de Moncton.
- **L'aménagement d'espaces de type centre de simulation et entreprise-école :** L'aménagement d'espaces qui permettent aux étudiants de travailler dans de réelles conditions de travail tout en livrant un service important à la communauté. Cette approche favorise non seulement l'apprentissage centré sur le développement des compétences, mais incite également à une fréquentation externe accrue du campus par la communauté locale.
- **La présence importante de partenaires employeurs dans la région :** Notons particulièrement l'importance de la région urbaine de Moncton pour le réseau de santé Vitalité, ainsi que d'un nombre significatif d'entreprises œuvrant dans l'économie du savoir.
- **Mutualisation des efforts en matière d'infrastructures à caractère public :** Établir des collaborations stratégiques pour développer des infrastructures communautaires partagées, telles que des installations sportives ou des espaces récréatifs, en partenariat avec la Ville de Dieppe et d'autres acteurs locaux.

Tous les membres de la communauté francophone néo-brunswickoise devraient fréquenter le campus au moins une fois par année pour profiter de ses services de formation et d'innovation, ou encore pour bénéficier de ses services et programmes communautaires.



Projets en cours ou en planification

En plus des opportunités identifiées précédemment pour s'adapter aux besoins des communautés internes et externes, certains projets en cours de réalisation ou en phase de planification ressortent comme étant d'importance pour le présent Plan maître d'aménagement.

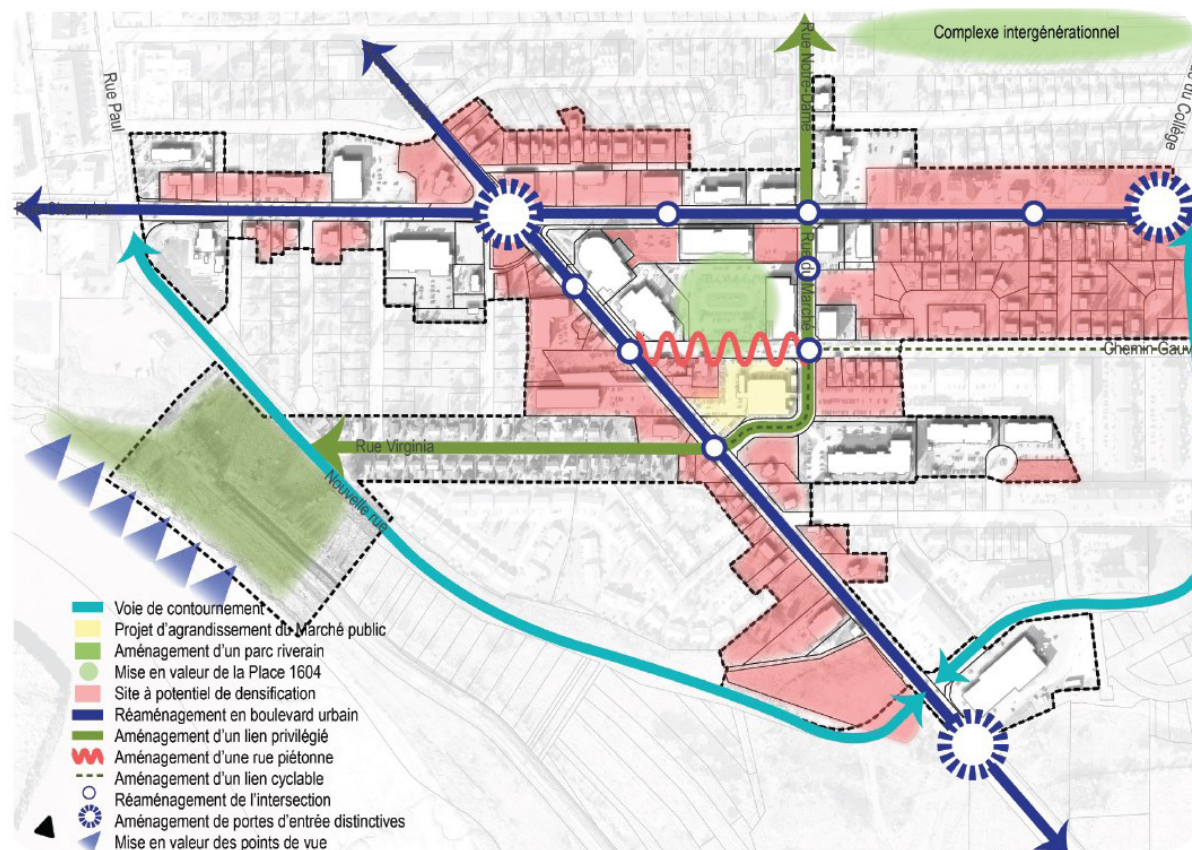
Certains de ces projets sont de nature externe. Notons ici l'intention de la Ville de Dieppe d'intensifier son centre-ville, de réaménager éventuellement la rue Champlain en boulevard urbain ainsi que son intersection avec la rue du Collège. À cette réorganisation prévue aux abords du site du campus de Dieppe, ajoutons aussi l'intérêt de la Ville pour l'aménagement potentiel de plateaux sportifs sur les terrains du CCNB.

D'autres projets sont de nature interne. Pour le campus de Dieppe, malgré toutes les opportunités identifiées par les parties prenantes, peu de projets d'aménagement sont en phase de planification. Cependant, le besoin en matière de logement étant criant non seulement à l'échelle du campus, mais aussi à l'échelle de la ville, le CCNB a lancé, à l'été 2024, une étude de faisabilité quant au potentiel d'aménager une résidence étudiante sur ses terrains.

Ces projets sont présentés plus en détail dans les pages qui suivent.

Intensification du centre-ville

Guide d'aménagement du centre-ville - La vision d'aménagement



Ville de Dieppe, Guide d'aménagement du centre-ville, 2018

La Ville de Dieppe souhaite voir se densifier et s'intensifier les activités au centre-ville de manière cohérente afin d'en favoriser la vitalité et la convivialité pour les années à venir.

La Ville a entamé les réflexions en 2016 par un vaste exercice de consultation. Elle s'est ensuite dotée, en 2018, d'un Plan directeur du centre-ville et d'un guide d'aménagement qui précise ses intentions quant au réaménagement du domaine public du secteur touché. Le guide propose des interventions concrètes qui visent à améliorer la qualité de vie des secteurs touchés ainsi qu'à renforcer l'attractivité et la convivialité du centre-ville.

D'importance particulière au Plan maître du campus de Dieppe est l'intention de la Ville de convertir, à terme, la rue Champlain en boulevard urbain et d'aménager son intersection avec la rue du Collège en porte d'entrée distinctive.

Faits saillants

- Intention de réaménager la rue Champlain en boulevard urbain.
- Aménagement d'une porte d'entrée distinctive à l'intersection du Collège et Champlain.
- Site de densification potentielle prévue au sud-est du site.

Réaménagement d'une intersection



Google Earth 2024, édition par BC2

Dans le cadre de la réflexion autour du réaménagement éventuel de l'intersection des rues du Collège et Champlain, un enjeu s'impose. En effet, l'entrée donnant accès au stationnement du bâtiment commercial du côté nord-est de l'intersection (présentement un Starbucks) est trop près de l'intersection et entraîne des enjeux de visibilité/sécurité. Afin de régulariser cette situation, des demandes de cession de terrain aux abords de la propriété commerciale ont été adressées au CCNB. Une cession de terrain pourrait permettre l'aménagement d'une nouvelle entrée au stationnement, à une plus grande distance de l'intersection.

Faits saillants

- Cette intersection est ciblée au Guide d'aménagement du centre-ville de Dieppe pour un réaménagement.
- La localisation actuelle de l'entrée du stationnement via la rue du Collège est problématique étant donné sa proximité avec l'intersection.

Espace sportifs municipal



Acadie Nouvelles (2017)

Dans le cadre des aménagements nécessaires à la tenue des IXe Jeux de la Francophonie et afin de répondre à des besoins communautaires, la Ville de Dieppe prévoyait, en 2017, la construction d'un complexe sportif sur les terrains du CCNB et de l'école Mathieu-Martin. Cet ambitieux projet prévoyait l'aménagement de deux terrains synthétiques, un terrain de jeu naturel et un édifice communautaire. L'envergure du projet a été réduite et seulement un terrain naturel et un synthétique ont été aménagés sur le terrain de l'école Mathieu-Martin. Depuis, des discussions avec la Ville ont eu lieu indiquant qu'il y aurait toujours un intérêt pour l'aménagement d'un troisième, mais que la forme du projet doit être réévaluée.

Faits saillants

- Un ambitieux projet de pôle sportif était prévu en prévision de l'accueil des IXe Jeux de la Francophonie.
- Le projet d'aménagement d'un terrain sportif à l'endroit prévu pourrait être toujours d'actualité, moyennant une réévaluation des besoins réels et de la forme du projet.

Résidences étudiantes



UTILE - Projet Ardoise, Ville de Québec

La pénurie de logements abordables dans certains marchés oblige le CCNB à se pencher plus sérieusement sur l'aménagement de résidences étudiantes sur ses campus. En réponse à cet enjeu de taille, le CCNB annonçait en septembre 2024 son intention de procéder à des études de faisabilité pour l'aménagement de résidences étudiantes sur ses campus de Bathurst, Dieppe et Campbellton. La première étude à être lancée est celle de Dieppe. Les études pour les campus de Bathurst et de Campbellton suivront dans les prochains mois. Le Plan maître devra donc tenir compte des résultats de cette étude et proposer des solutions en matière d'aménagement qui répondront à ce besoin à court terme.

Faits saillants

- Des enjeux de disponibilité et d'abordabilité des logements pour les étudiant(e)s ont incité le CCNB à produire des études de faisabilité pour l'aménagement de résidences étudiantes.
- Le besoin est jugé important à Dieppe. Les études pour les campus de Bathurst et de Campbellton suivront.

Analyses du site

Conditions existantes

L'analyse des conditions existantes vise à saisir les seuils, accès et interfaces du site et de ses principaux bâtiments. D'abord, il s'agit de comprendre les principales vocations que l'on y retrouve, puis d'analyser les principaux points d'accès véhiculaire et piétonnier du site et du bâtiment. Les constats suivants s'imposent :

- Le campus s'insère dans un milieu fortement urbanisé avec des interfaces résidentielles et commerciales d'importance au nord-ouest et au sud-est du site. L'interface résidentielle au nord-ouest profite d'une zone tampon végétalisée tandis que l'interface commerciale au sud-est est plus exposée.
- Des vocations récréatives longent le site au sud-ouest et au nord-est. On retrouve notamment le centre UNiplex ainsi qu'un terrain de soccer/football synthétique.
- La plaine gazonnée aux abords de la limite avec l'école Mathieu-Martin est peu utilisée et représente une opportunité en matière d'aménagement.
- La visite terrain révèle un faible éclairage des espaces publics. Quoique l'on retrouve quelques lampadaires dans les stationnements, on constate peu d'éclairage à l'échelle humaine.
- On retrouve plusieurs portes de garage (accès véhiculaires) à l'arrière du bâtiment afin d'accéder aux ateliers liés aux programmes de l'École des métiers.
- Une zone d'entreposage de matériaux associée aux programmes de l'École des métiers se retrouve aussi à l'arrière du bâtiment. Cette zone à présent non couverte bénéficierait d'être à l'abri des intempéries.
- À l'arrière, on trouve également plusieurs petits bâtiments accessoires aménagés au fil du temps pour répondre aux besoins croissants en matière d'entreposage.
- L'entrée du site donnant sur la rue Champlain est marquée d'une stèle identitaire. L'entrée du site donnant sur la rue du Collège, quant à elle, ne profite d'aucun traitement identitaire particulier.

Conditions existantes



BC2

1:10 000

A horizontal line representing a 125 m race track. It is divided into three segments by two vertical tick marks. The segments are labeled 25, 75, and 25. The total length is labeled 125 m at the right end.



- 1 Seuil piéton à l'interface du quartier résidentiel.
- 2 Entrée du site depuis la rue du Collège.
- 3 Entrée du site depuis la rue Champlain.
- 4 Espace d'entreposage extérieur.
- 5 Portes de garage des ateliers à l'arrière du bâtiment.
- 6 Bâtiments accessoires voués à l'entreposage.

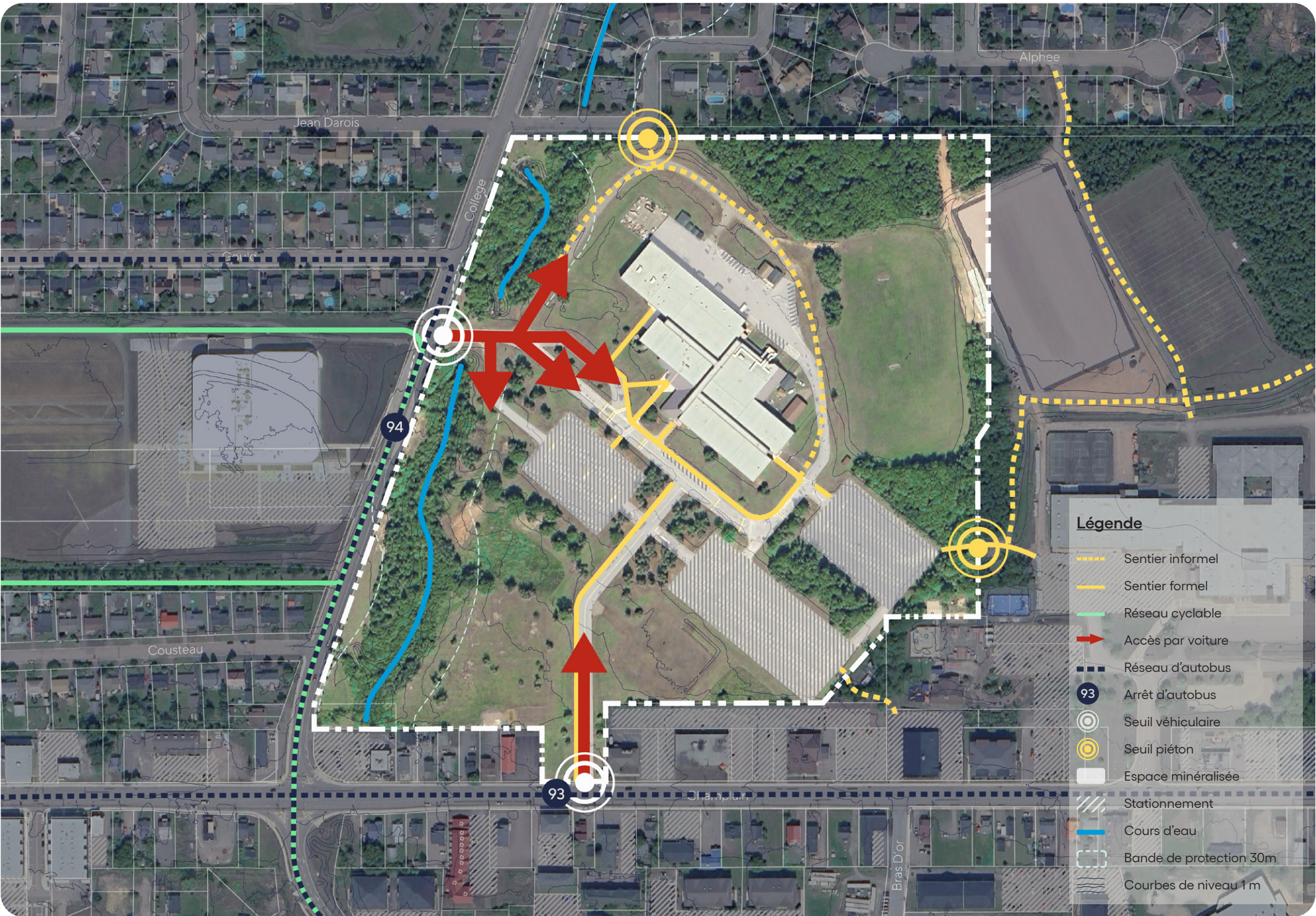
Source des images: BC2

Mobilité

L'analyse de mobilité du site vise à cerner les mécanismes de mobilité reliant les diverses composantes du campus. Dans un premier temps, il s'agit de comprendre les accès au site depuis l'extérieur et, dans un second temps, d'étudier les mobilités à l'intérieur du site.

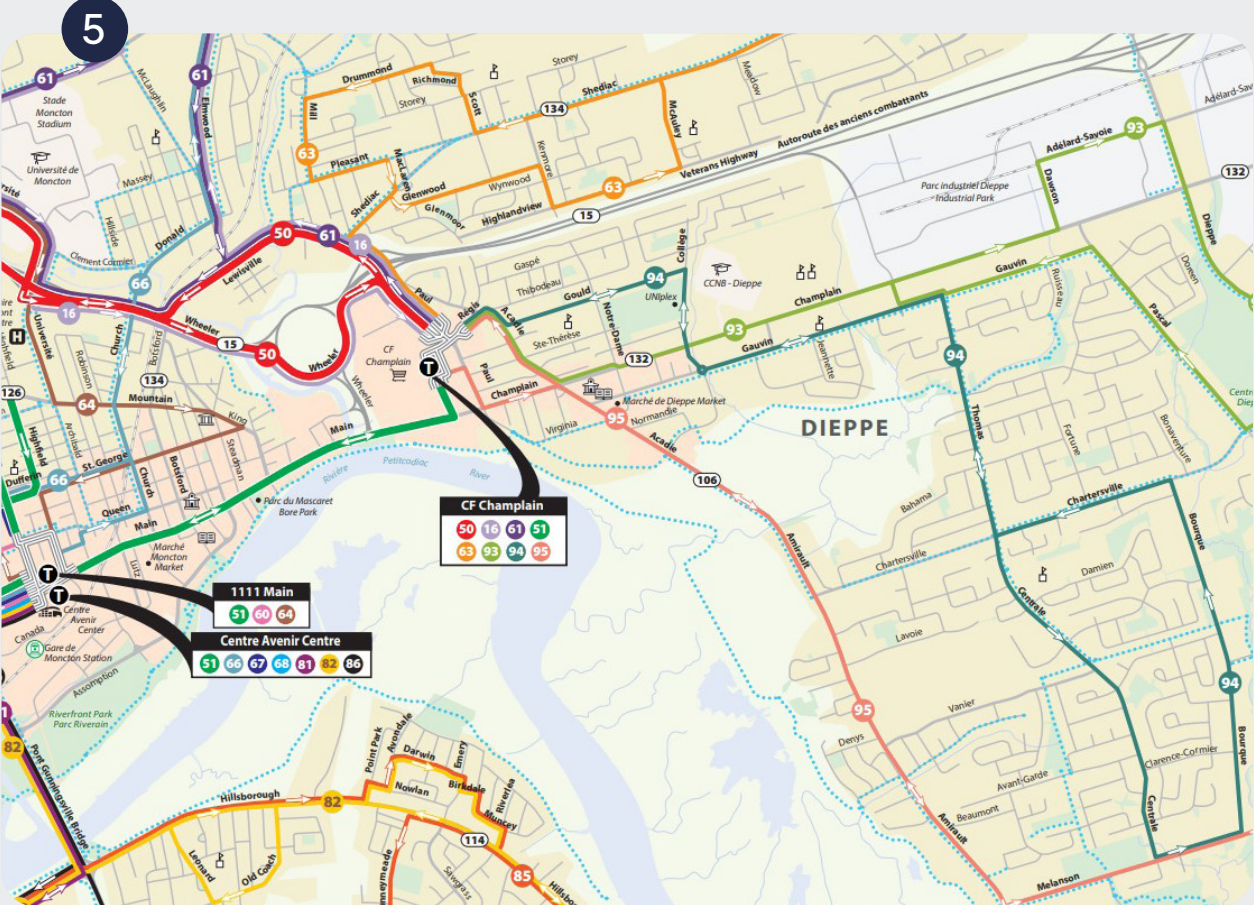
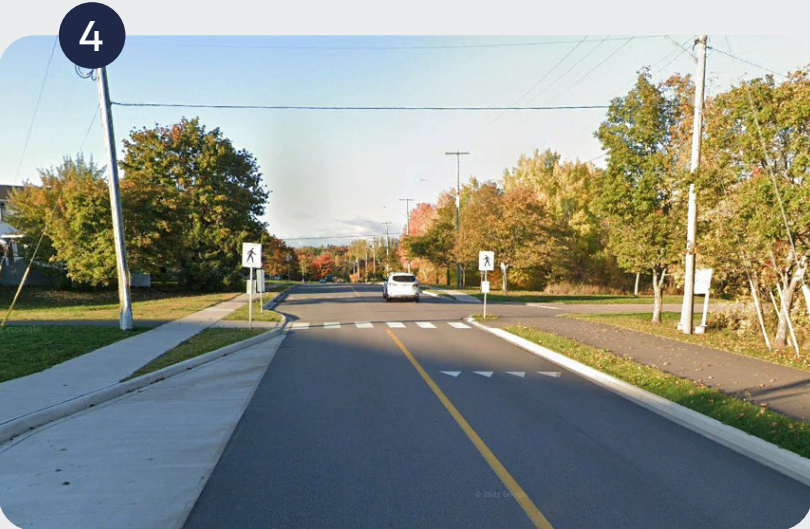
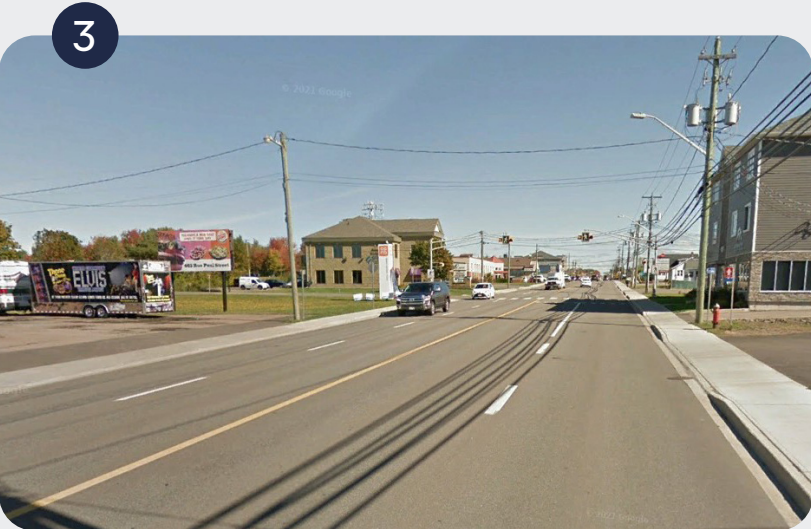
- La rue Champlain est fortement axée sur le confort automobile plutôt que sur le transport actif. En effet, sa configuration et ses intersections sont peu conviviales pour les piétons et les cyclistes.
- L'axe de la rue du Collège, quant à lui, est plus adapté au transport actif. On y retrouve une piste multifonctionnelle et des traverses piétonnes adaptées.
- La présence d'une voie de circulation entourant le pavillon principal occasionne une interruption dans le réseau de trottoirs au sein du campus. Notons aussi l'absence de trottoir au sein du site depuis l'entrée sur la rue du Collège.
- Les résidents à proximité et certains groupes d'utilisateurs internes utilisent la voie circulaire pour s'adonner à des marches de nature récréative.
- Les stationnements ne sont généralement pas occupés à pleine capacité, mais ils se remplissent lors d'événements spéciaux, tels que le Salon du livre. Ils font parfois l'objet d'opérations de mutualisation afin de répondre à des demandes ponctuelles liées à la production événementielle au centre UNiplex.
- Deux lignes d'autobus passent aux abords du site et on retrouve un arrêt d'autobus à proximité de chacune des entrées. Cependant, ces lignes ont une desserte limitée et la majorité des utilisateurs du transport collectif doivent transiter par le pôle d'échange localisé au Cadillac-Fairview Champlain afin d'accéder au campus.
- L'accès piéton depuis l'école Mathieu-Martin est fortement fréquenté. Les étudiants l'empruntent pour longer les stationnements du CCNB et ensuite accéder à la rue Champlain.

Mobilité interne et externe



BC2

1:10 000
0 25 75 125 m



- 1 Vue des axes de circulation internes depuis l'entrée du Collège.
- 2 Vue du sentier d'accès piéton depuis l'école Mathieu-Martin.
- 3 Rue Champlain, vue vers l'est.
- 4 Rue du Collège, vue vers le nord.
- 5 Extrait des trajets de transport collectif de Codiak Transpo

Source des images: Google Earth, 2024 et Codiak Transpo 2024

Milieux naturels et anthropiques

L'analyse des milieux naturels et anthropiques considère les aspects environnementaux du site. La végétation, la topographie, les milieux hydriques et les surfaces minéralisées sont étudiés de manière à comprendre les opportunités et contraintes qu'ils peuvent générer.

- La topographie est plutôt plane et n'occasionne aucune contrainte au développement éventuel du site.
- Le site est bordé au sud-ouest par un cours d'eau sans nom officiel. Ce dernier est classifié comme cours d'eau primaire aux bases de données du département des Ressources naturelles et Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick, mais sa désignation devrait être évaluée par un biologiste afin d'en confirmer la nature. Le cours d'eau est canalisé au sud du site à l'étude.
- La réglementation provinciale et locale oblige une marge de recul de 30 m dudit cours d'eau. Ainsi, toute intervention prévue à l'intérieur de cette marge de recul nécessitera un permis du ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux ainsi qu'une autorisation subséquente de la Ville de Dieppe.
- Le site comporte une superficie minéralisée importante. On y retrouve notamment plusieurs voies de circulation et des stationnements de grande superficie. Ces surfaces peuvent contribuer à la création d'îlots de chaleur urbains.
- On retrouve, entre les deux stationnements à l'est du site, un îlot de verdure aménagé de manière informelle. Il s'agit ici d'une initiative d'appropriation communautaire émanant d'un membre du personnel enseignant.
- Des massifs arborés sont présents le long du ruisseau et aux limites nord-nord-est du site. Notons aussi la présence de plusieurs arbres matures aux abords des stationnements, sans toutefois y constater une couverture de canopée continue.
- De grandes étendues du site sont gazonnées, nécessitant des efforts de tonte substantiels. Ces espaces sont cependant sans vocations claires.

Milieux naturels et anthropiques



BC2

1:10 000
0 25 75 125 m

1



2



3



4



5



6



1

Ruisseau qui longe la propriété.

2

Stationnements de grandes surfaces minéralisés.

3

Boisé à Bernard - aménagement de détente.

4

Boisé à Bernard - aménagement paysager.

5

Arbres matures bordant les stationnements.

6

Plaine gazonnée aux abords de l'entrée de la rue Champlain.

Source des images: BC2

Dynamiques urbaines

Le campus de Dieppe se trouve à un endroit stratégique d'un point de vue des dynamiques urbaines, au sein d'un vaste ensemble institutionnel en marge du centre-ville. Sa planification doit tenir compte du voisinage et de ces dynamiques en constante évolution.

- Étant donné sa proximité à l'école Mathieu-Martin, les étudiant(e)s de l'école secondaire se retrouvent souvent à fréquenter le site du CCNB. En effet, ils l'utilisent pour transiter vers la rue Champlain ou encore pour y stationner leur véhicule lorsque le stationnement de l'école est complet. Notons que l'école Carrefour de l'Acadie, qui est adjacente à l'école Mathieu-Martin, possède également un stationnement.
- Le centre UNIplex récemment aménagé ainsi que le parc et les infrastructures sportives adjacentes offrent à la communauté du CCNB l'occasion d'accéder à des infrastructures sportives et récréatives d'envergure à distance de marche du collège.
- Dans le cadre de l'intensification de son centre-ville, la Ville de Dieppe souhaite réaménager la rue Champlain en boulevard urbain, et ce, jusqu'à l'intersection avec la rue du Collège. Il s'agit de la limite de la zone de requalification identifiée par la Ville jusqu'à présent. Celle-ci ne s'étend pas aux abords du campus.
- Le lien de transport actif depuis le pôle d'échange de Codiac Transpo CF Champlain vers le site du CCNB, via le chapelet de propriétés institutionnelles, est discontinu et gagnerait à être consolidé.

Dynamiques urbaines



École secondaire Mathieu-Martin



Centre UNIplex

BC2

1:5000

0 50 150 250 m

Analyse des potentiels et contraintes

Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces

- Situé dans une région en pleine effervescence économique et fortement attractive pour les populations francophones du Nouveau-Brunswick
- Situé dans un corridor institutionnel (autres équipements sportifs et récréatifs à proximité)
- Situé à proximité du centre-ville de Dieppe et des activités commerciales sur la rue Champlain
- Vaste terrain peu utilisé et majoritairement libre de contraintes physiques et réglementaires
- Vision de développement bien identifiée et partagée par les différents acteurs du CCNB

Faiblesses

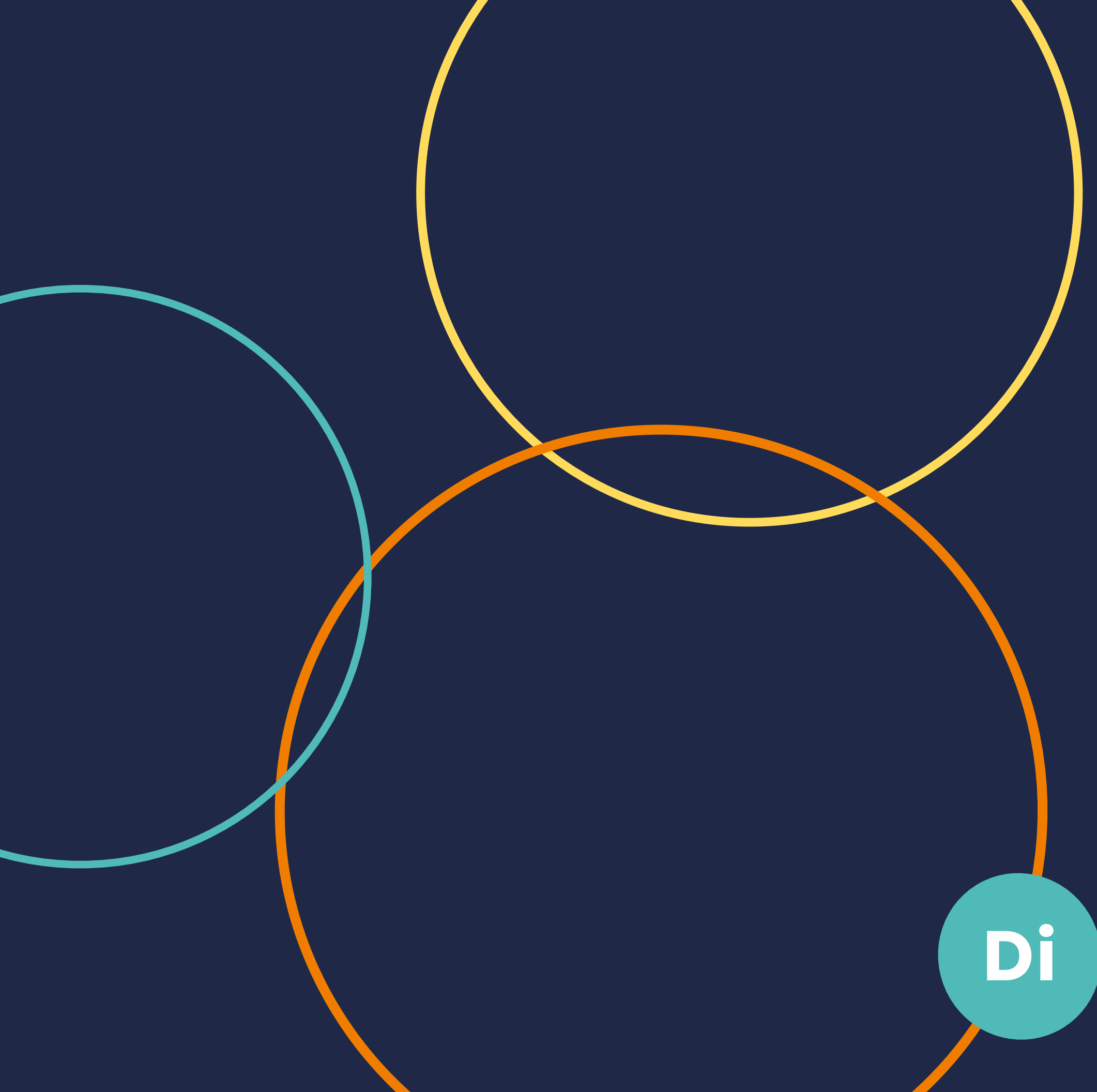
- Manque d'espace disponible dans les bâtiments existants pour permettre la croissance et pour les activités communautaires
- Manque de logements accessibles et abordables
- Fréquence et desserte du transport collectif qui gagneraient à être améliorées pour mieux desservir la communauté
- Aménagement du site axé sur l'automobile et non à l'échelle humaine (éclairage, voies de circulation multiples, grands stationnements de surface, etc.)
- Aménagement des intersections principales du campus
- Développement par opportunité des usages liés à l'entreposage sur le terrain au fil du temps

Opportunités

- Développement de partenariats pour l'aménagement d'un complexe de logements avec mixité d'usages (services communautaires/institutionnels)
- Consolider les usages sportifs et récréatifs environnants et renforcer les liens institutionnels (école Mathieu-Martin, Maison de Jeunes de Dieppe, centre UNIplex)
- Collaborer avec la Ville au déploiement en continu des réseaux de mobilité active
- Développement d'une branche d'INNOV axée sur l'économie du savoir ou sur les sciences de la santé
- Développement d'un complexe sportif de type « soccerplex » en collaboration avec la Ville de Dieppe

Menaces

- Difficulté de mobiliser la communauté et les partenaires autour de projets communs dans un environnement hautement concurrentiel
- Augmentation continue de la pression immobilière sur le site et sur le parc de logements de la grande région de Moncton
- Stagnation quant à la réorganisation des voies de circulation limitrophes au site



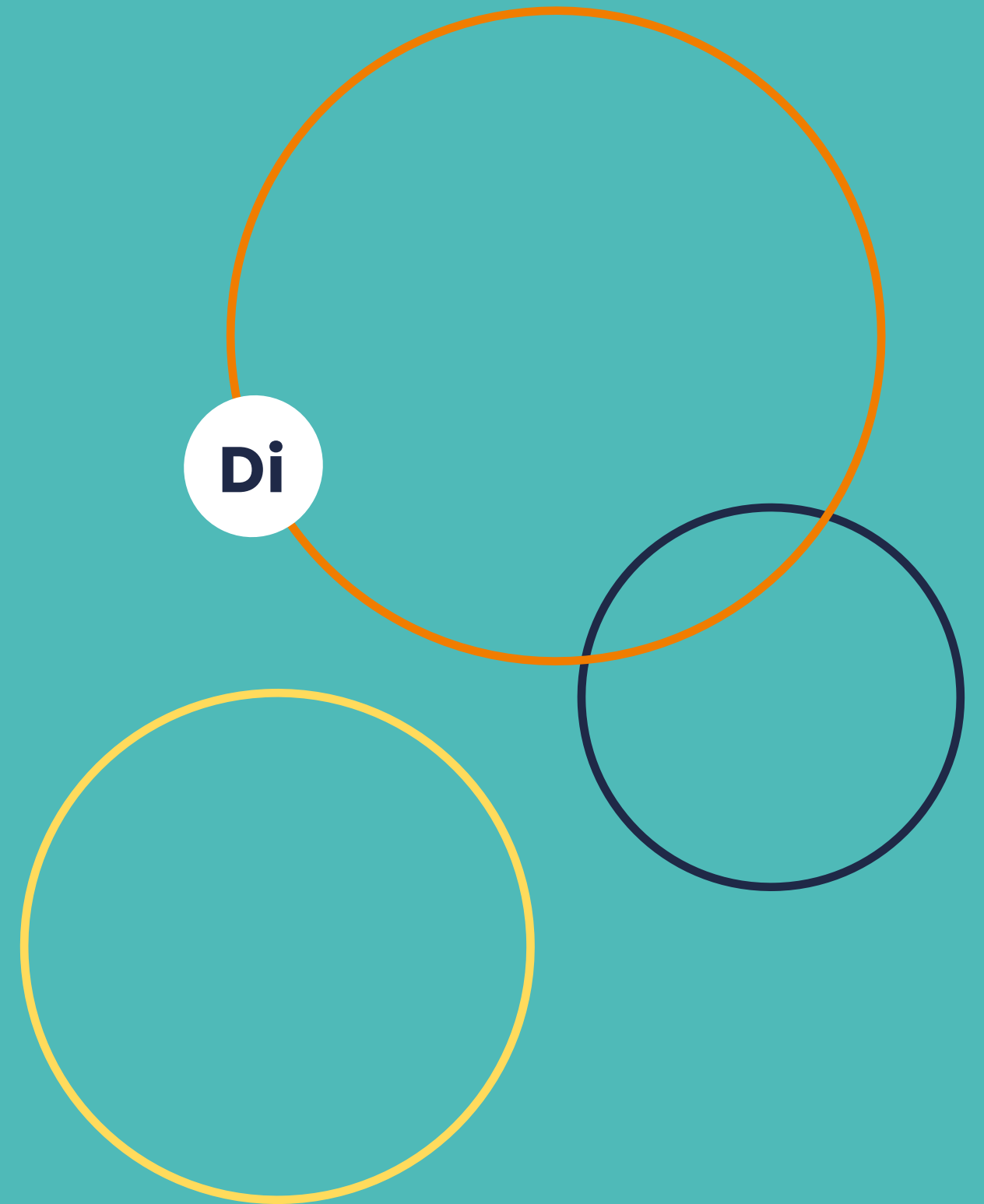
03

Plan d'ensemble.

Di

Vision et principes directeurs

Le campus du CCNB à Dieppe est un haut lieu d'apprentissage qui facilite l'innovation et qui est axé sur la personne apprenante. Son campus convivial et moderne propose un milieu de vie complet et inclusif non seulement de la communauté interne du CCNB, mais aussi de toute la communauté francophone de la ville de Dieppe. Il s'intègre au milieu environnant, favorisant la connectivité et misant sur les aménagements à l'échelle humaine. Ses aménagements innovants favorisent le développement de partenariats multiples.



Principes généraux

1 Intégrer le caractère innovant des apprentissages dans l'aménagement du site et de ses infrastructures

Positionner le campus comme moteur d'innovation grâce à des aménagements qui mettent à profit les matières qui y sont enseignées pour animer les espaces. Les infrastructures développées intègrent les apprentissages réalisés et font du site un laboratoire vivant.

2 Promouvoir des espaces flexibles, innovants et évolutifs

Créer des espaces d'apprentissage et de travail modulables, capables de s'adapter aux besoins évolutifs des étudiant(e)s et des enseignant(e)s. L'architecture et l'aménagement doivent être conçus de manière dynamique, ouverte et facilement réorganisable, tout en étant pensés pour évoluer avec les transformations pédagogiques, technologiques et sociales.

3 Créer des milieux de vie qui favorisent la collision des idées et l'innovation

Faire du campus un véritable milieu de vie grâce à l'intégration de lieux communs ouverts à tous, intérieurs et extérieurs. Ces espaces doivent favoriser la collaboration, l'échange d'idées et l'esprit d'initiative, tout en restant flexibles pour répondre aux défis futurs du CCNB.

4 Favoriser l'appropriation du campus par la communauté

Par les biais de l'aménagement du domaine public, favoriser l'appropriation des lieux par la communauté autant interne qu'externe afin de contribuer à sa vitalité et à son animation. Continuer à accueillir des membres de la communauté environnante par la planification d'interventions inclusives et ouvertes à tous qui privilégieront l'utilisation du site par cette communauté élargie.

5 Miser sur les aménagements durables

Réaliser des aménagements qui seront pérennes dans le temps et contribueront à la résilience des campus face aux changements climatiques. Ces aménagements durables et innovants permettent de positionner le CCNB comme un leader dans ce domaine et de créer un environnement contribuant au bien-être de la communauté.

Principes spécifiques

6 Améliorer l'intégration du campus dans la trame urbaine de Dieppe

Inscrire le campus comme un maillon essentiel dans la trame urbaine de Dieppe, notamment en lien avec le réseau d'institutions présent dans le secteur (école, Maison de Jeunes, pôle sportif). Les liens vers l'extérieur doivent également être pensés pour favoriser des connexions piétonnes et cyclables sécuritaires et conviviales.

7 Planifier la croissance et optimiser l'espace

Planifier la croissance du CCNB de Dieppe en pensant les aménagements afin de refléter les besoins pédagogiques, administratifs et communautaires actuels et futurs. Cette croissance peut s'appuyer sur la présence de vastes terrains peu utilisés et majoritairement libres de contraintes physiques et réglementaires.

Concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale traduit la vision et les principes directeurs énoncés en intentions d'aménagement pour le campus du CCNB à Dieppe. Cette vue d'ensemble sert de guide pour la suite et vise à offrir au lecteur une compréhension approfondie des intentions qui ont mené à l'élaboration du Plan maître.

Le concept d'organisation du site vise à consolider le campus et à mieux l'intégrer dans son environnement existant. Il vise aussi à créer un milieu de vie complet pour la communauté qui le fréquente.

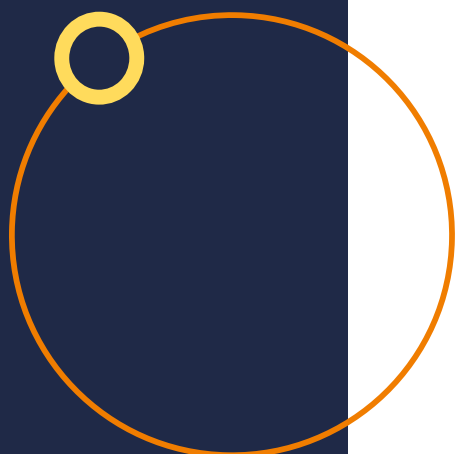
Le concept d'organisation spatiale propose la création d'un campus vibrant et animé, véritable milieu de vie complet pour la communauté. L'apprentissage s'y fait dans un cadre agréable et dynamique, où la multitude de services offerts contribue à créer un cadre privilégié de rencontre pour la communauté francophone de Dieppe.

Le campus s'organise à travers trois pôles distincts et complémentaires. Au cœur du campus, le milieu de vie collégial se déploie avec en son centre le bâtiment principal et son accès direct depuis la rue du Collège. L'aménagement d'une esplanade face au bâtiment permet de créer un espace signature central et fédérateur au cœur du site. Les aménagements réalisés y sont prétexte à l'innovation et la communauté peut y admirer les espaces pédagogiques innovants.

Au sud, le campus urbain connecte le milieu de vie collégial à la rue Champlain en rassemblant des résidences et des espaces commerciaux et collectifs. Espace de transition vivant et convivial, le campus urbain est pensé pour être accessible exclusivement aux mobilités douces, grâce à une rationalisation des voies de circulation et à l'aménagement de stationnements en périphérie. L'accès en transport actif et collectif est favorisé par des aménagements connexes sécuritaires et pratiques.

L'intégration du campus dans son environnement est bonifiée par l'aménagement d'un véritable pôle sportif et récréatif, pensé comme une interface avec les institutions adjacentes. Ce pôle centré sur le boisé existant est un espace de détente, de sports et de loisirs, ouvert sur la ville et les communautés locales. Les infrastructures proposées permettent de répondre aux besoins actuels et futurs, en complémentarité avec l'offre existante.

Le campus du CCNB de Dieppe devient un lieu incontournable de la ville que la communauté prend plaisir à fréquenter pour profiter des nombreux services offerts.



Concept d'organisation spatiale

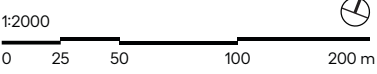


Légende

- Façade animée
- Cours d'eau
- Bande de protection (30 m)
- Voie de circulation automobile et stationnement
- Entreposage et manutention
- Pôle récréosportif
- Pôle collégial institutionnel
- Pôle campus urbain
- Zone tampon
- Couvert forestier

- Accès transport actif
- Accès véhiculaire milieu collégial
- Accès véhiculaire milieu urbain

- 1 Bâtiments à usages mixtes
- 2 Expansion académique future
- 3 Centre sportif de type « soccerplex »
- 4 Espace d'entreposage intérieur
- 5 Espace d'entreposage couvert
- 6 Débarcadère
- 7 Espace d'appropriation boisé à mettre en valeur
- 8 Bonification du pôle récréosportif
- 9 Bâtiment existant conservé



Plan d'aménagement

1 Nouveaux bâtiments à usages mixtes

De futurs bâtiments à usages mixtes sont proposés aux abords du campus urbain, en offrant un espace de choix accessible et vivant aux futurs occupants. Les rez-de-chaussée collectifs accueilleront des usages publics, académiques ou commerciaux qui contribueront au dynamisme et à l'animation du campus, tels qu'une garderie, une entreprise-école, des incubateurs, des commerces de proximité ou encore des activités liées à une éventuelle branche d'INNOV à Dieppe. Les étages supérieurs pourraient abriter des usages résidentiels (résidences étudiantes) ou des bureaux.

2 Expansion académique future

Cette aile d'expansion future devrait abriter des usages pédagogiques afin d'accueillir l'ensemble de la communauté apprenante du CCNB à Dieppe. C'est un lieu privilégié pour répondre aux multiples opportunités d'expansion des écoles et programmes opérant déjà à Dieppe. Elle sera également l'entrée principale et privilégiée pour les usagers et un espace de transition entre l'extérieur du campus et le milieu de vie central.

3 Centre sportif de type « soccerplex »

L'aménagement d'un futur centre sportif de type « soccerplex » s'inscrit en complémentarité avec l'offre récréosportive existante et vise à répondre autant aux besoins de la communauté interne qu'aux besoins collectifs des citoyens de Dieppe. Sa localisation stratégique encouragera les citoyens à découvrir le campus du CCNB tout en étant un trait d'union entre le campus et les institutions voisines (école Mathieu-Martin, Maison de Jeunes).

4 Espace d'entreposage intérieur

L'aménagement d'espaces d'entreposage intérieurs formalisés permettra de desservir les besoins pédagogiques et administratifs de stockage de manière planifiée et ordonnée.

5 Espace d'entreposage couvert

Des espaces d'entreposage couverts viennent compléter l'offre en proposant des zones structurées et protégées pour le stockage.

6 Débarcadères

Les débarcadères permettent un accès rapide et efficace aux différents bâtiments pour le public et facilitent les accès pour personnes à mobilité réduite.

7 Mise en valeur du boisé à Bernard

La mise en valeur et la bonification du boisé entre les stationnements permettront de renforcer l'appropriation de la communauté, tout en proposant un espace de détente structuré et apaisant au milieu des arbres.

8 Bonification du pôle récréosportif

L'espace devant le futur centre sportif pourrait être animé par l'aménagement de plateaux sportifs extérieurs de petite envergure, favorisant la pratique libre.

9 Amphithéâtre extérieur

L'amphithéâtre extérieur animera le cœur du campus en permettant l'organisation de cours, d'événements et de rassemblements autant formels qu'informels. L'espace extérieur sera modulable, en fonction des besoins et des groupes à recevoir.

10 Stationnements automobiles

En intégrant les meilleures pratiques en matière de verdissement et de gestion des eaux de ruissellement, les stationnements écologiques visent à réduire l'impact de ces surfaces minéralisées.

11 Atrium

L'entrée principale du campus sera constituée d'un atrium qui servira de trait d'union entre la rue du Collège et le milieu de vie central.

12 Accès vers l'école Mathieu-Martin et la Maison de Jeunes

Des sentiers piétons conviviaux et sécuritaires feront la liaison entre le campus du CCNB et les institutions voisines. Ces sentiers renforceront les connexions du campus à son voisinage.

13 Rue piétonne

L'entrée au campus depuis la rue Champlain mènera directement à une rue piétonne où l'ensemble des communautés de Dieppe pourront profiter des services localisés aux rez-de-chaussée des bâtiments.

14 Renaturalisation des zones gazonnées

Plusieurs zones actuellement gazonnées sur le site seront renaturalisées afin de contribuer à la reconnexion des espaces boisés et à l'essor de la biodiversité.

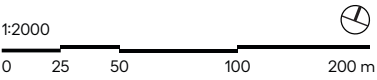
15 Sentiers récréatifs

L'aménagement de sentiers récréatifs en arrière du « soccerplex » permettra à la communauté de profiter des espaces boisés et vise à renforcer les connexions du campus à son voisinage en connectant le site aux terrains sportifs extérieurs voisins.

Plan d'aménagement



- Légende**
- 1 Nouveaux bâtiments à usages mixtes
 - 2 Expansion académique future
 - 3 Centre sportif de type « soccerplex »
 - 4 Espace d'entreposage intérieur
 - 5 Espace d'entreposage couvert
 - 6 Débarcadère
 - 7 Mise en valeur du boisé à Bernard
 - 8 Bonification du pôle récréosportif
 - 9 Amphithéâtre extérieur
 - 10 Stationnements automobiles
 - 11 Atrium
 - 12 Accès vers l'école Mathieu-Martin et la Maison de Jeunes
 - 13 Rue piétonne
 - 14 Renaturalisation des zones gazonnées
 - 15 Sentiers récréatifs

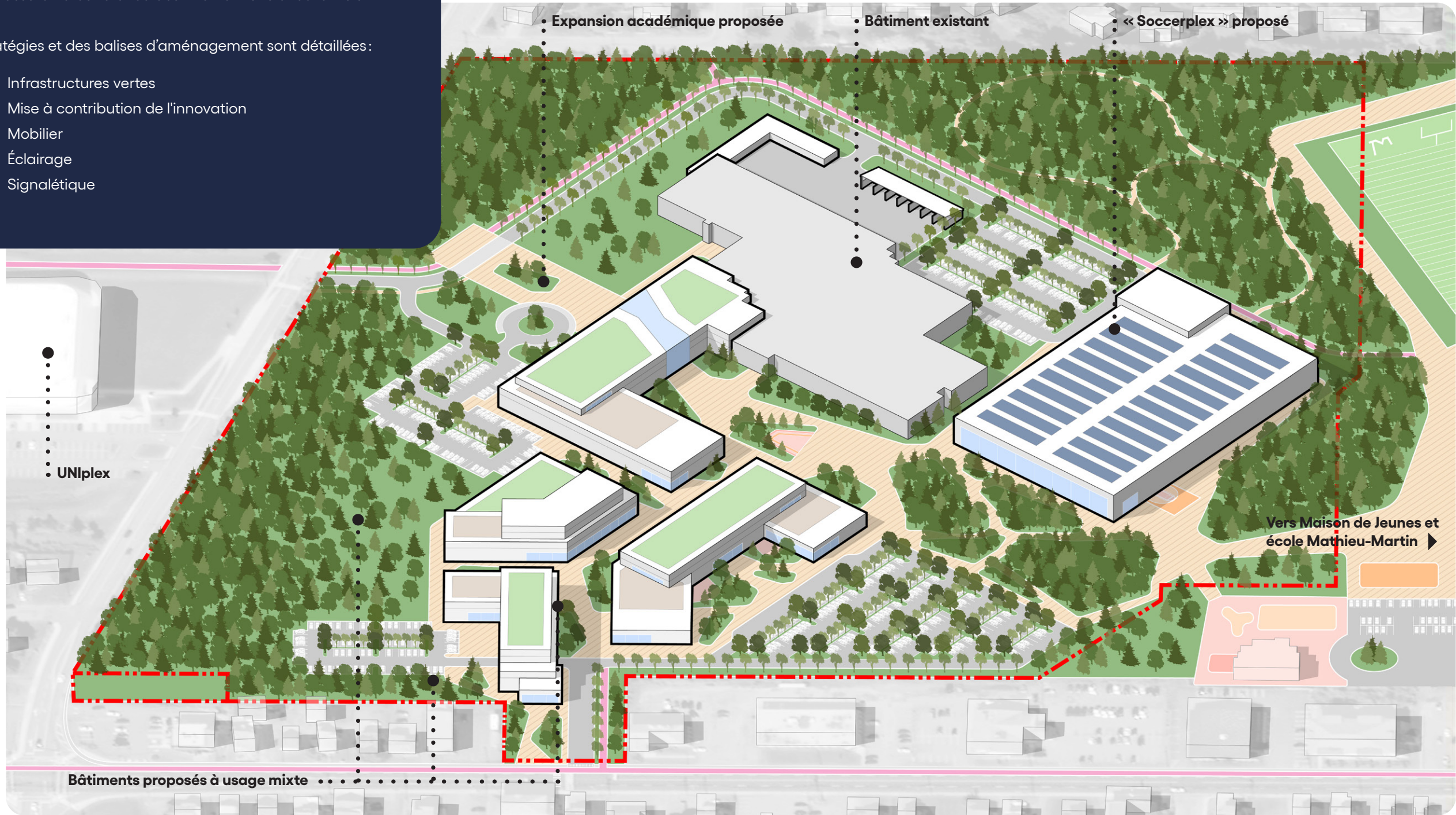


Stratégies d'aménagement

Le plan d'ensemble repose sur la mise en œuvre de multiples stratégies et de balises d'aménagement spécifiques. Ces stratégies sont détaillées par la formulation de recommandations qui énoncent les approches à préconiser pour l'aménagement des espaces verts, des réseaux de mobilité, du cadre bâti, des milieux de vie et des infrastructures. Ensemble, ces stratégies, recommandations et balises guideront la mise en œuvre du Plan maître et permettront d'assurer la cohérence des interventions avec la vision et les principes d'aménagement.

Pour chacune des thématiques suivantes, des stratégies et des balises d'aménagement sont détaillées :

- Mobilité
- Milieux de vie
 - > Architecture et cadre bâti
 - > Aménagements extérieurs
- Matérialité des aménagements
- Infrastructures vertes
- Mise à contribution de l'innovation
- Mobilier
- Éclairage
- Signalétique



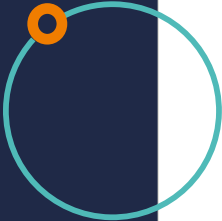
Mobilité

Le plan d'ensemble prévoit la transition d'un environnement présentement axé sur l'automobile vers la création d'un campus à échelle humaine. Les flux de circulation véhiculaire sont captés aux abords des entrées du site et redirigés vers les stationnements en périphérie afin de créer un milieu de vie à priorité piétonne. Ces aménagements conviviaux et sécuritaires sont des atouts pour favoriser le changement modal vers les transports actifs auprès des usagers.

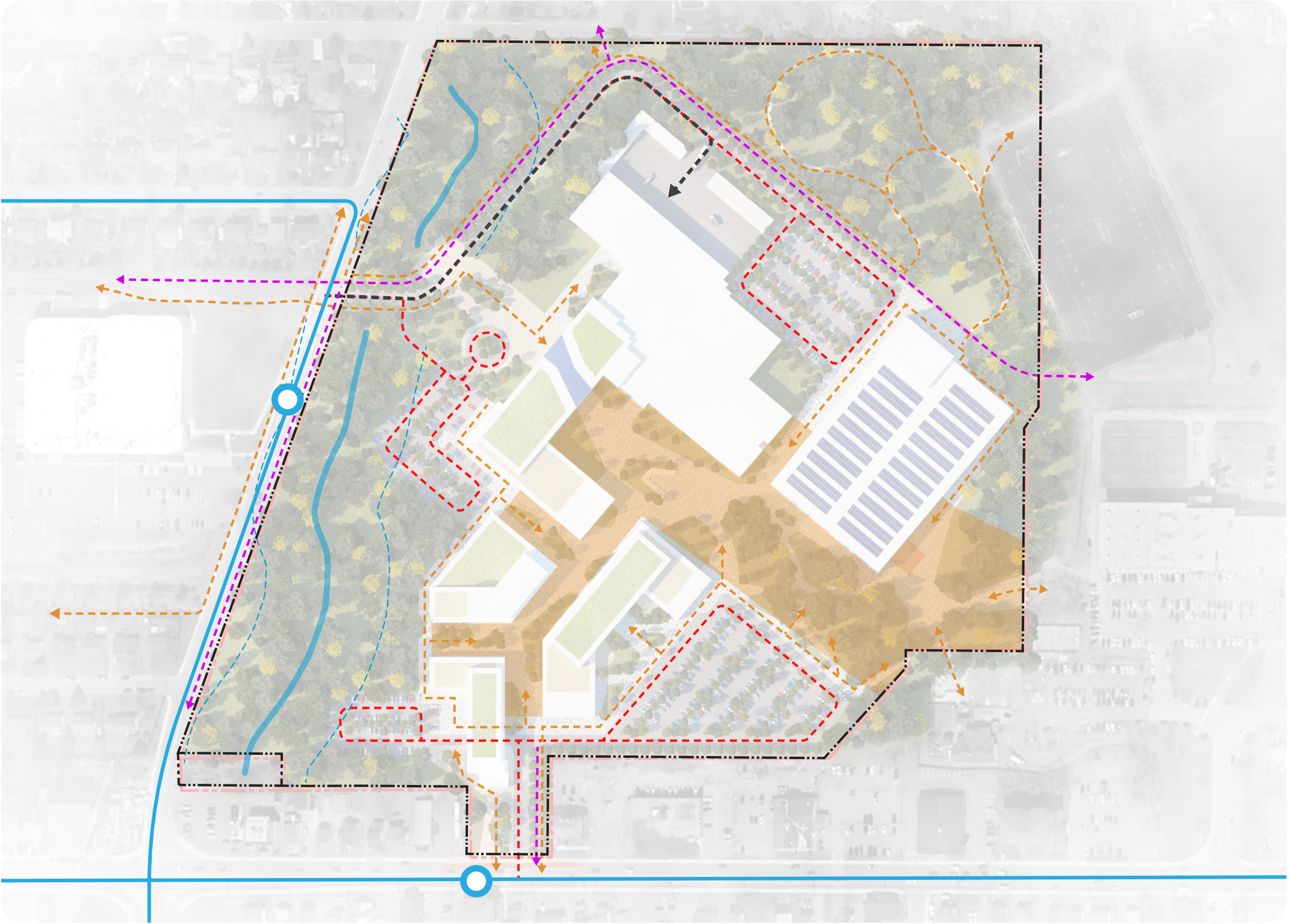
Les prochaines sections font état des recommandations et des balises d'aménagement en lien avec ce thème central pour le développement de milieux de vie sécuritaires, fonctionnels et agréables.

La stratégie de mobilité est détaillée selon trois thèmes :

- Interfaces, seuils et accès au site
- Circulation véhiculaire et stationnements
- Mobilité active et collective



Concept de mobilité



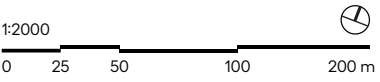
Légende

Existant

- Transport collectif
- Arrêt d'autobus

Proposé

- Sentier piéton
- Piste cyclable
- Milieu de vie à priorité piétonne
- Circulation véhiculaire
- Circulation technique



Interfaces, seuils et accès au site

Le traitement des interfaces, seuils et accès est primordial, car il conditionne le premier contact que les usagers des différentes communautés ont avec le campus. Ces points névralgiques doivent aussi permettre aux usagers et aux visiteurs de se repérer. Il importe donc de marquer clairement les entrées en identifiant leurs différentes vocations. Ainsi, le visiteur doit savoir, dès l'abord du campus, où se diriger selon sa destination.

Le plan d'ensemble prévoit la valorisation des accès au campus en fonction de la vocation des milieux qu'ils desservent. L'accès de la rue du Collège devient l'entrée institutionnelle principale. C'est également par cet accès que la circulation technique accèdera au campus.

L'entrée de la rue Champlain devient l'accès privilégié pour profiter du campus urbain, des résidences étudiantes et des services en rez-de-chaussée. Elle prend la forme d'une place publique donnant sur une rue piétonne qui forme un trait d'union convivial et sécuritaire vers le milieu de vie central. Les autres accès ont plutôt pour vocation de connecter le campus à son milieu par le biais de la mobilité active.

En termes d'interface, le plan d'aménagement prévoit des bandes tampons entre les cours arrières commerciales et le campus. L'aménagement de placettes aux entrées de la rue du Collège et de la rue Champlain contribuent à ouvrir le campus sur sa communauté dans la poursuite du geste civique.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Aménager les stationnements aux abords des entrées principales du site afin de favoriser la rétention des automobiles et la conversion des milieux de vie vers le mode piétonnier
- Faciliter les accès et marquer les entrées du site
- Planifier et marquer clairement l'accès piétonnier à chaque entrée afin d'en faciliter l'identification pour les usagers
- Intégrer des repères identitaires aux entrées du campus pour permettre à tous de s'orienter dès leur arrivée et pour marquer l'identité du lieu
- Aménager une place publique servant d'interface entre le site du campus et les espaces extérieurs à l'entrée de la rue du Collège et à l'entrée de la rue Champlain
- Assurer le positionnement de repères et de signalisation à l'endroit des seuils de manière à favoriser l'orientation dès l'arrivée sur le site
- Assurer la préservation ou l'aménagement de bandes tampons végétalisées à l'endroit des interfaces du campus avec les usages mitoyens

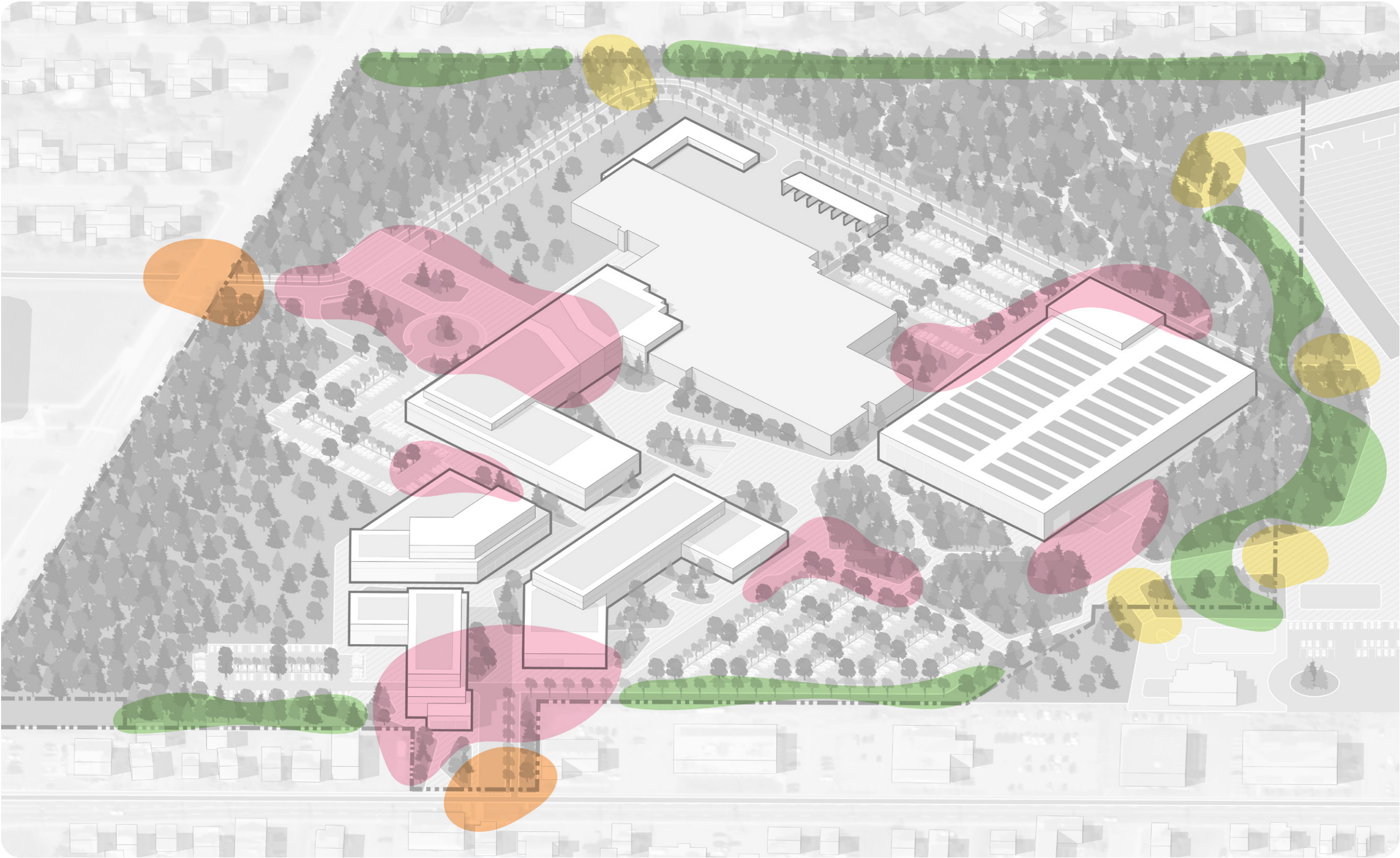


UdeM



Artofit

Interfaces, seuils et accès



- Légende**
- Accès principal
 - Accès transport actif
 - Seuils
 - Interfaces

Circulation véhiculaire et stationnements

Le Plan maître détaille la volonté de minimiser la place qu'occupe l'automobile au sein du campus, sans toutefois en compromettre la fonctionnalité. Les entrées sont pensées pour une arrivée véhiculaire optimale. Elles offrent un accès facile aux bâtiments en captant la circulation automobile aux abords des entrées. La circulation est ainsi détournée du centre du campus vers sa périphérie.

La circulation véhiculaire peut s'appuyer sur la présence d'un débarcadère à proximité de la rue du Collège qui permet de desservir efficacement l'entrée collégiale. De son côté, la circulation technique est canalisée vers l'arrière du bâtiment principal pour minimiser les nuisances.

Ainsi, les milieux de vie collégial et urbain ainsi que le milieu récréosportif sont réservés en priorité aux circulations piétonnes.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Interdire la circulation véhiculaire dans le milieu de vie, sauf lorsque nécessaire (passage de véhicules d'urgence ou de transport de personnes à mobilité réduite)
- Prévoir des stationnements réservés aux automobiles électriques à des emplacements privilégiés dans chacun des stationnements, aux abords des bâtiments, et munis de bornes de recharge
- Aménager des stationnements durables en y installant des noues, des arbres et arbustes
- Réserver les aires de stationnement les plus proches des portes principales et des débarcadères à l'usage des visiteurs externes afin de faciliter leur orientation dès leur arrivée sur le site
- Favoriser, lors d'événements de grande envergure, les initiatives de mutualisation des stationnements avec le centre UNIplex et l'école Mathieu-Martin

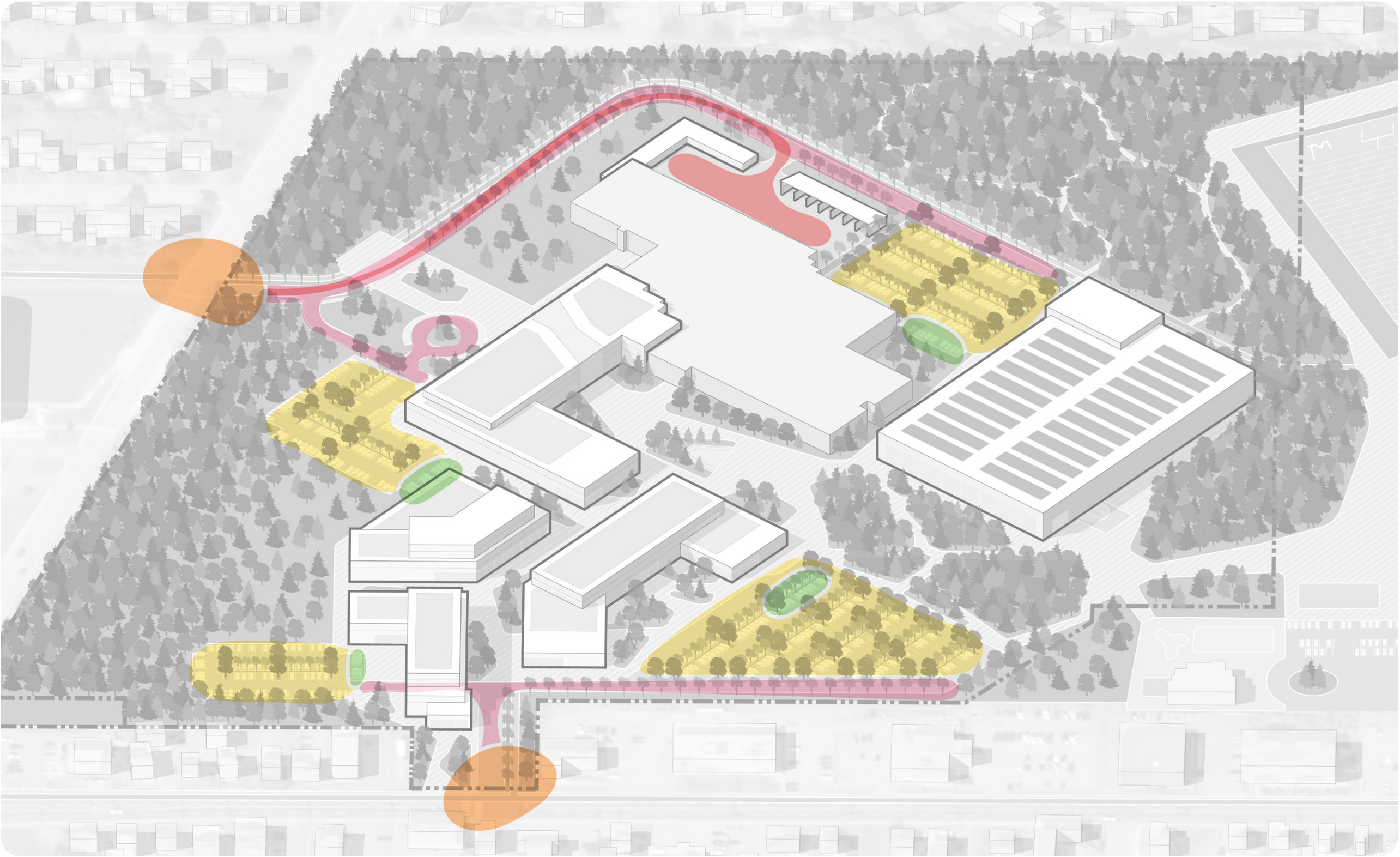


Magazine Express



Ville de Plessisville

Circulation véhiculaire et stationnements



Légende

- Accès véhiculaire
- Circulation véhiculaire
- Circulation technique
- Stationnement vert
- Bornes de recharge

Mobilité active et collective

L'accès au campus en transport actif et collectif sera encouragé par plusieurs aménagements. Les accès vers les arrêts d'autobus seront aménagés pour permettre un transfert rapide et sécuritaire vers le cœur du campus.

Les deux entrées seront conçues pour être accessibles et conviviales autant en automobile qu'en transport actif (piéton, vélo, etc.). Une piste cyclable sera aménagée pour continuer le lien de transport actif depuis le centre UNIplex jusqu'aux institutions voisines (école Mathieu-Martin, Maison de Jeunes).

Enfin, des installations favorisant le transfert modal devront être intégrées aux aménagements, telles que des abris sécurisés pour vélos, des douches, etc. Ces mesures permettront la création de milieux de vie axés sur l'humain et non sur les véhicules pour créer un lieu convivial et sécuritaire au centre du campus.

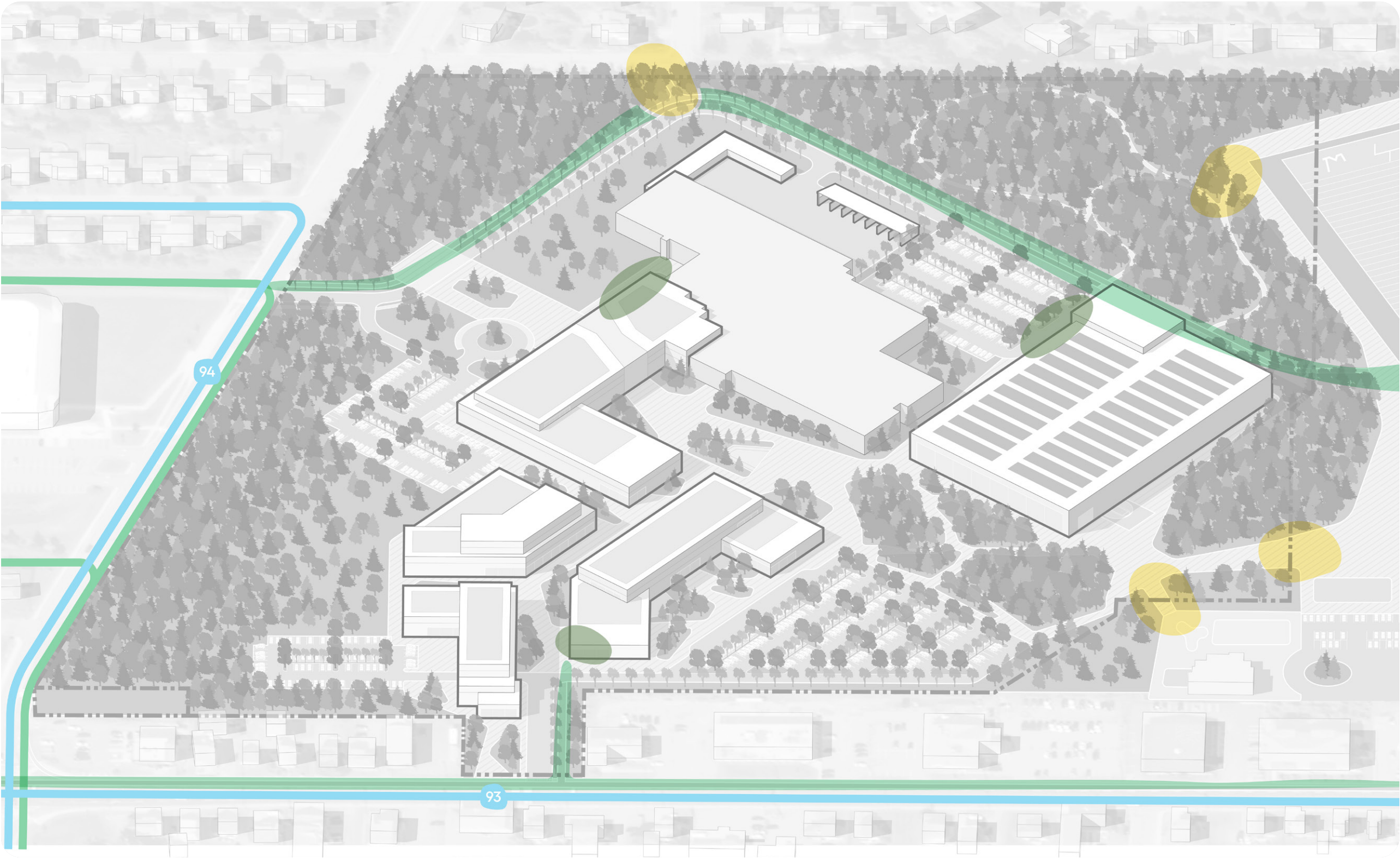
**RECOMMANDATIONS ET
BALISES D'AMÉNAGEMENT**

- Prévoir l'accessibilité universelle au milieu de vie central
- Aménager une piste cyclable connectant la piste existante le long du centre UNIplex à l'ouest pour rejoindre l'école Mathieu-Martin et la Maison de Jeunes
- Identifier et communiquer aux usagers les parcours qui seront entretenus et mis à leur disposition l'hiver
- Des supports et abris à vélo devraient être localisés à proximité des entrées cyclables
- La localisation des supports à vélo ne devrait pas obstruer le passage des piétons et devrait faire l'objet d'une réflexion globale afin d'en assurer l'intégration dans l'aménagement des nouvelles voies et sentiers
- Aménager des pôles de stationnement de vélo sécurisés et y intégrer des bornes de recharge pour vélos électriques
- Assurer que les arrêts d'autobus sur les rues Champlain et du Collège soient reliés par des sentiers piétons sécuritaires et agréables (trottoirs, éclairage, etc.)
- Collaborer avec la société Codiac Transpo afin de revoir la fréquence et le trajet des lignes d'autobus menant au campus

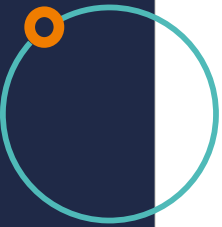


Pinterest

Transport actif et collectif



- Légende**
- Parcours autobus
 - 93 Arrêt d'autobus
 - Accès piéton
 - Parcours actif dédié
 - Stationnement vélo



Stratégies des milieux de vie

Le plan d'ensemble prévoit l'organisation du campus autour de pôles distincts et complémentaires. Les sections suivantes font état des recommandations et des balises d'aménagement en lien avec ces trois pôles :

1. Le pôle institutionnel collégial

La stratégie d'aménagement pour le pôle institutionnel collégial prévoit la mise en valeur des espaces pédagogiques et la création d'espaces collectifs rassembleurs propices à l'apprentissage et à l'innovation.

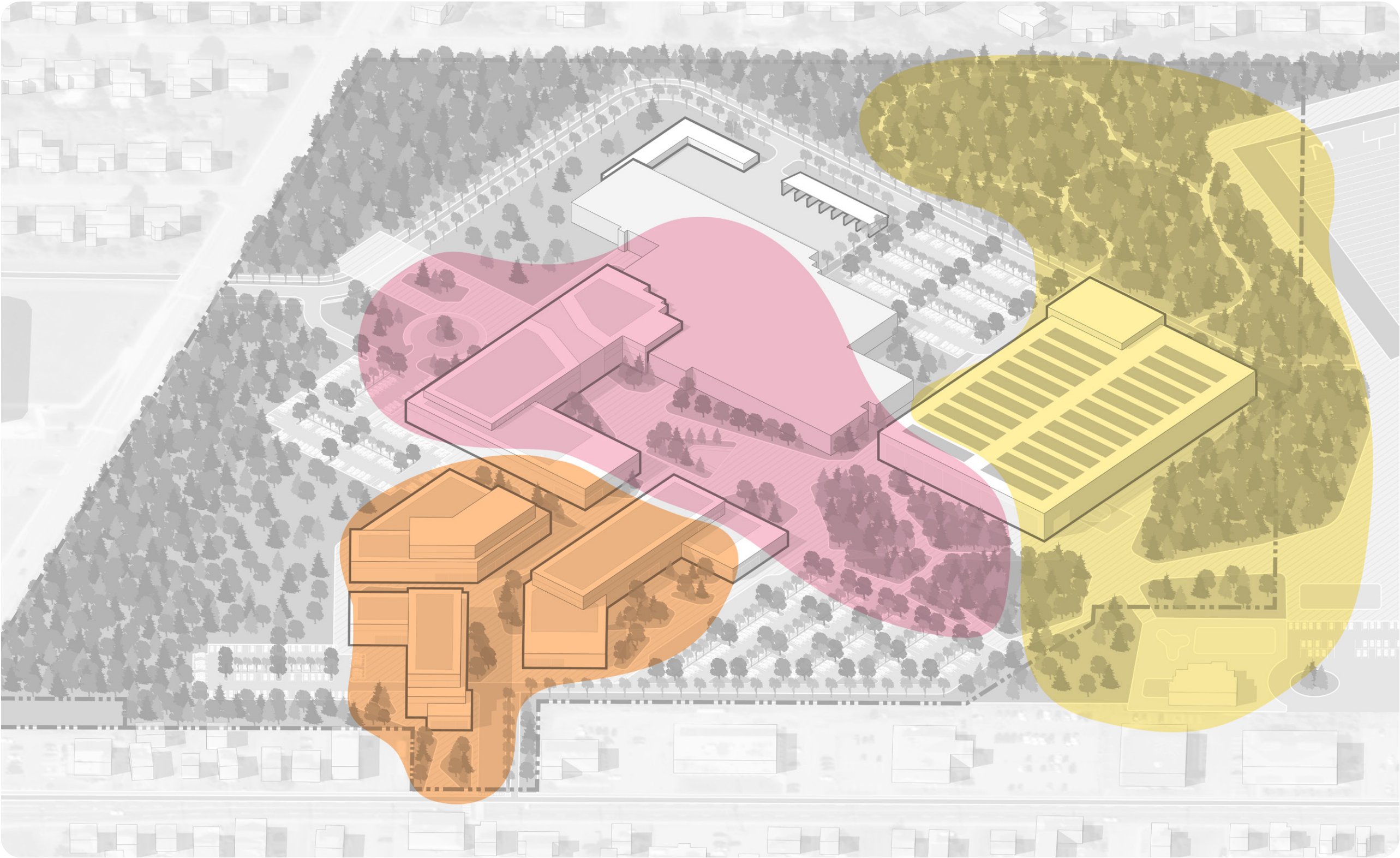
2. Le pôle récréosportif

Le pôle récréosportif est pensé comme un pôle de rencontre en interface avec les institutions adjacentes. La stratégie d'aménagement y prévoit des espaces communs de détente, de sports et de loisirs, ouverts sur la ville et inclusifs des communautés locales.

3. Le pôle du campus urbain

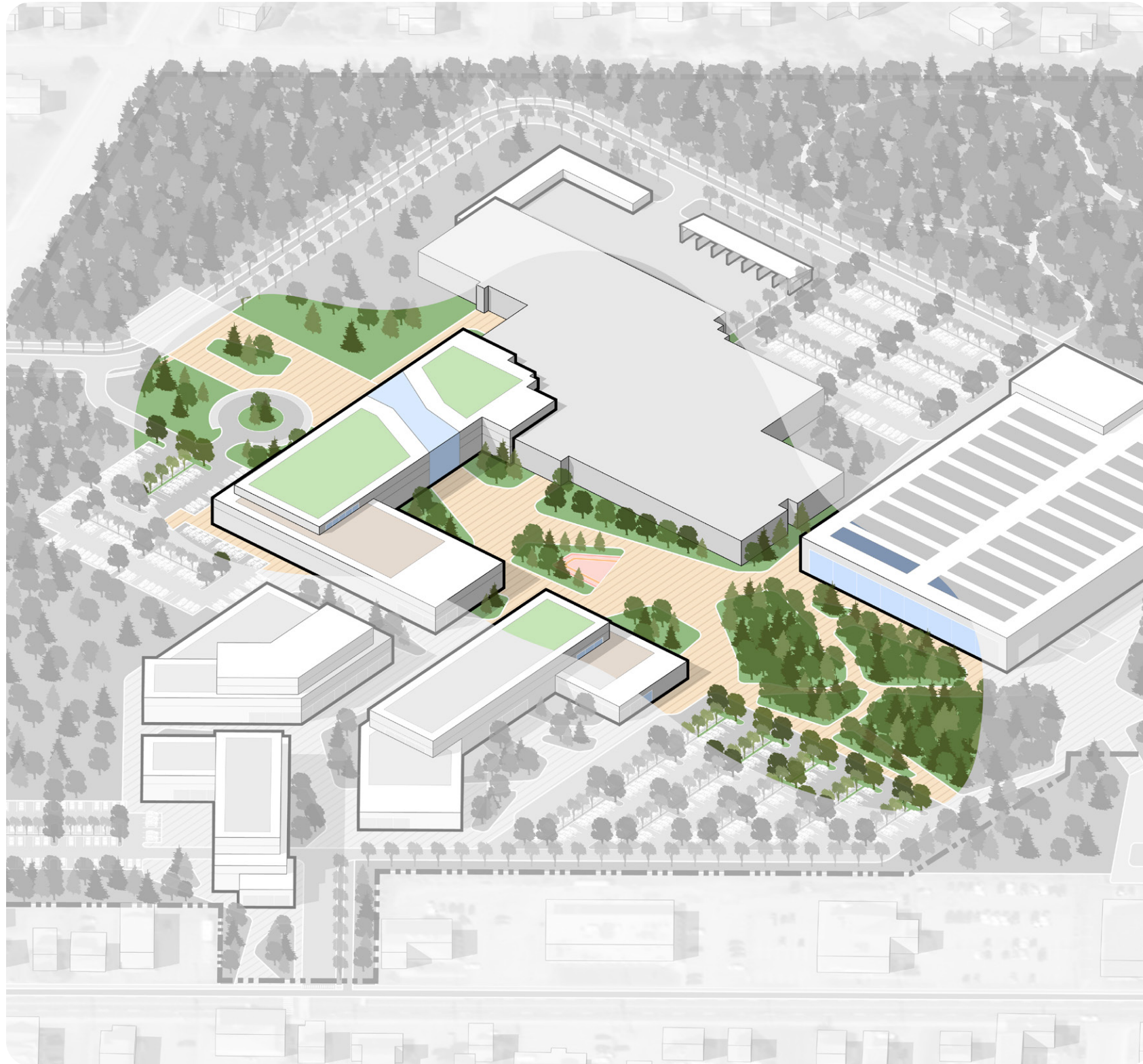
Le plan d'ensemble propose la création d'un campus urbain au sud du site dont la colonne vertébrale sera l'aménagement d'une rue piétonne au coeur des futures résidences étudiantes. Cet espace est voué à jouer un rôle d'interface entre l'espace collégial et la rue Champlain.

Localisation des pôles



Légende

- Pôle collégial
- Pôle urbain
- Pôle récréosportif



Pôle collégial

Architecture et cadre bâti

La stratégie en matière d'architecture et de cadre bâti pour le milieu collégial et institutionnel du campus vise à encadrer le développement d'une future expansion au bâtiment principal ainsi que l'aménagement du milieu de vie central. Le plan identifie la localisation approximative, établit des balises en matière de volumétrie et d'implantation et énonce les intentions quant aux aménagements extérieurs connexes.

Les balises d'aménagement proposées visent à encourager un milieu de vie convivial et interactif. Des façades animées contribueront à l'animation de l'esplanade centrale grâce à leurs ouvertures et à leurs connexions visuelles aux espaces extérieurs.

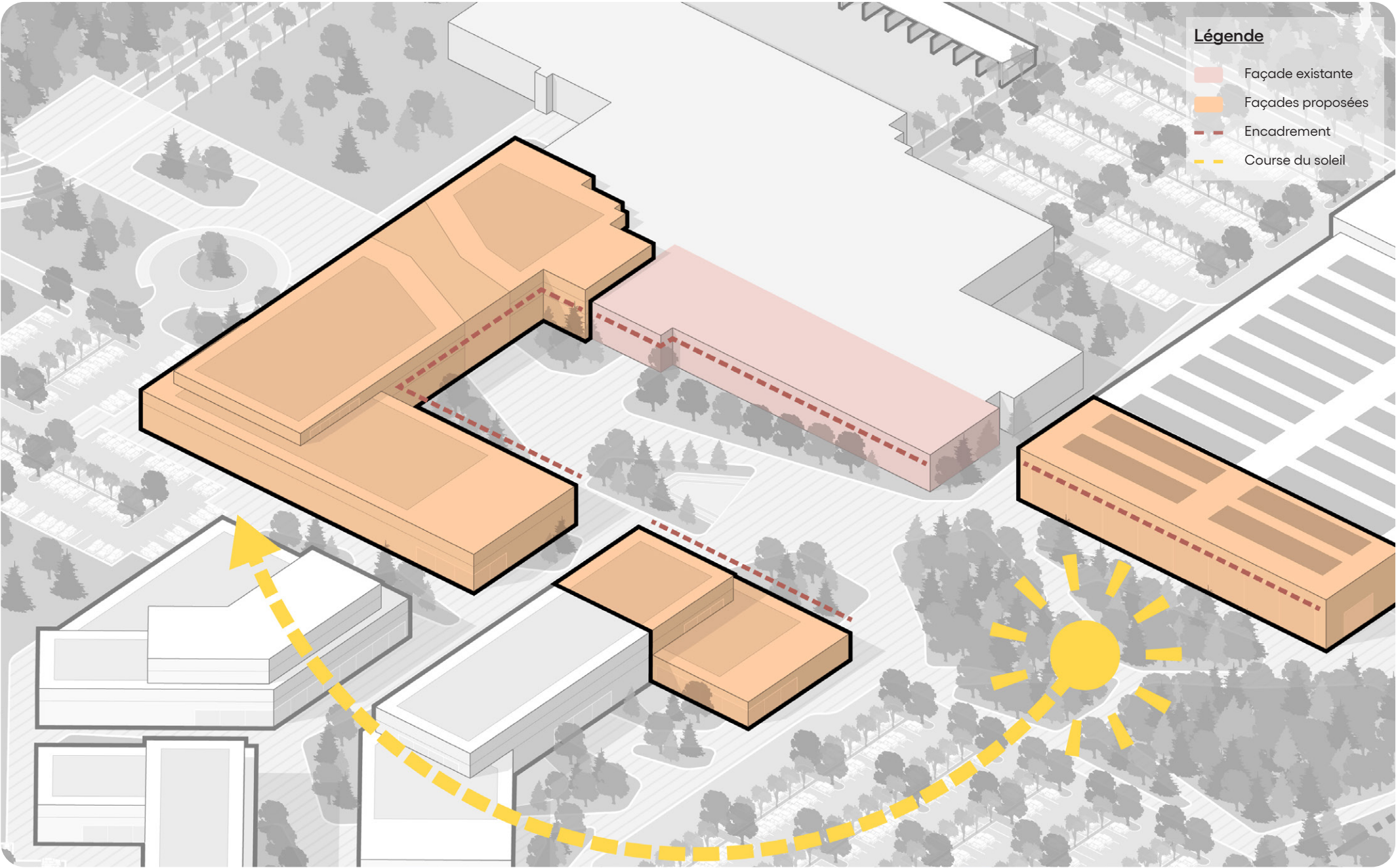
L'expansion future du bâtiment principal est pensée en connexion avec ce dernier afin de faciliter la continuité des fonctions institutionnelles.



ArchDaily

**RECOMMANDATIONS ET
BALISES D'AMÉNAGEMENT**

- Les bâtiments doivent être positionnés afin d'encadrer l'esplanade centrale
- Les façades continues et opaques sont à éviter
- Les entrées principales des bâtiments doivent être clairement identifiées et en relation directe avec le milieu de vie
- Favoriser la transparence des bâtiments au niveau du rez-de-chaussée, notamment à l'endroit des façades donnant sur le milieu de vie
- Favoriser l'animation des façades par la localisation des cafétérias, salles collaboratives et espaces de rassemblement informels à la périphérie du bâtiment pour stimuler l'échange et pour faciliter l'extension de ces fonctions vers l'extérieur
- Les façades peuvent servir de vitrine aux ateliers, salles de classe ou laboratoires d'innovation afin d'exposer leurs activités au domaine public
- Assurer la connexion intérieure de l'expansion académique avec le bâtiment existant
- Proposer des volumes qui s'intègrent harmonieusement à la hauteur des bâtiments existants
- Utiliser la modulation des hauteurs des nouveaux bâtiments afin de rythmer les façades par un jeu de volumes
- Utiliser les retraits et les basiliaires de manière à créer des terrasses sur les toits



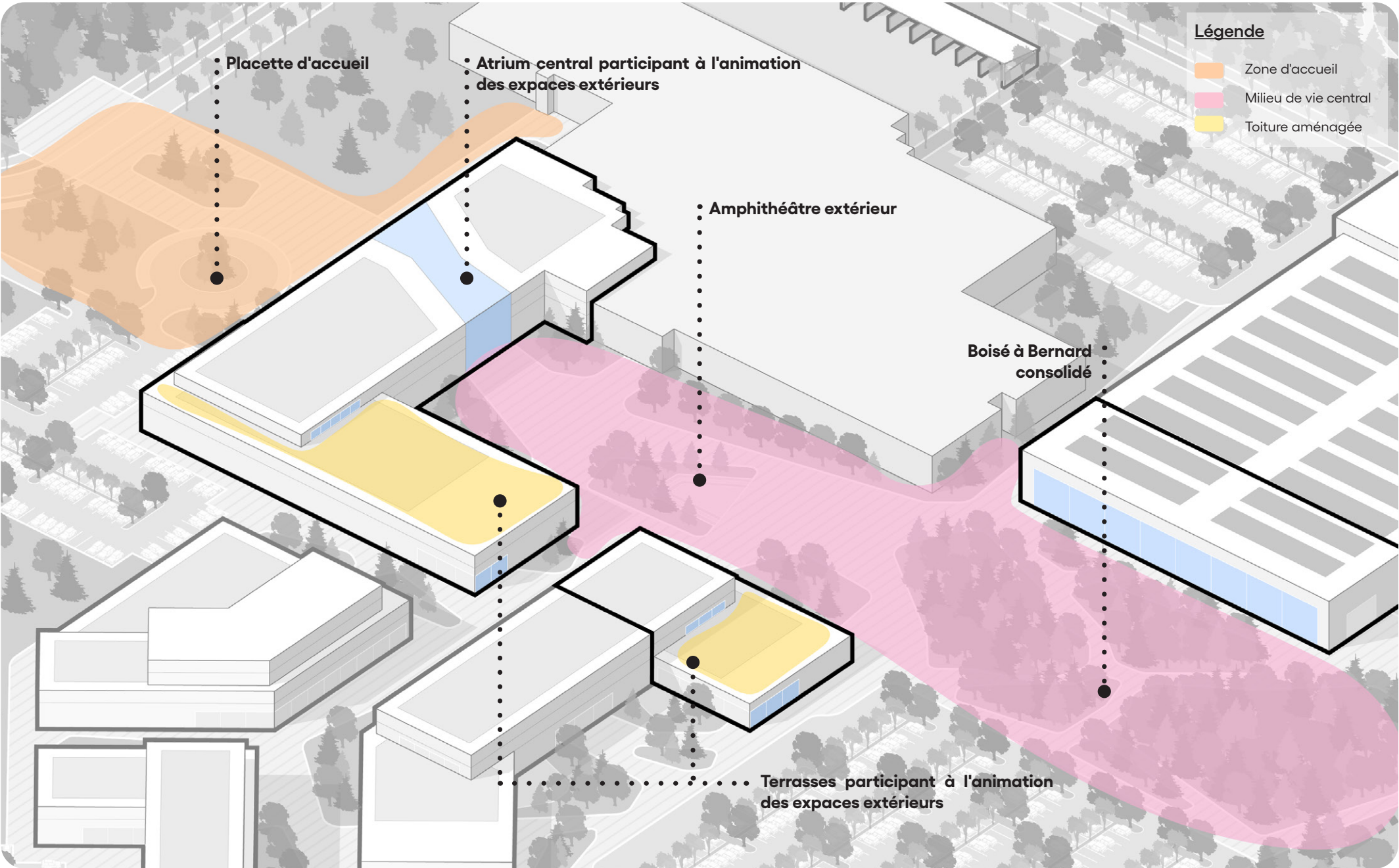
Milieux de vie extérieurs

Planifier les aménagements extérieurs de manière holistique avec l'ensemble du site et des constructions est essentiel pour assurer la cohérence du campus. Il s'agit en effet de créer de véritables milieux de vie extérieurs au bénéfice de la communauté qui fréquente le CCNB.

Les aménagements extérieurs à l'endroit de la placette d'accueil doivent accueillir les visiteurs et mener vers l'entrée principale. Dans le milieu de vie central, les aménagements extérieurs doivent servir à créer un pôle verdoyant et convivial dans lequel on retrouve des aires de détente et du mobilier favorisant les rencontres. Cet espace devient tout autant un lieu de détente où l'on profite du cadre qu'un lieu d'apprentissage dans lequel on tient des classes extérieures.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Prévoir, dès le début de l'élaboration d'un projet d'aménagement de pavillon, un plan d'aménagement paysager couvrant la surface complète du terrain à développer
- Prévoir, dans la mesure du possible, des milieux de vie en terrasse sur les toits
- Aménager un amphithéâtre sur la place centrale pour y tenir, entre autres, des classes à ciel ouvert et y organiser des événements
- Intégrer du mobilier connecté pour créer des espaces de travail extérieur
- Créer des zones de détente et de pique-nique extérieures incluant du mobilier et des zones d'ombre
- Intégrer du mobilier de détente conçu pour faciliter les rencontres à des endroits clés du site, notamment au cœur du milieu de vie
- Planifier le déneigement du milieu de vie central et de ses principales connexions piétonnes en hiver afin d'en favoriser l'animation quatre saisons
- Formaliser et bonifier les aménagements du boisé à Bernard pour continuer d'en faire un lieu de rencontre et de détente accessible et convivial pour tous
- Bonifier le couvert forestier du boisé à Bernard en agrandissant la zone de plantation



Images d'inspiration



Quai Schmidt, Shelkovo



Université du Texas, Austin



UQAM, Montréal



Jubilee Gardens, Londres



Amphithéâtre «Dreamland», Margate



Arts and Recreation Centre, Ellis Park

Cœur du pôle collégial





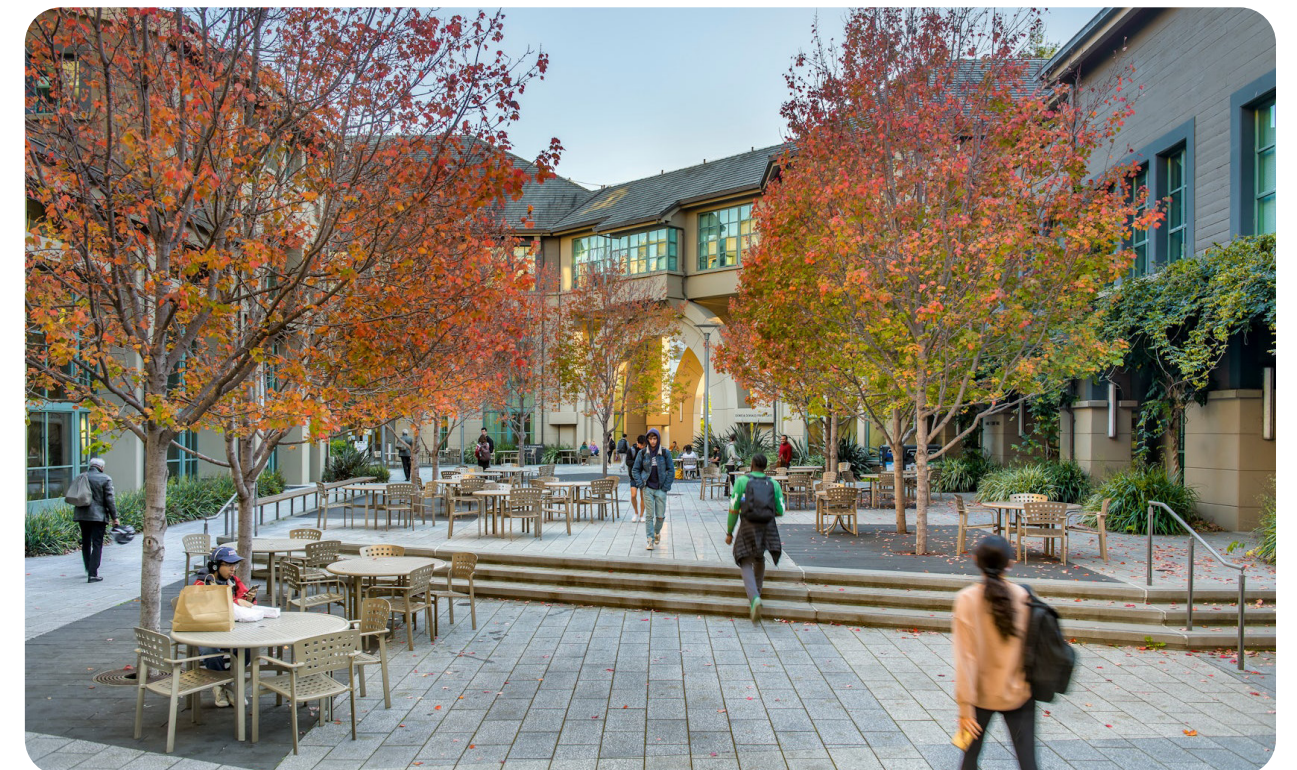
Pôle campus urbain

Architecture et cadre bâti

La stratégie en matière d'architecture et de cadre bâti pour le campus urbain vise à encadrer le développement des bâtiments à venir, tout en offrant la flexibilité nécessaire afin d'adapter l'approche en fonction des projets et des opportunités qui se présenteront. Le plan identifie la localisation approximative, établit des balises en matière de volumétrie et d'implantation et énonce les intentions quant aux aménagements extérieurs connexes.

L'implantation des bâtiments et leur orientation permettent de structurer et de définir les espaces publics, contribuant ainsi à créer un milieu de vie cohérent et accueillant. Bien que le Plan maître propose déjà des orientations générales en matière d'implantation, la position finale de chaque bâtiment reste à déterminer. Il établit donc des balises d'aménagement pour guider la conception de chaque projet à venir en assurant qu'ils respectent les objectifs d'aménagement et les principes directeurs.

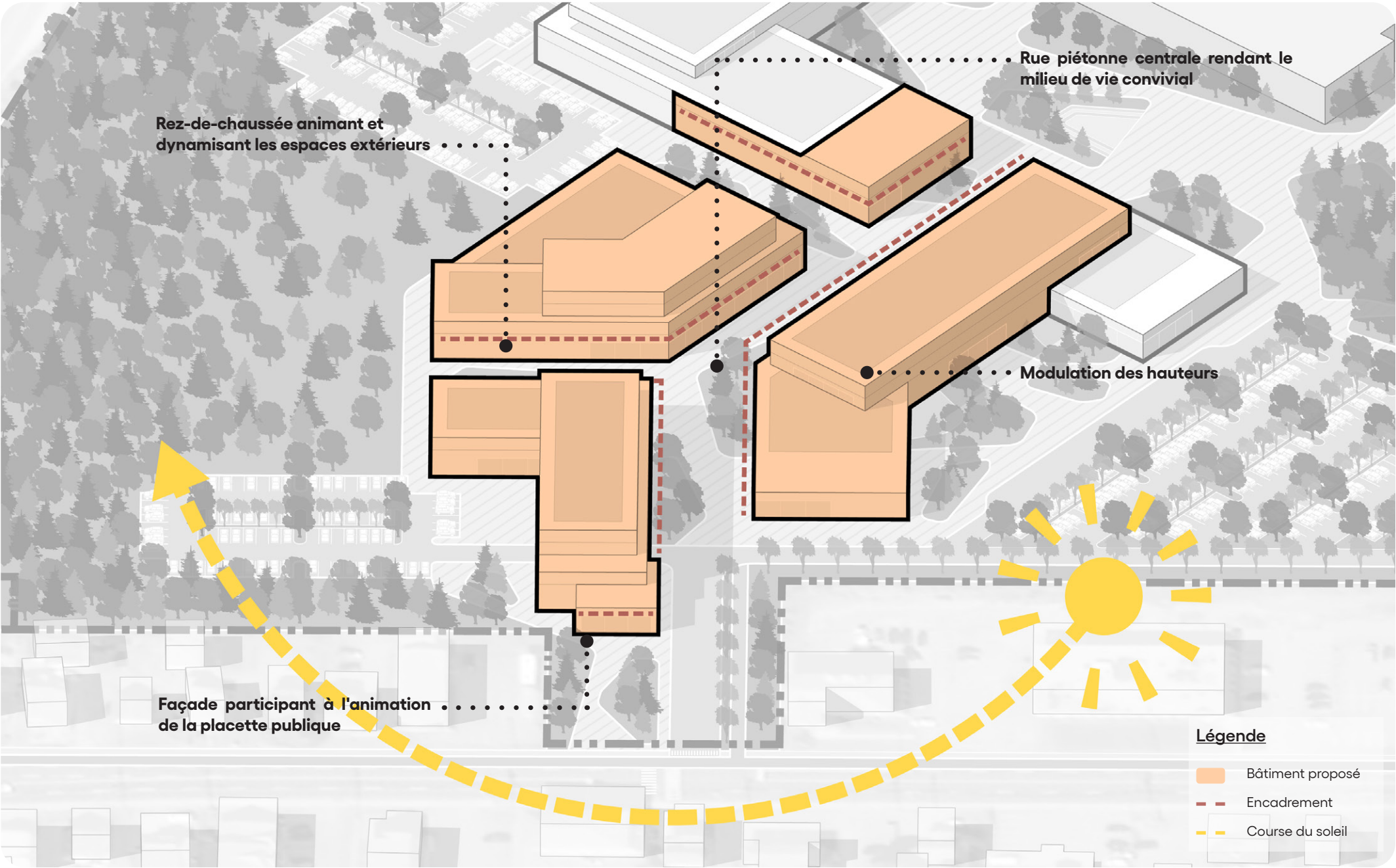
Les balises d'aménagement proposées visent à encourager un milieu de vie dynamique et interactif. Elles incluent des directives pour l'animation des espaces extérieurs grâce à une conception du rez-de-chaussée active et engageante. Les rez-de-chaussée des bâtiments devront ainsi contribuer à l'animation des espaces publics par des usages variés et accessibles qui favorisent les interactions sociales. De plus, les façades devront être ouvertes et connectées visuellement aux espaces extérieurs, en particulier sur l'intersection avec la rue Champlain, créant ainsi une interface intéressante pour cette entrée du campus.



Architizer

**RECOMMANDATIONS ET
BALISES D'AMÉNAGEMENT**

- Créer une rue piétonne animée et conviviale
- Favoriser la transparence des façades au rez-de-chaussée et les usages intérieurs/extérieurs
- Favoriser l'installation d'usages publics, communautaires ou de services au rez-de-chaussée (ex: garderie, entreprises-écoles, incubateurs, etc.) et d'usages résidentiels ou de bureau aux étages supérieurs
- Les façades continues et opaques sont à éviter face aux milieux de vie et aux places publiques
- Les entrées principales aux bâtiments doivent être clairement identifiées et doivent être en relation directe avec le milieu de vie piéton
- Planifier la connexion de l'ensemble des lieux de rassemblement et de détente grâce à des liens piétons agréables et sécuritaires
- Utiliser la modulation des hauteurs des nouveaux bâtiments afin de rythmer les façades par un jeu de volumes
- Utiliser les retraits et les basiliaires de manière à créer des terrasses sur les toits
- Privilégier la réalisation du bâtiment qui borde l'esplanade de vie centrale en premier afin d'encadrer les milieux de vie extérieurs



Milieus de vie extérieurs

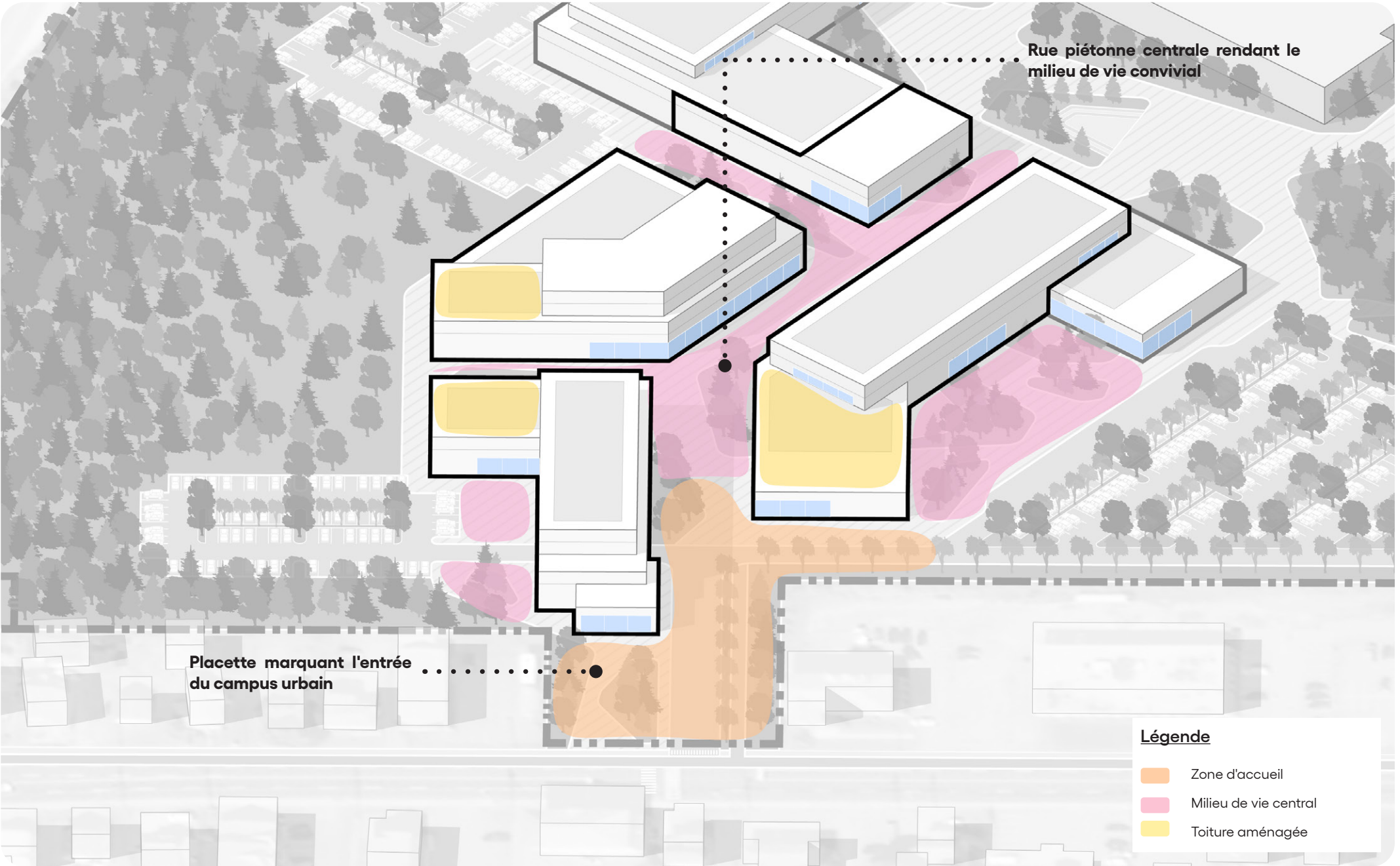
Le Plan maître prévoit l'aménagement d'une rue piétonne encadrée par des bâtiments à usages mixtes. Une garderie, une entreprise-école, un incubateur, des commerces de proximité ou d'autres usages de nature publics ou communautaires viendront animer l'espace au rez-de-chaussée.

L'ajout de mobilier urbain permettant la détente et les rassemblements assurera l'animation de cet espace. L'ensemble du milieu sera également agrémenté par des îlots de verdure qui deviendront des îlots de fraîcheur.

Des aménagements quatre saisons viendront animer la rue piétonne et contribuer à la création d'un espace extérieur dynamique et convivial tout au long de l'année.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Prévoir, dès le début de l'élaboration d'un projet d'aménagement de pavillon, un plan d'aménagement paysager couvrant la surface complète du terrain à développer
- La rue piétonne principale doit être agrémentée de mobilier urbain permettant la détente et le rassemblement
- Aménager des marquises, des terrasses chauffées et un éclairage adapté afin de favoriser l'occupation des lieux tout au long de l'année
- Planifier le déneigement de la rue piétonne et de ses principales connexions piétonnes en hiver afin d'en favoriser l'animation quatre saisons
- Assurer l'aménagement de certaines toitures de manière à participer à l'animation du pôle
- Aménager une placette urbaine marquant l'entrée du campus via la rue Champlain



Images d'inspiration



Moool



SBLA studio



Bonn Square, Oxford



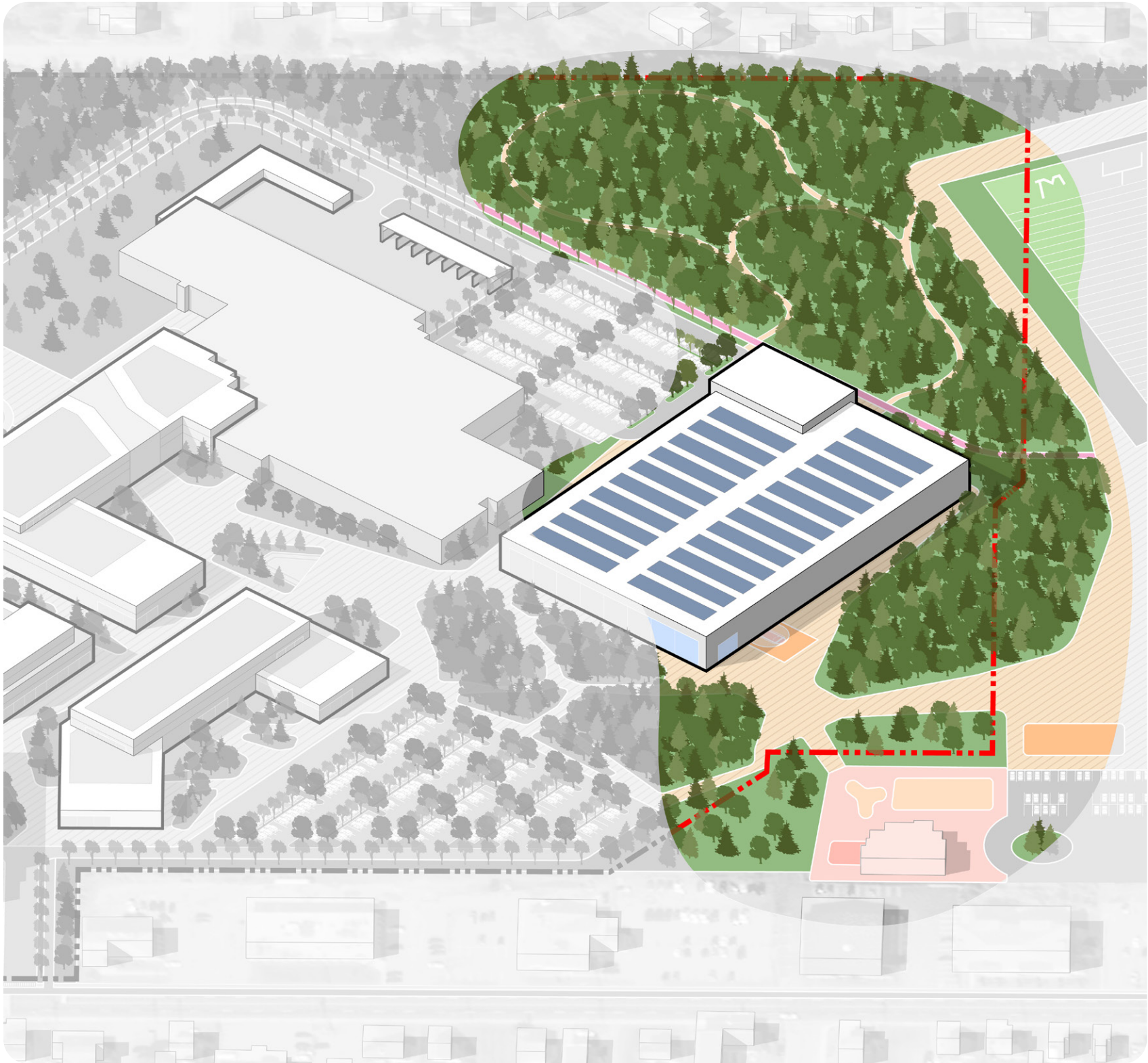
Freedom Square



Freedom Square

Pôle campus urbain





Pôle récréosportif

Architecture et cadre bâti

La stratégie en matière d'architecture et de cadre bâti pour le pôle récréosportif vise à encadrer le développement d'un centre sportif de type « soccerplex ». Le plan identifie la localisation approximative, établit des balises en matière de volumétrie et d'implantation et énonce les intentions quant aux aménagements extérieurs connexes.

Les balises d'aménagement proposées visent la création d'une offre récréative et sportive pour la communauté, en complémentarité avec l'offre déjà proposée par les institutions voisines. Le milieu récréatif et sportif est pensé comme un pôle de rencontres pour les personnes apprenantes du CCNB, mais aussi pour les jeunes de l'école avoisinante ou la population de Dieppe.

Ainsi, les aménagements autour du centre sportif devront être conçus pour être des espaces communs de détente, de sports et de loisirs, ouverts sur la ville et les communautés locales. Des aménagements venant compléter l'offre sportive ou récréative contribueront à animer l'espace et à ouvrir le campus à la communauté.

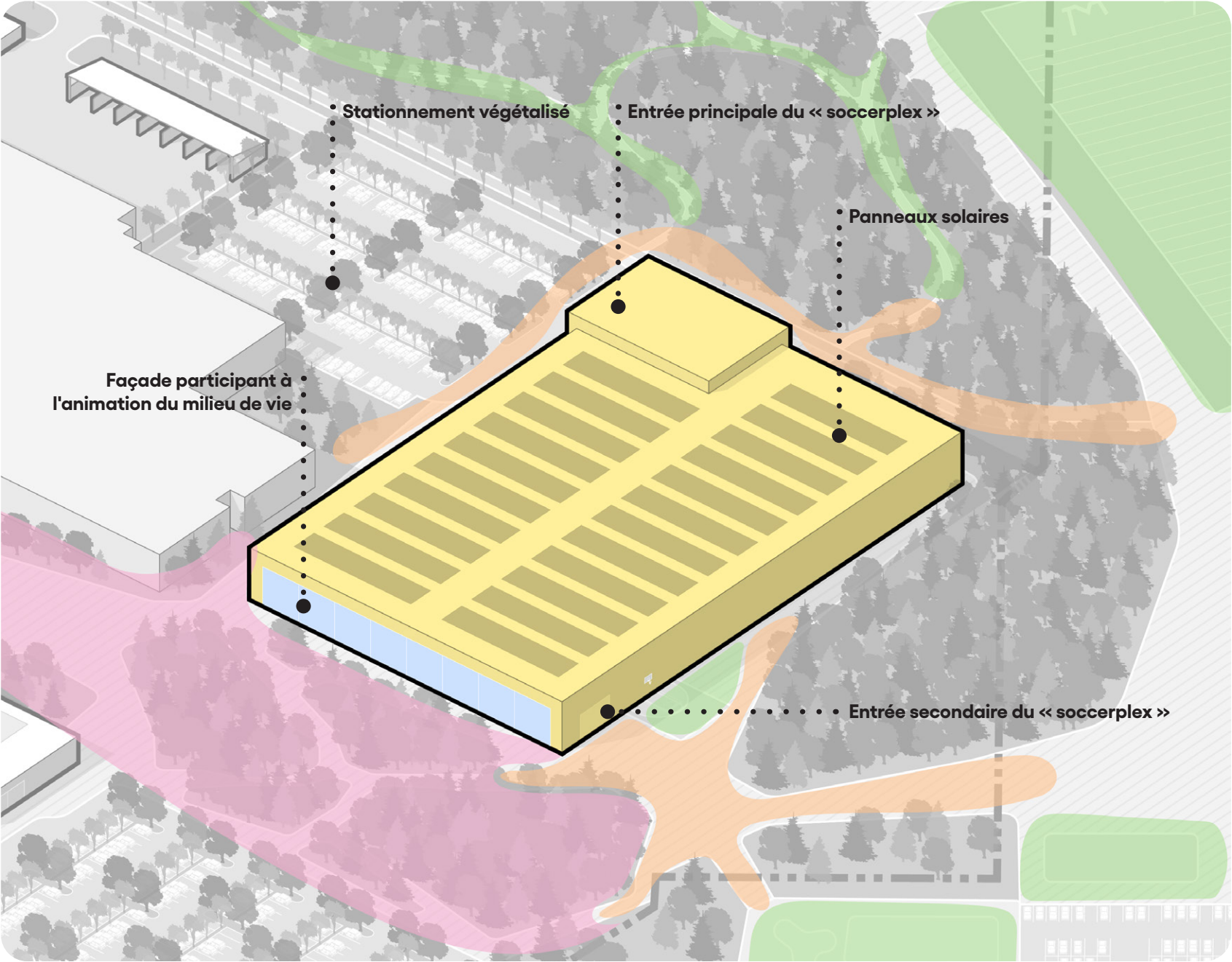


HCMA

Aménagements extérieurs

**RECOMMANDATIONS ET
BALISES D'AMÉNAGEMENT**

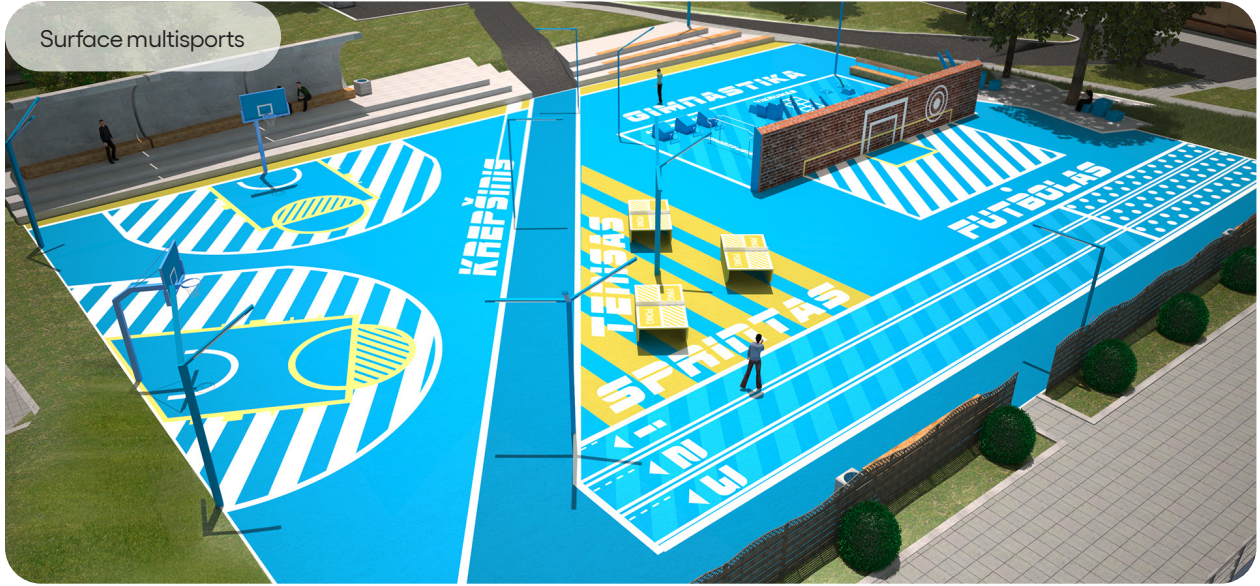
- Privilégier, dans la mesure du possible, l'aménagement d'un « soccerplex » plutôt que d'un « soccer dôme »
- Favoriser une façade transparente pour le « soccerplex » permettant d'animer le milieu de vie
- Si toutefois un « soccer dôme » était privilégié, implanter le bloc de services et de bureaux en interface avec le milieu de vie de manière à faire participer sa façade à son animation
- Animer la zone autour du « soccerplex » par l'intégration d'aménagements récréosportifs complémentaires
- Connecter les institutions voisines avec des sentiers piétons
- Renforcer la vocation sportive des aménagements extérieurs par l'aménagement de plateaux sportifs extérieurs favorisant la pratique libre aux abords du centre sportif (ex: terrain de basketball)
- Intégrer du mobilier de détente et de pique-nique
- Favoriser l'intégration de panneaux solaires sur le toit



Légende

- Milieu de vie
- Parvis du centre sportif
- Aménagements récréosportifs
- « Soccerplex » proposé

Images d'inspiration



Zygymantas Cibulskis



UTS, ASPECT Studios



Sportplex, Châteauguay



Zibo Sports Park, GVL design, Chine

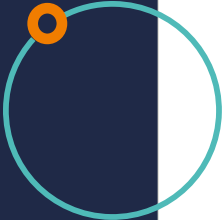


« Soccerplex », Chauveau

Matérialité des aménagements et qualité architecturale

Quoique les trois pôles du campus devront avoir une ambiance distincte, propre à leur caractère et aux usages qui y seront développés, la qualité architecturale du cadre bâti et la matérialité des aménagements extérieurs devront être conçues à l'échelle du site.

Ainsi, les balises et recommandations en lien avec la qualité des aménagements devraient s'appliquer à tous les nouveaux projets prévus afin d'assurer une cohérence sur le site. En effet, les standards de qualité attendus pour tout nouveau projet devront refléter les ambitions et le caractère novateur du CCNB.



Qualité architecturale des bâtiments

La conception des bâtiments doit être faite selon les meilleurs standards architecturaux et projeter une image d'excellence, à l'image du CCNB lui-même. Du même coup, l'architecture et la matérialité des bâtiments devraient s'inspirer de l'effervescence technologique du CCNB et proposer des matériaux et méthodes de construction durables et novatrices.

Par ailleurs, tous les projets devraient être réfléchis afin d'en assurer la durabilité dans le temps. Les matériaux et méthodes de construction qui nécessitent des entretiens réguliers afin d'en assurer la qualité devraient être évités en faveur de matériaux durables et résilients.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Aménager des bâtiments accessibles et résilients à la pointe de l'innovation technologique
- Favoriser une conception architecturale et l'utilisation de matériaux qui reflètent l'effervescence technologique du CCNB
- Viser, dans la mesure du possible, des normes d'excellence élevées, telles les normes LEED, dans la conception et la construction des bâtiments
- Favoriser la transparence dans l'architecture des bâtiments
- Utiliser des matériaux nobles et durables dans le temps
- L'architecture des nouveaux bâtiments doit s'intégrer en complémentarité avec le bâtiment existant
- Favoriser l'utilisation de revêtements clairs qui reflètent les rayons du soleil afin d'éviter de contribuer à la création d'îlots de chaleur sur le site



Logement étudiant ETH, Schaubild Gross



Maatulli School and Kindergarten



Maier Hall



The Passerelle, a+r Architekten

Matérialité des aménagements extérieurs

Le rôle principal des espaces extérieurs est d'assurer les connexions piétonnes entre les bâtiments et d'offrir des espaces de socialisation et d'animation publics. Les revêtements et l'aménagement influenceront non seulement la fonctionnalité de ces espaces, mais aussi le comportement des usagers qui les fréquentent.

Le Plan maître aborde donc la question des aménagements extérieurs dans une optique de développement durable. Les aménagements sélectionnés doivent résulter d'un compromis entre les contraintes d'usage, la nécessité d'économiser les matériaux et l'énergie et leur durabilité. Par ailleurs, les propriétés thermiques des matériaux ont été ciblées comme l'une des principales causes contribuant à la création d'îlots de chaleur urbains (ICU). Le Plan maître priorise donc des revêtements à hauts albédos et des aménagements qui visent à atténuer ces effets.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Favoriser l'aménagement de surfaces végétalisées aux surfaces minéralisées, lorsque possible
- Choisir des pavés pour les chaussées des voies partagées à hauts albédos tels le pavé inversé, l'asphalte et le béton coloré, afin d'atténuer l'effet d'ICU
- Utiliser, dans la mesure du possible, des matériaux qui résistent bien aux opérations de déneigement
- Sélectionner, lorsque possible, des matériaux à contenu recyclé ou réutilisé
- Éviter les produits avec émissions de composés organiques volatiles (COV)
- Prévoir des aménagements extérieurs en fonction des meilleures pratiques en matière d'accessibilité universelle, comme des plaques podotactiles aux abords des voies partagées ou des contrastes de couleurs dans les escaliers



Sohu



Landezine



Landezine



Landezine



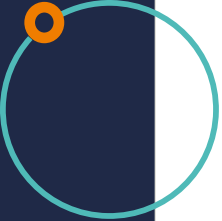
Landezine



Landezine



Landezine



Les infrastructures vertes

La transformation majeure du campus offre de nombreuses opportunités d'intégration des bonnes pratiques en matière d'aménagement durable, tout particulièrement par l'intégration d'infrastructures vertes. Celles-ci contribuent à augmenter la résilience du milieu dans des domaines tels que la lutte aux îlots de chaleur, la gestion durable des eaux de pluie et la conservation de la biodiversité.

Les recommandations en matière d'infrastructures vertes se déclinent selon deux principaux thèmes :

- Stratégie de verdissement
- Stratégie de gestion des eaux

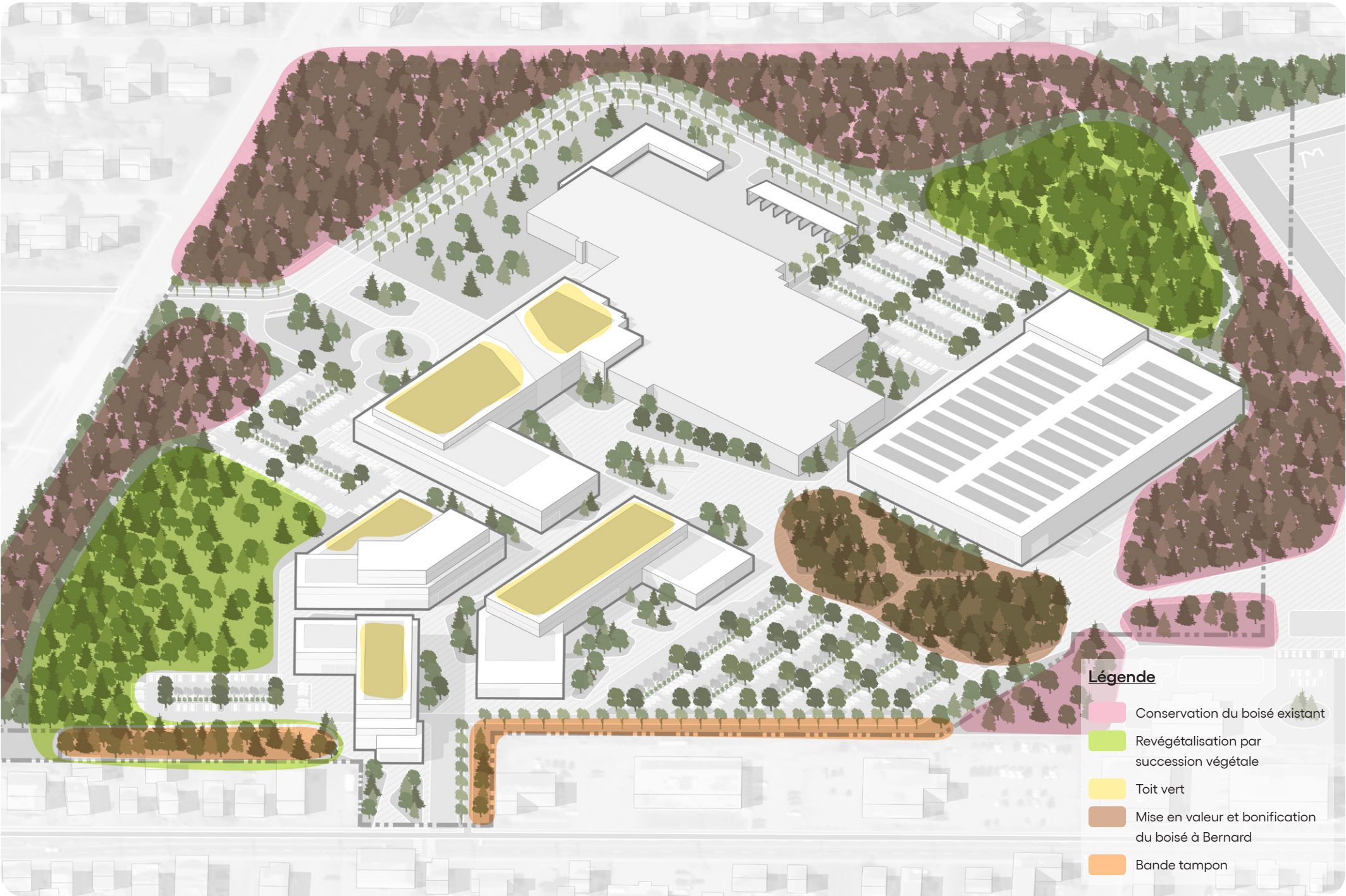
Stratégie de verdissement

Planifier une stratégie de verdissement de manière holistique avec l'ensemble du site et des constructions est essentiel pour assurer une cohérence à l'ensemble du campus. Le plan prévoit de transformer l'espace présentement très minéralisé en un espace verdoyant. Ces aménagements feront partie intégrante de l'identité du site et contribueront à créer des espaces extérieurs agréables et conviviaux.

Les différents aménagements paysagers doivent aussi servir à délimiter les espaces et favoriser la bonne cohabitation entre les différents usages. Ainsi, le plan prévoit la création de bandes tampons végétalisées plutôt que des clôtures sur les marges du site afin d'atténuer les potentielles nuisances pour les résidences à proximité.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Favoriser l'utilisation d'espèces adaptées au climat local dans l'aménagement paysager, interdire les espèces exotiques envahissantes et éviter les couvre-sols nécessitant beaucoup d'entretien
- Favoriser le verdissement par la plantation d'arbres, d'arbustes et de végétaux tout le long des stationnements et la création de bandes tampons vertes entre les bâtiments
- Reboiser une partie des terrains pour connecter les boisés existants et ainsi bonifier les corridors écologiques
- Poursuivre la mise en valeur du boisé à Bernard par la formalisation de l'espace et des aménagements
- Implanter et maintenir une grande diversité d'espèces d'arbres afin d'assurer la santé des écosystèmes et la résilience face aux maladies et aux changements climatiques
- Étudier la possibilité d'aménager des potagers partagés sur les toits et d'en verdir certains



Les infrastructures vertes

Les infrastructures vertes et les espaces verts en général offrent de nombreux bénéfices, tant du point de vue environnemental que pour la santé mentale et physique de la population. Les services écosystémiques générés par ces espaces comprennent, entre autres, des services de régulation comme l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des îlots de chaleur, l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction des volumes d'eau de ruissellement. Ils offrent aussi des services culturels pour le loisir, le tourisme et la relation aux paysages. Ces espaces favorisent l'activité physique et un mode de vie actif bénéfiques pour la santé de la population, tant d'un point de vue physique que mental, et peuvent servir à la production alimentaire. Finalement, les infrastructures vertes contribuent à la résilience des écosystèmes et des villes face aux changements climatiques.

Au-delà de la gestion des eaux, l'intégration des infrastructures vertes dans l'aménagement du campus doit être pensée dans un ensemble holistique comprenant les stratégies de verdissement (plantation d'arbres, conservation des bois existants, toits verts) et les stratégies énergétiques (géothermie, panneaux solaires, éoliennes, boucles énergétiques) dans une perspective de résilience socioécologique et d'innovation technologique. L'aspect social de ces infrastructures ne doit pas être négligé. Par exemple, les infrastructures de verdissement offrent des occasions d'améliorer la sécurité alimentaire par l'intégration de potagers partagés ou de créer des milieux propices à la détente et aux activités physiques.

Agriculture sur le toit



Ecohabitation

Toits verts d'un campus universitaire



Ecole d'Urbanisme de Paris

Panneaux solaires



Turing House

Toits verts



Ecovégétal

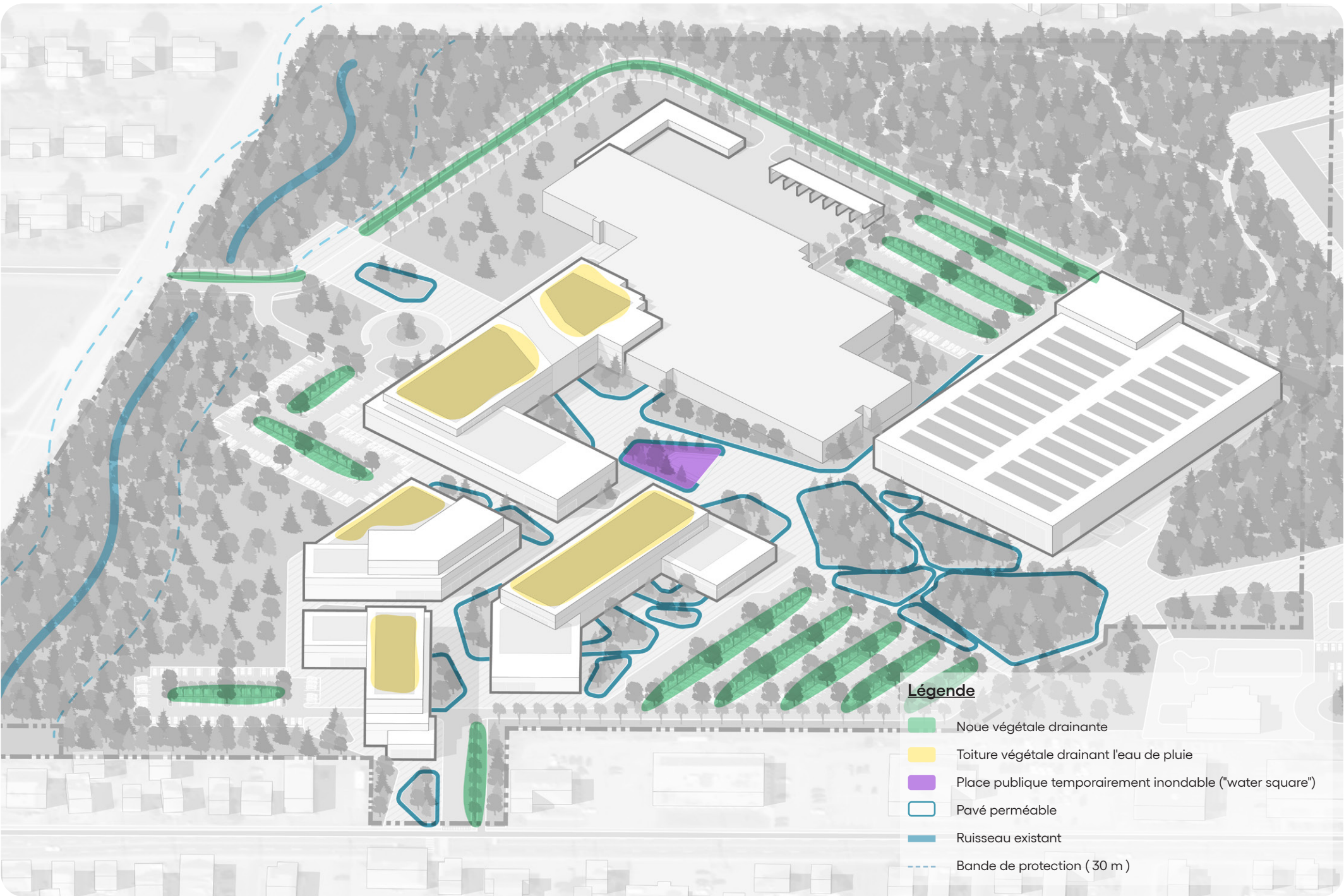
Stratégie de gestion des eaux

En complémentarité avec la stratégie de verdissement développée, il importe d'identifier également une stratégie de gestion des eaux pluviales.

L'intégration d'infrastructures de gestion des eaux pluviales sur le campus de Dieppe est une opportunité, non seulement de capter les eaux, mais également de les mettre en valeur grâce à des aménagements paysagers. Ainsi, une place publique temporairement inondable pourrait être aménagée dans l'esplanade du milieu de vie central. Les aménagements réalisés en suivant les principes du parc éponge permettent de créer des espaces multifonctionnels pour la gestion durable des eaux pluviales.

RECOMMANDATIONS ET BALISES D'AMÉNAGEMENT

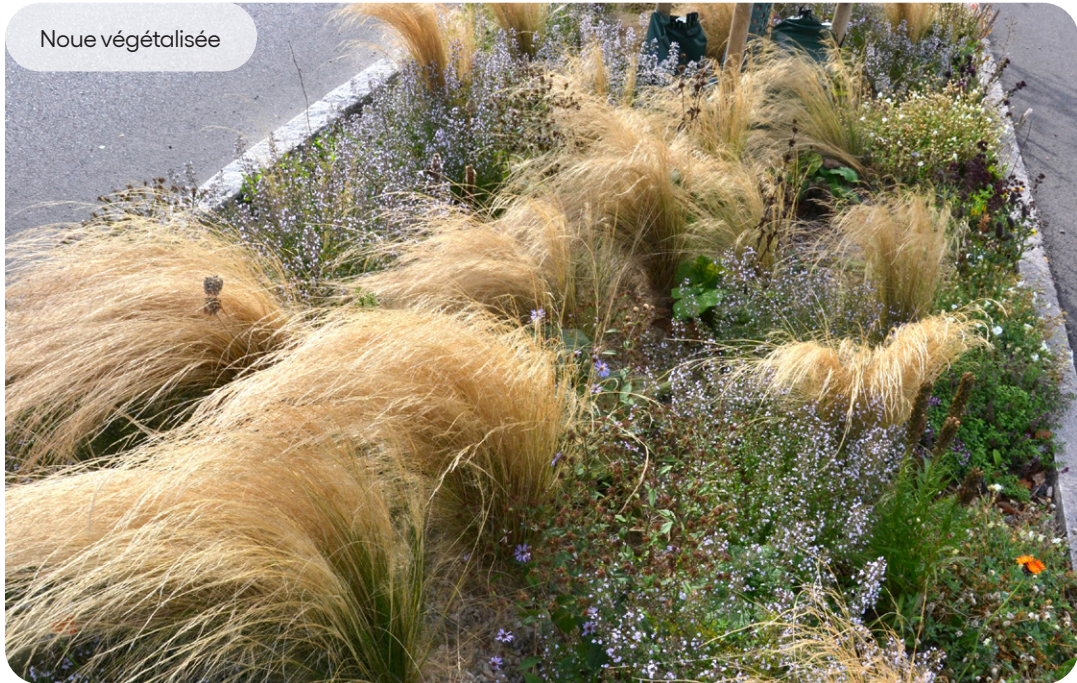
- Étudier la possibilité d'aménager un amphithéâtre extérieur qui se transformera en place publique temporairement inondable « watersquare » lors de fortes précipitations
- Diminuer la présence de surfaces imperméables en privilégiant l'utilisation de matériaux perméables sur les pourtours des zones végétalisées
- Étudier la possibilité d'aménager des toits verts permettant de capter et de traiter une partie des précipitations
- Aménager des stationnements durables en y installant des noues végétalisées, des arbres et des arbustes





Stationnement vert

Agence française d'urbaniste



Noue végétalisée

Blue Green Grey



Pavé de béton perméable

Techo-Bloc

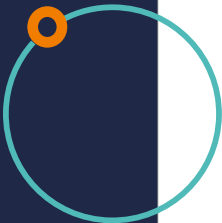


« Watersquare »

Rotterdam

Mise à contribution de l'innovation

Le plan d'aménagement met en valeur l'importance cruciale de l'innovation et son rôle dans l'aménagement en tant que catalyseur et laboratoire d'expériences et d'expérimentations. Les aménagements novateurs doivent positionner le campus en tant que leader dans l'intégration de l'innovation technologique et en tant qu'émulateur.



Mise à contribution de l'innovation

**RECOMMANDATIONS ET
BALISES D'AMÉNAGEMENT**

Intégrer les différents programmes et écoles dans les processus de conception

- Consulter les différents programmes et écoles susceptibles d'être intéressés avant tout projet d'aménagement
- Mettre à contribution l'ensemble des programmes pour concevoir, participer et évaluer des solutions d'aménagement innovantes
- Planifier des dispositifs permettant d'assurer le suivi de l'efficacité des infrastructures vertes

Intégrer des aménagements novateurs

- Mettre en interface directe avec le milieu de vie les fonctions liées à l'innovation, comme le futur centre INNOV et d'éventuels incubateurs
- Permettre l'utilisation des espaces publics comme laboratoires à ciel ouvert
- Intégrer des aménagements aux toitures des bâtiments, tels que des toitures végétales, des panneaux photovoltaïques, des dispositifs de captation des eaux de pluie ou encore des dispositifs d'agriculture urbaine, selon les possibilités
- Intégrer du mobilier novateur intégrant des technologies durables, par exemple du mobilier connecté avec panneaux photovoltaïques

Intégrer des stratégies énergétiques novatrices

- Étudier la possibilité de mettre à profit l'environnement du campus pour en extraire une partie de son énergie (géothermie, refroidissement hydraulique, panneaux photovoltaïques, etc.)
- Installer des systèmes de contrôle intelligent pour le chauffage et l'éclairage
- S'engager à un processus de conception intégré visant la collaboration de tous les professionnels à la conception écoénergétiques



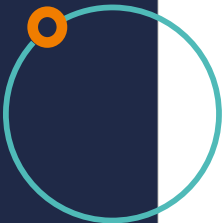
Urban Resilience Hub



Sologic



Adobe Stock



Mobilier

Le Plan maître propose d'introduire une nouvelle typologie de mobilier qui uniformisera l'image du CCNB à travers le campus. Ce mobilier utilise des matériaux naturels qui rappellent l'environnement et la nature qui l'entourent. Par ailleurs, la durabilité du mobilier doit être un critère déterminant de sélection. Des matériaux et équipements nécessitant peu d'entretien dans le temps sont à préconiser. Le style contemporain est tout indiqué pour refléter la nature novatrice du campus. Les différentes typologies de mobilier se retrouvent illustrées ci-après et incluent :

- Des supports à vélo épurés, en petites grappes
- Des abris à vélo couvrant une plus grande grappe de supports
- Des infrastructures permettant de travailler ou se détendre à plusieurs
- Des bancs, avec ou sans dossier
- Des tables de pique-nique adaptées pour les cours en extérieur et vouées à agrémenter le milieu de vie
- Des stations de travail extérieures connectées permettant de travailler en petits groupes

Mobilier

RECOMMANDATIONS ET
BALISES D'AMÉNAGEMENT

- Créer un cadre extérieur convivial favorisant la collaboration et la collision des idées
- Sélectionner du mobilier avec des matériaux naturels et durables
- Favoriser du mobilier facilitant la collaboration et les échanges
- Favoriser un mobilier de style contemporain
- Prévoir du mobilier conçu pour faciliter l'accessibilité universelle dans le milieu de vie central
- Intégrer du mobilier connecté permettant de faciliter les classes et collaborations extérieures

Stationnement à vélo



Stationnement vélo extérieur, WAW Architectes

Supports à vélo



Landezine

Banc avec ou sans dossier



Architonic

Table adaptée pour les cours en extérieur



Morelli

Stations de travail connectées extérieures

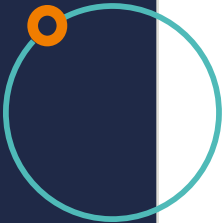


BC2

Éclairage

Le Plan maître identifie des besoins en termes d'éclairage qui s'appliquent sur l'ensemble du site. Plusieurs types d'éclairage sont prévus sur le site pour répondre aux différents besoins :

- Éclairage d'entrée au site
- Éclairage des voies de circulation
- Éclairage de la piste cyclable
- Éclairage des sentiers piétons
- Éclairage des milieux de vie, des places et des placettes



Éclairage

**RECOMMANDATIONS ET
BALISES D'AMÉNAGEMENT**

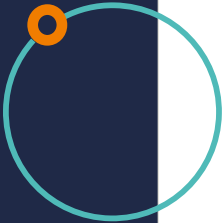
- Intégrer un système de gestion de l'éclairage afin de permettre le contrôle des plages d'opération, de la luminosité et de favoriser l'efficacité énergétique
- Définir une famille de luminaires qui contribuera à l'identité architecturale du site et des espaces, tout en répondant aux besoins fonctionnels
- Favoriser, lorsque possible, l'utilisation de dispositifs d'éclairage à l'énergie solaire
- Privilégier les luminaires conçus pour limiter la pollution lumineuse (type « Dark Sky »)
- Privilégier l'installation de sources lumineuses à température de couleur chaude afin d'améliorer le confort visuel des usagers et de réduire l'impact de l'éclairage sur la faune



Signalétique

Le Plan maître propose la mise en place d'une signalétique claire et hiérarchisée selon les différents usages sur l'ensemble du campus. La signalétique aux entrées doit refléter et diffuser l'identité du CCNB aux visiteurs. À l'intérieur du campus, la signalisation adoptée doit permettre aux usagers de s'orienter aisément entre les différents secteurs du site.

La signalisation doit être également pensée selon les différents modes de transport. Ainsi, la signalisation le long des voies de circulation ne doit pas se déployer à la même échelle que celle dans les milieux de vie, adaptée à l'échelle humaine.



Signalétique

RECOMMANDATIONS ET BALISES
D'AMÉNAGEMENT

- Produire une étude détaillée afin de mettre en place une signalétique globale, cohérente et uniformisée sur le site
- Développer une identité graphique uniforme pour l'ensemble de la signalétique du site
- Marquer les entrées principales par l'aménagement d'une stèle identitaire et des panneaux directionnels
- Marquer le point central de redistribution avec une signalétique pointant les différentes composantes du campus
- Marquer les endroits stratégiques du campus (débarcadère, entrées)

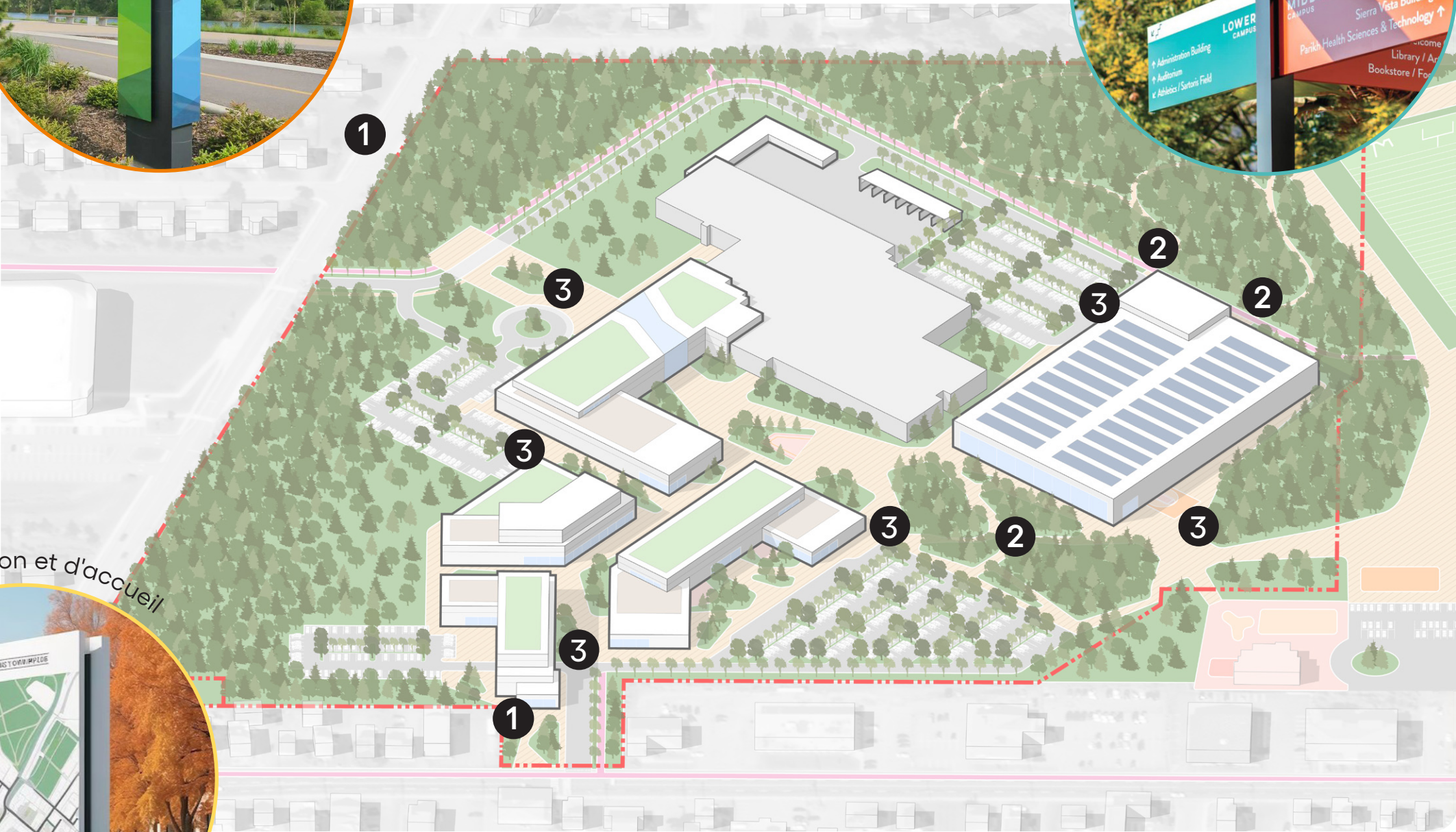
Signalétique d'entrée



Signalétique d'orientation interne



Signalétique d'orientation et d'accueil



04
Mise en œuvre

Di

La mise en œuvre du Plan maître d'aménagement repose sur une série de mécanismes et de stratégies permettant d'assurer une réalisation progressive, flexible et cohérente des interventions proposées. Ce chapitre présente les principaux outils, les processus décisionnels ainsi que les partenariats nécessaires pour concrétiser efficacement la vision et les principes établis par le plan. L'approche retenue vise à faciliter une transition harmonieuse vers le campus souhaité, en tenant compte des contraintes pratiques, financières et partenariales qui orienteront son développement.

Un plan flexible et évolutif

Le Plan maître d'aménagement du campus du CCNB de Dieppe constitue un cadre décisionnel souple qui permettra au Collège de s'adapter aux besoins émergents et de saisir les opportunités sur un horizon minimal de 30 ans. Bien que ce plan définisse une vision claire et des principes d'aménagement robustes pour orienter les développements futurs, les interventions concrètes proposées doivent demeurer adaptables afin de répondre aux évolutions des contextes et des enjeux au fil du temps.

La priorisation des interventions sera ainsi appelée à évoluer continuellement, selon une diversité de facteurs, notamment :

- La disponibilité de financement public ou privé pour réaliser les projets;
- Les échéanciers liés à la coordination avec les partenaires externes;
- L'évolution des besoins exprimés par les communautés et partenaires desservis par le CCNB de Dieppe.

La mise en œuvre du Plan maître privilégiera une approche progressive et intégrée plutôt qu'une réalisation par phases rigides. Cette approche en continu permettra à la communauté collégiale de s'adapter progressivement aux transformations de l'environnement bâti, facilitant ainsi une transition harmonieuse et cohérente tout au long du processus.

Mécanismes de mise en œuvre

Directives et outils à développer

Le Plan maître d'aménagement constitue le principal cadre d'orientation pour guider toutes les décisions relatives au développement du campus. Chaque projet proposé doit être évalué à la lumière des recommandations, des balises d'aménagement et des principes établis par le Plan maître. Ainsi, toute nouvelle opportunité devra faire l'objet d'une décision éclairée et cohérente avec ce cadre stratégique.

Les projets d'aménagement devront considérer non seulement l'ouvrage lui-même, mais également le contexte dans lequel il s'insère. Plus précisément, tout nouveau bâtiment devra intégrer un plan détaillé pour l'aménagement des espaces extérieurs adjacents en portant une attention particulière aux accès et à la circulation environnante. Ces interventions doivent également saisir l'occasion de développer progressivement des segments du réseau dédié au transport actif sur le campus. Aucun projet ne devrait être approuvé sans avoir, en amont, prévu l'aménagement des espaces publics connexes.

Notons ici que la nature des projets et leur portée peuvent varier grandement. Certains projets pourraient être qualifiés de majeurs, comme dans le cas de la conception et de la construction de nouveaux pavillons ou centres récréatifs. Ces projets sont complexes et impliquent de multiples parties prenantes internes et externes. D'autres projets peuvent être d'envergure plus modeste et impliquer seulement quelques acteurs internes, comme l'aménagement d'un nouvel espace pique-nique extérieur ou des interventions en lien avec la mise en valeur d'espaces naturels sur le site. Tous les projets peuvent avoir un impact cumulatif, peu importe l'importance.

Afin d'assurer une application efficace du Plan maître d'aménagement, des mécanismes de gouvernance clairs doivent être mis en place. Les trois sous-sections suivantes précisent les principaux moyens retenus pour encadrer la prise de décisions et le développement concret des projets. Ces mécanismes visent à garantir la cohérence et la qualité des aménagements réalisés sur le campus, tout en assurant une gestion rigoureuse des interventions proposées.

Le Comité d'évaluation du Plan maître d'aménagement

Afin d'assurer la conformité des projets au Plan maître, un Comité d'évaluation du Plan maître d'aménagement (ci-après nommé « le Comité ») devrait être mis en place pour encadrer les prises de décisions relatives aux projets d'aménagement.

À titre de comité consultatif, le Comité sera chargé d'examiner tous les projets d'aménagement proposés, majeurs ou non, afin d'évaluer leur conformité aux principes et aux balises définis dans le Plan maître d'aménagement. À la suite de cette évaluation, le Comité remettra un avis détaillé au Conseil de direction, précisant le niveau de conformité du projet, en s'appuyant explicitement sur les balises établies dans les documents complémentaires pertinents.

Tout écart par rapport aux principes directeurs et aux balises d'aménagement devrait être clairement indiqué dans l'avis transmis. La responsabilité finale de l'approbation et de la mise en œuvre des projets majeurs demeure sous l'autorité du Conseil de direction du CCNB, éclairée par les recommandations émises par le Comité.

Partenariats et stratégies de mutualisation

La mise en œuvre du Plan maître d'aménagement s'appuiera fortement sur la création de partenariats stratégiques, que ce soit pour le financement, la gestion ou l'occupation et l'animation des infrastructures telles que les nouveaux bâtiments ou les installations sportives et communautaires. Dès le lancement de chaque projet, il sera essentiel d'identifier précisément les partenaires potentiels et de les impliquer activement afin de définir clairement leur rôle, leurs responsabilités et les bénéfices mutuels attendus.

Certains projets seront conçus spécifiquement pour répondre aux besoins propres de partenaires externes, tels que la municipalité ou des organismes communautaires locaux. Toutefois, chaque partenariat devra aussi constituer une opportunité stratégique pour le CCNB. À titre d'exemple, des lieux conçus pour répondre aux besoins d'activités communautaires principalement utilisés en soirée ou la fin de semaine pourront être configurés de manière à offrir des espaces pédagogiques ou de collaboration pour la communauté étudiante et le personnel du CCNB pendant les heures ouvrables. Cette utilisation partagée permettra non seulement d'optimiser l'exploitation des infrastructures, mais aussi de créer des synergies concrètes entre le CCNB et les collectivités qu'il dessert.

Enfin, ces partenariats, au-delà des bénéfices opérationnels, permettront de renforcer la visibilité du CCNB dans la région, de développer des relations durables avec différents acteurs socioéconomiques et de positionner le campus comme un lieu d'échange, d'innovation et de collaboration ancré dans sa communauté.

Le développement des capacités internes de réalisation

Plusieurs services du CCNB seront fortement interpellés dans la mise en œuvre du Plan maître. Que ce soit par la réalisation de projets d'aménagements transitoires de plus petite envergure ou par la mise en œuvre de processus de développement de projets majeurs, le CCNB devra prévoir les ressources internes requises pour saisir l'ensemble des opportunités que représente le Plan maître.

Notons particulièrement l'importance de prévoir des ressources dédiées à la coordination de certains projets au sein de l'équipe Infrastructures et opérations campus. Même si le CCNB ne se retrouve pas dans une situation où il est maître d'œuvre du projet, un effort important de coordination sera requis afin d'assurer, d'une part, la conformité du projet avec les intentions du Plan maître et, d'autre part, afin de saisir les opportunités d'intégration d'initiatives innovantes d'apprentissage à même les projets.

Il en va de même pour des intervenants clés du processus, comme INNOV et les responsables de programmes ou d'écoles susceptibles d'être impliqués. Le processus de développement de projets majeurs place ces acteurs au cœur de la démarche afin d'assurer que toutes les opportunités de maillage en matière d'innovation soient pleinement saisies. Cette implication nécessite, bien évidemment, une attention soutenue, de manière à incarner les valeurs portées par le Plan maître.

Processus de développement de projets majeurs

Le processus suivant définit clairement les principales étapes à suivre pour concrétiser les projets majeurs issus du Plan maître d'aménagement du campus. L'approche proposée s'appuie sur la formation de sous-comités interdisciplinaires adaptés aux spécificités de chaque projet afin de favoriser la prise en compte de la multitude de besoins communautaires et l'intégration du savoir-faire du CCNB en matière d'innovation, et ce, dès le démarrage du projet.

1. Établissement de partenariats stratégiques

Dès les premières étapes, le sous-comité a pour mandat de cibler et établir des partenariats avec des organismes pertinents. Dans certains cas, ces partenariats viseront principalement à faciliter le financement, la prise en charge de la réalisation du projet et/ou la gestion future de l'actif. Dans d'autres cas, ces partenaires stratégiques seront impliqués dans sa conception ou son animation, afin d'assurer que le projet puisse refléter les valeurs de l'innovation et de l'apprentissage expérientiel.

2. Définition de la gouvernance du projet

En collaboration avec les partenaires du projet, une structure de gouvernance claire pour la planification et la réalisation doit être établie. Celle-ci doit, d'une part, désigner explicitement l'organisme responsable de la gestion du développement et de la réalisation de l'aménagement. D'autre part, la structure de gouvernance doit prévoir le partage de responsabilités après la mise en service du projet, notamment au chapitre du partage des espaces au profit des programmes éducatifs du CCNB.

3. Formation d'un sous-comité interdisciplinaire

Pour chaque projet identifié, créer un sous-comité regroupant des membres aux expertises variées et pertinentes. Par exemple, pour le développement d'un complexe sportif, inclure des entraîneurs, athlètes ou joueurs experts. Ces sous-comités pourraient être dirigés par un membre du Comité d'évaluation du Plan maître d'aménagement et devraient inclure, minimalement, des représentants issus d'INNOV ainsi que des écoles ou programmes susceptibles de pouvoir profiter de l'espace pour y intégrer des éléments d'apprentissage ou d'expérimentation. Ce sous-comité jouera un rôle de conseiller sur la portée du projet, sur l'identification des besoins et sur l'élaboration des plans.

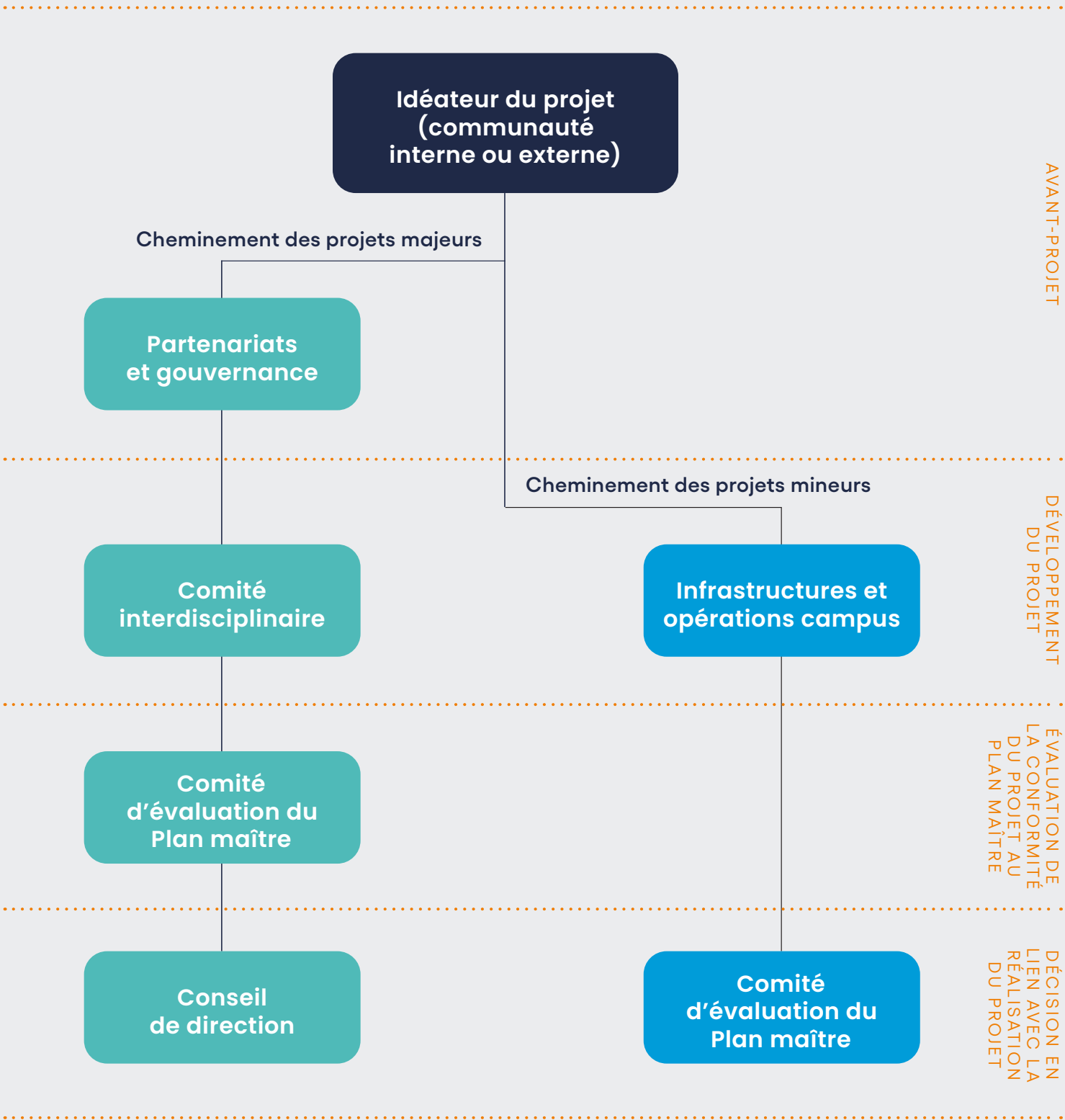
4. Définition des objectifs et standards du projet

Le sous-comité, en collaboration avec le gestionnaire de projet, doit définir clairement les objectifs, normes et critères spécifiques au projet, en cohérence avec les principes du Plan maître d'aménagement et en s'appuyant sur des données et études complémentaires qui peuvent actualiser le portrait des besoins de la communauté dans le temps.

5. Suivi, mise en œuvre et reddition de comptes

Le sous-comité supervise la réalisation du projet en assurant un suivi régulier des travaux. Il rend compte périodiquement de l'avancement au Comité d'évaluation du Plan maître et au Conseil de direction du CCNB. Il est entendu que le Conseil des gouverneurs approuve les projets majeurs par l'intermédiaire de l'approbation du budget en capital du CCNB.

Ce processus simple et structuré assure une mise en œuvre cohérente, efficace et collaborative des projets, en mobilisant l'expertise nécessaire et en consolidant des partenariats clés dès les premières étapes.



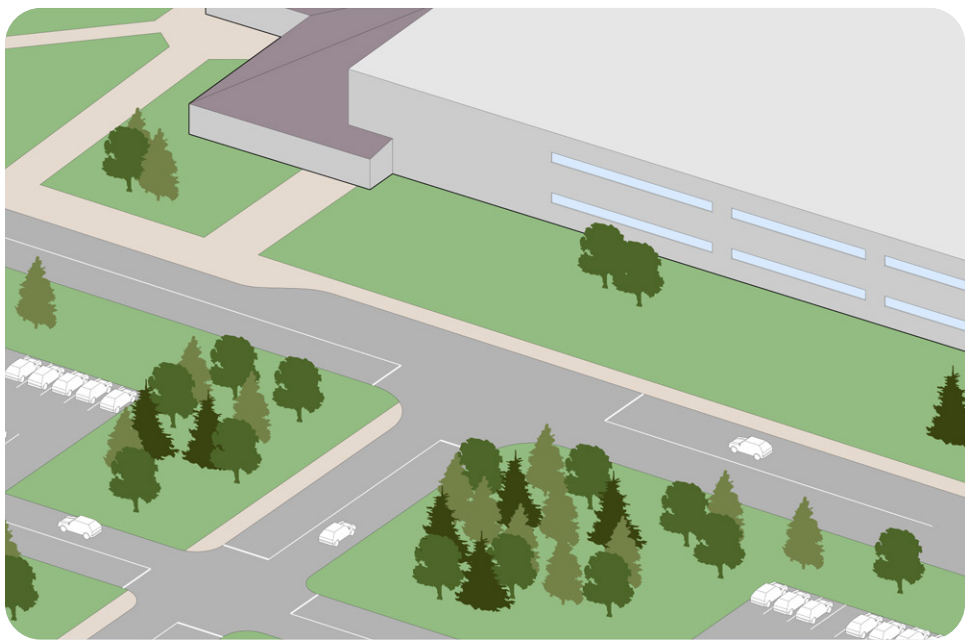
Stratégies d'aménagement transitoire

Piétonnisation du cœur du campus

La stratégie d'aménagement transitoire vise une mise en place progressive des infrastructures dédiées aux déplacements actifs sur le campus. En partant des sentiers existants, les nouveaux tronçons pour piétons et cyclistes seront intégrés graduellement aux aménagements extérieurs réalisés autour des bâtiments au fur et à mesure de leur construction. Des interventions transitoires telles que des marquages au sol pour délimiter temporairement des pistes cyclables permettront d'assurer la continuité du réseau durant la période transitoire. Ces aménagements pourront également inclure du mobilier urbain modulable, des bacs de végétation mobiles ainsi qu'une signalisation temporaire claire et informative pour guider les usagers dans les espaces en transformation.

En parallèle, à mesure que de nouveaux stationnements seront aménagés près des entrées du campus, certains tronçons de circulation interne pourront progressivement être fermés à la circulation automobile générale. Ces espaces libérés pourront être mis en valeur temporairement par des activités d'animation ponctuelles (marchés publics éphémères, événements culturels ou sportifs) afin de faciliter leur appropriation par la communauté collégiale, sans toutefois impliquer un réaménagement complet de l'espace public.

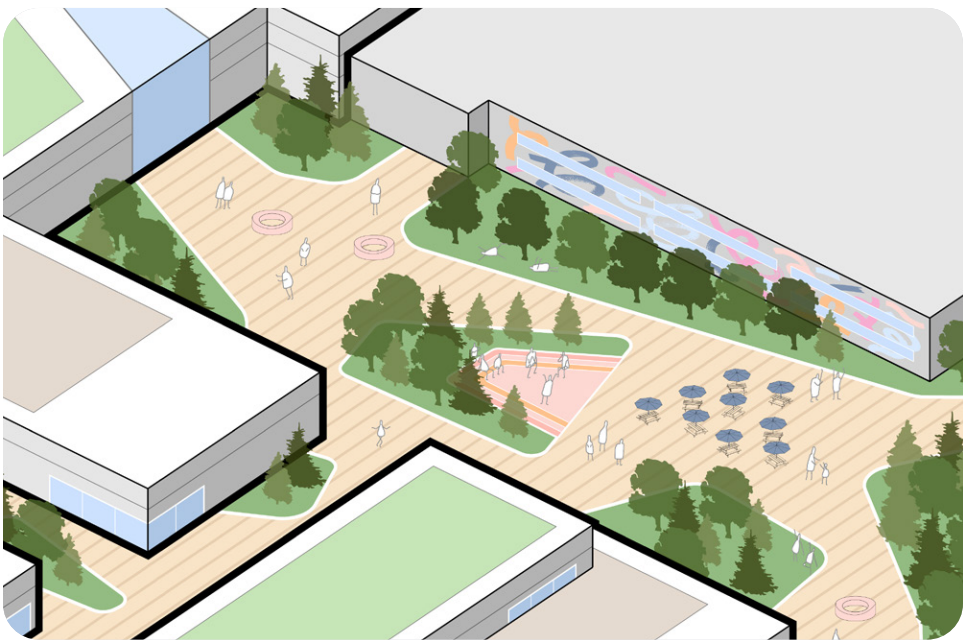
À terme, seuls les déplacements motorisés entre les entrées du site et les stationnements périphériques seront autorisés, tout en maintenant un accès limité pour les véhicules d'urgence ou d'entretien à travers le campus. Des réaménagements progressifs de l'espace vers un aménagement à l'échelle humaine par la conversion de certaines zones minéralisées en espaces verts et par le biais des autres interventions visant le confort et l'esthétique de l'espace permettront de compléter la transition vers la piétonnisation du cœur du campus. Cette approche graduelle, appuyée par un suivi régulier et une rétroaction des usagers, facilitera l'adaptation à la piétonnisation progressive du campus et assurera l'adéquation des aménagements avec les besoins réels des utilisateurs.



Aménagement existant



Aménagement transitoire



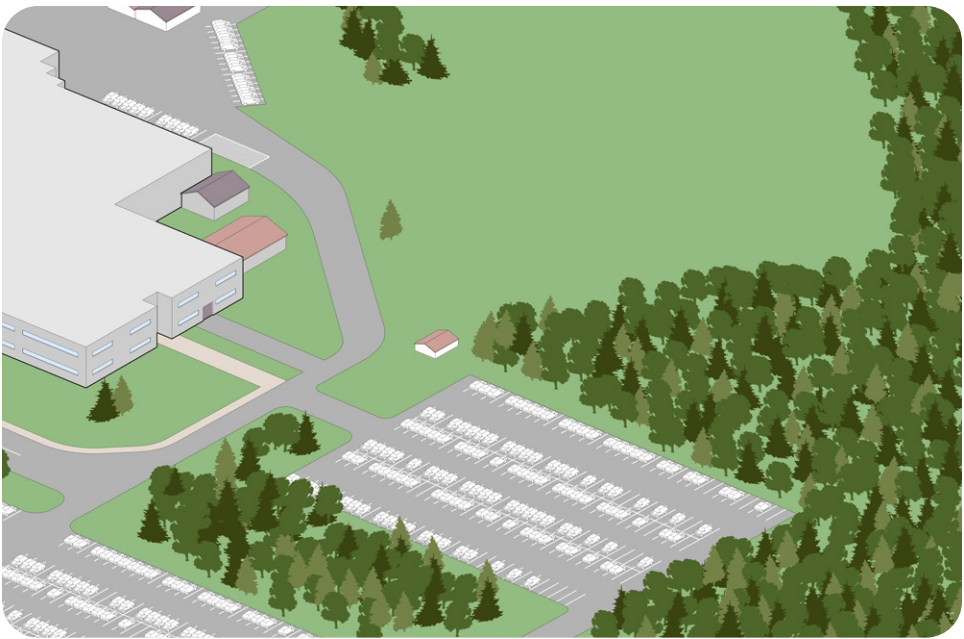
Aménagement à terme

Usages transitoires pour projets en développement

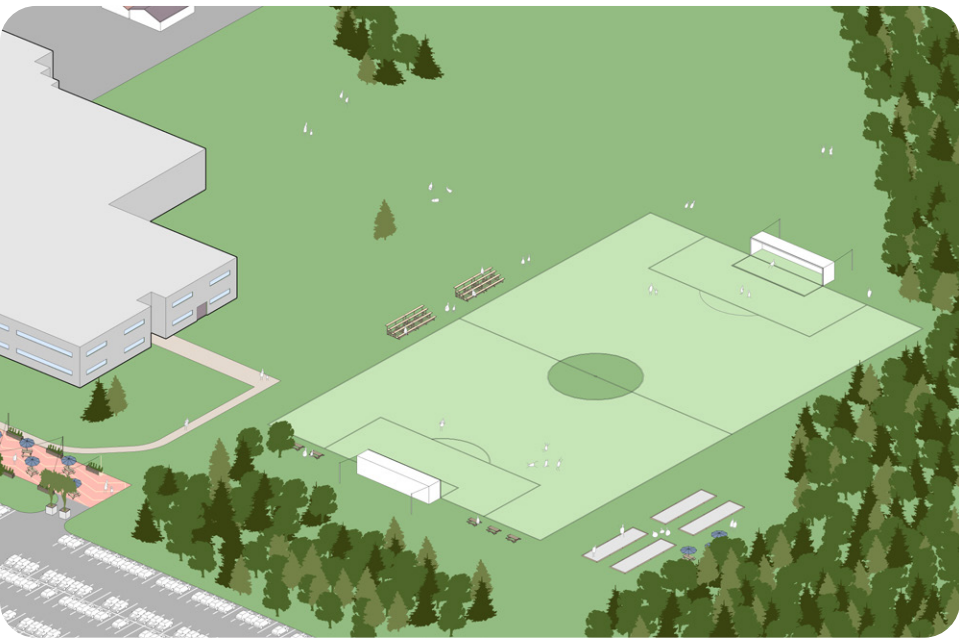
La réalisation progressive des nouveaux bâtiments et aménagements sur le campus impliquera inévitablement la démolition temporaire de certaines installations existantes telles que des stationnements, des plateaux sportifs ou des espaces pédagogiques. Afin d'assurer la continuité des services et de répondre aux besoins quotidiens des usagers, il sera essentiel d'identifier à l'avance des sites alternatifs permettant des usages temporaires pendant ces périodes transitoires. Ces aménagements temporaires devront être simples, fonctionnels, sécuritaires et clairement identifiés comme provisoires.

Pour favoriser l'acceptabilité des changements temporaires auprès des usagers, chaque intervention devra être accompagnée d'une signalétique adéquate et d'une campagne d'information proactive expliquant clairement les raisons de ces transformations, leur durée approximative et la nature temporaire des solutions proposées. Cette approche assurera une transition harmonieuse tout en limitant les inconvénients liés aux travaux en cours sur le campus.

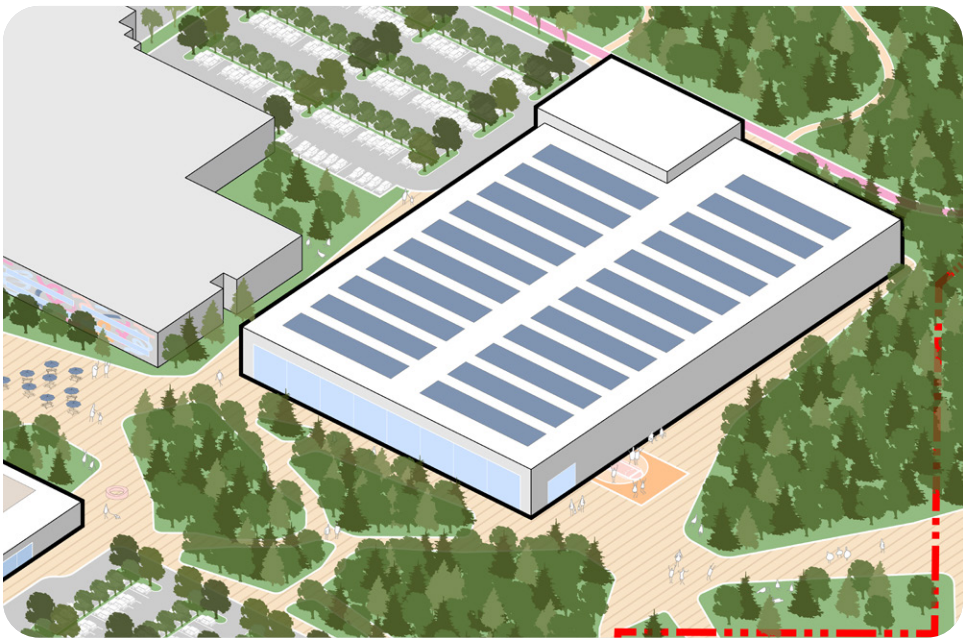
Ces stratégies offrent une excellente occasion de soutenir l'animation et la vitalité du campus durant les périodes de transformation. Selon les espaces disponibles, des usages adaptés pourront être temporairement implantés pour maintenir une vie étudiante active et dynamique. Par exemple, une surface plane disponible pourrait accueillir provisoirement un terrain de soccer extérieur à coûts raisonnables, même si son emplacement définitif devait être différent à moyen ou long terme. Certains bâtiments existants pourront également recevoir des usages flexibles, comme des espaces pour la mise en valeur artistique ou culturel, des locaux polyvalents pour les clubs communautaires ou encore des lieux de rencontres informelles. Ces initiatives contribueront à maintenir une animation continue et diversifiée sur l'ensemble du campus, tout en priorisant la sécurité et le bien-être des usagers.



Aménagement existant



Aménagement transitoire



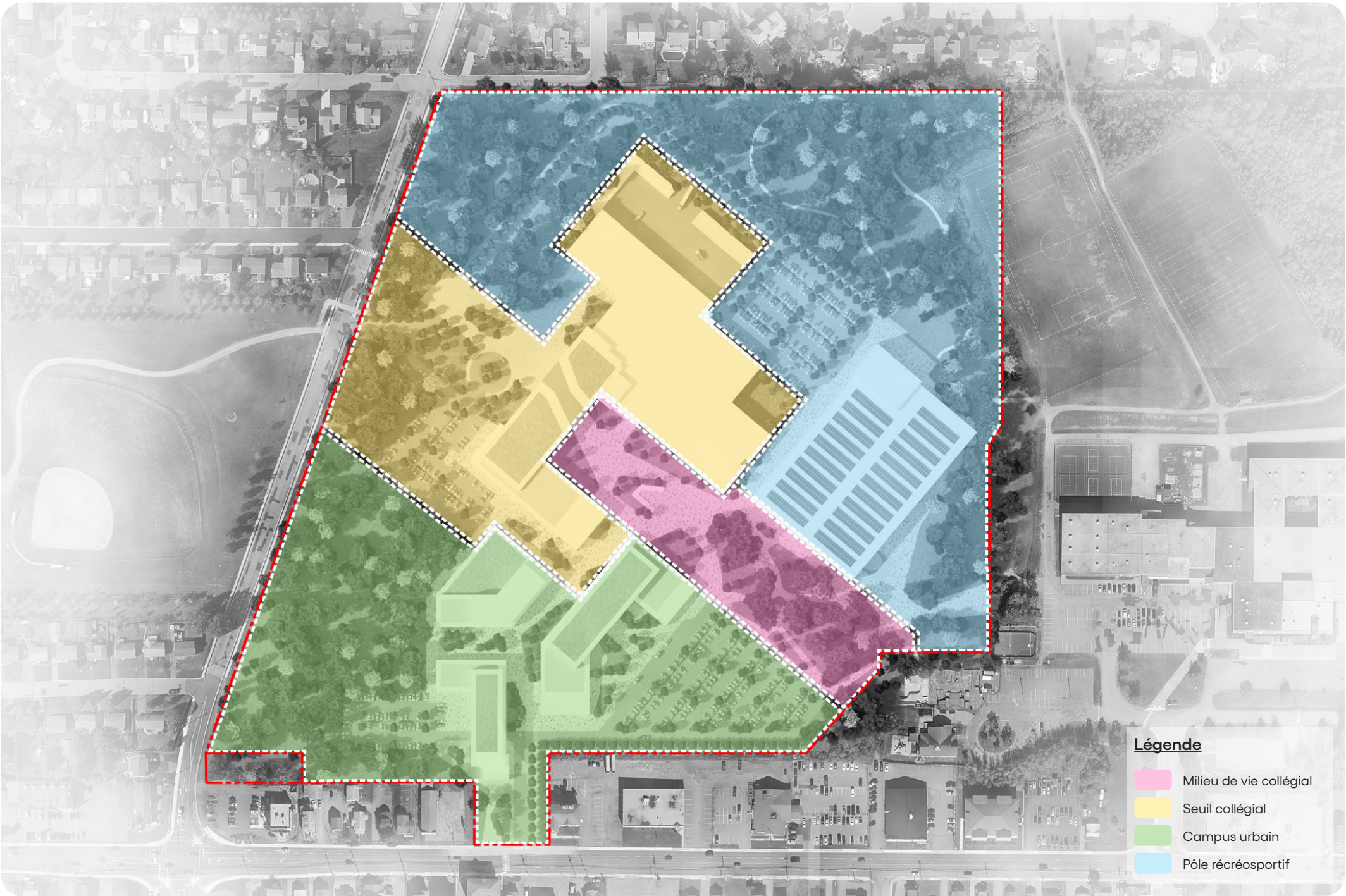
Aménagement à terme

Stratégie de réalisation détaillée

La stratégie de réalisation détaillée constitue la structure opérationnelle sur laquelle s'appuie la mise en œuvre concrète du Plan maître d'aménagement. Elle segmente la réalisation du plan en différentes zones de projet afin d'y cibler des interventions spécifiques, en complément des actions plus générales applicables à l'ensemble du site. Chacune des zones d'intervention peut être traitée de manière indépendante des autres afin de permettre une flexibilité dans l'horizon de réalisation de chacun des projets. Présentée sous forme de tableau, cette stratégie précise, pour chaque action, les acteurs responsables ainsi qu'une séquence de réalisation pour chacune des zones suivantes :

- Interventions générales à réaliser à travers le campus
- Zone de projet du milieu de vie collégial
- Zone de projet du seuil collégial
- Zone de projet du campus urbain
- Zone de projet du pôle récréosportif

Zones de projet



Interventions générales à réaliser à travers le campus

INTERVENTIONS		TYPE	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
A	Développer une identité graphique cohérente pour l'ensemble de la signalétique du campus et en assurer l'implantation graduelle.		CONSEIL EXTERNE EN SIGNALÉTIQUE ET IMAGE DE MARQUE	∞
B	Élaborer un plan de gestion des eaux pluviales détaillé s'appuyant sur les propositions d'infrastructures vertes du Plan maître, incluant une stratégie de surveillance permettant de faire le suivi quant à l'efficacité des interventions.		SPÉCIALISTE EN GÉNIE CIVIL, INNOV	
C	Valider les marges de recul à respecter du ruisseau et déposer une demande de permis au ministère de l'Environnement et du Changement climatique pour l'empiétement dans la bande riveraine des voies de circulation et des stationnements projetés.		BIOLOGISTE, SPÉCIALISTE EN GÉNIE CIVIL, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET GOUVERNEMENTS LOCAUX	
D	Aménager des repères identitaires aux principales entrées du campus afin de faciliter l'orientation des usagers dès leur arrivée et renforcer l'identité distinctive du lieu.		GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	
E	Planifier et identifier clairement les accès piétonniers à chacune des entrées du campus.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	
F	Mettre en place une stratégie d'aménagement temporaire pour les sentiers destinés à la mobilité active (ex: marquage au sol) afin d'accompagner progressivement l'implantation des infrastructures permanentes.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	
G	Créer des zones extérieures de détente et de pique-nique réparties stratégiquement à travers le campus.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	

Légende

Type d'intervention

- Étude
- Travaux préparatoires
- Travaux d'aménagement

Échéancier

- ∞

En continu
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Très long terme

Zone de projet du milieu de vie collégial

INTERVENTIONS		TYPE	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
A	Former un sous-comité interdisciplinaire et établir des partenariats stratégiques pour assurer la réalisation optimale de cette zone.		ASSOCIATION ÉTUDIANTE, VILLE DE DIEPPE (URBANISME ET SPORTS/ LOISIRS), CENTRE UNIPLEX, ÉCOLE MATHIEU-MARTIN, INNOV, PERSONNEL ENSEIGNANT	
B	Élaborer une politique encadrant l’acquisition, l’aliénation et la mise en valeur des œuvres d’art extérieures.		SPÉCIALISTE EN ART PUBLIC, ASSOCIATION ÉTUDIANTE, CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE DE DIEPPE	
C	Élaborer et déployer une stratégie de conservation, de mise en valeur et d’agrandissement du boisé à Bernard afin de renforcer ses fonctions écologiques, éducatives et récréatives.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, SPÉCIALISTE EN GÉNIE FORESTIER, PERSONNEL ENSEIGNANT	
D	Planifier et aménager un amphithéâtre extérieur pour accueillir des événements culturels, éducatifs et communautaires sur le campus.		ARCHITECTE, ARCHITECTE PAYSAGISTE, SPÉCIALISTE EN GÉNIE CIVIL, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	
E	Mettre en place un programme structuré de réservation et de location de l’amphithéâtre extérieur afin d’en optimiser l’utilisation et de répondre aux besoins du CCNB et des communautés et institutions de Dieppe.		SERVICE DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU CCNB, VILLE DE DIEPPE, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD	

Légende

Type d’intervention

- Étude
- Travaux préparatoires
- Travaux d’aménagement

Échéancier

- En continu
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Très long terme

Zone de projet du seuil collégial

INTERVENTIONS		TYPE	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
A	Former un sous-comité interdisciplinaire et développer des partenariats stratégiques afin d’assurer une réalisation optimale de cette zone.		ASSOCIATION ÉTUDIANTE, PERSONNEL ENSEIGNANT DU CCNB, INNOV, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD	
B	Effectuer des travaux d’amélioration de l’espace d’entreposage intérieur et couvert.		ARCHITECTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	
C	Étudier la possibilité d’interrompre la circulation de transit devant le bâtiment principal et d’y installer des aménagements transitoires visant à offrir un milieu de vie extérieur à la communauté.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, ASSOCIATION ÉTUDIANTE, OPÉRATEUR DE LA CAFÉTÉRIA, PERSONNEL ENSEIGNANT	
D	Réaliser une étude pour déterminer les besoins en espaces intérieurs de l’atrium et du bâtiment d’expansion académique afin de transmettre à l’architecte des demandes précises répondant aux besoins évolutifs du CCNB.		PERSONNEL ENSEIGNANT, INNOV, INSTITUTIONS ACADÉMIQUES DE LA RÉGION, CONSEIL EXTERNE EN PROCESSUS DE PLANIFICATION COLLABORATIVE	
E	Établir des partenariats stratégiques avec des entreprises du Nouveau-Brunswick intéressées à tester des matériaux ou des technologies en développement pouvant être intégrés aux aménagements prévus (matériaux de construction, production énergétique, dispositifs de surveillance, etc.).		INNOV	
F	Aménager l’entrée, le débarcadère, les voies d’accès et le stationnement en direction de la rue du Collège.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION, CONSEIL EXTERNE EN MOBILITÉ, ENTREPRISE DE VOITURES MUTUALISÉES	
G	Mandater une équipe de professionnels pour concevoir et superviser la réalisation de l’atrium ainsi que du bâtiment dédié à l’expansion académique du CCNB.		ARCHITECTE, INGÉNIEURS, ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	
H	Réaliser des travaux d’amélioration du bâtiment principal existant afin de moderniser les espaces et optimiser les performances de l’édifice en cohérence avec la vision du Plan maître.		ARCHITECTE, INGÉNIEURS, ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	

Légende

Type d’intervention

- Étude
- Travaux préparatoires
- Travaux d’aménagement

Échéancier

- En continu
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Très long terme

Zone de projet du campus urbain

INTERVENTIONS		TYPE	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
A	Former un sous-comité interdisciplinaire et développer des partenariats stratégiques afin d’assurer une réalisation optimale de cette zone.		VILLE DE DIEPPE (URBANISME), DÉVELOPPEUR(S) IMMOBILIER(S), INNOV, UNIVERSITÉ DE MONCTON, EXPANSION DIEPPE	
B	Élaborer et mettre en œuvre un plan de plantation afin de revégétaliser les zones dégagées dans le triangle délimité par la rue du Collège, la rue Champlain et les futurs bâtiments à usages mixtes.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, SPÉCIALISTE EN GÉNIE FORESTIER, PERSONNEL ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN FORESTERIE ET ÉCOLOGIE URBAINE	
C	Aménager une placette urbaine soulignant l’entrée du campus depuis la rue Champlain.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	
D	Délimiter clairement les zones d’intervention associées à chacun des futurs bâtiments, incluant les espaces du domaine public qui lui sont associés (stationnements, portion de l’aménagement de la rue piétonne, etc.).		ARCHITECTE PAYSAGISTE, SPÉCIALISTE EN DESIGN URBAIN	
E	Établir un ou plusieurs partenariats avec un ou des développeur(s) partageant les valeurs du CCNB pour réaliser de nouveaux bâtiments mixtes sur le campus pouvant intégrer des résidences étudiantes, des usages connexes à la programmation académique, des usages communautaires ou encore des hubs d’innovation. Prioriser le bâtiment adjacent à l’esplanade centrale, suivi de celui à proximité immédiate de l’entrée du campus sur la rue Champlain.		DÉVELOPPEUR(S) IMMOBILIER(S)	
F	Aménager un stationnement écoresponsable près de l’entrée du campus, en parallèle à la construction des nouveaux bâtiments mixtes afin de limiter les déplacements véhiculaires au cœur du campus.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION, CONSEIL EXTERNE EN MOBILITÉ, ENTREPRISE DE VOITURES MUTUALISÉES	
G	Réaliser des aménagements paysagers autour des nouveaux bâtiments afin d’inciter les usagers à profiter pleinement des espaces extérieurs.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, GESTIONNAIRE DE PROJET EN CONSTRUCTION	

Légende

Type d’intervention

- Étude
- Travaux préparatoires
- Travaux d’aménagement

Échéancier

- En continu
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Très long terme

Zone de projet du pôle récréosportif

INTERVENTIONS		TYPE	PARTENAIRES	ÉCHÉANCE
A	Former un sous-comité interdisciplinaire et développer des partenariats stratégiques afin d’assurer une réalisation optimale de cette zone.		VILLE DE DIEPPE (SPORTS ET LOISIRS), CENTRE UNIPLEX, SOCCER CODIAC, ÉCOLE MATHIEU-MARTIN, MAISON DE JEUNES DE DIEPPE	
B	Élaborer et réaliser un plan de plantation et d’aménagement paysager respectant le concept établi pour ce secteur du campus afin de favoriser la création d’un écosystème sain, la renaturalisation de l’ancien terrain de soccer et l’aménagement de nouveaux sentiers récréatifs.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, SPÉCIALISTE EN GÉNIE FORESTIER, INNOV	
C	Délimiter clairement la zone d’intervention, incluant l’emplacement du futur bâtiment et les espaces adaptés aux aménagements sportifs temporaires.		ARCHITECTE PAYSAGISTE, SPÉCIALISTE EN DESIGN URBAIN	
D	Établir la gouvernance du projet ainsi que les rôles et responsabilités précis de chaque partenaire.		VILLE DE DIEPPE, CSR SUD-EST, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD, GOUVERNEMENT DU NOUVEAU- BRUNSWICK	
E	Élaborer un plan de mutualisation des stationnements afin d’établir la capacité en stationnement réellement requise pour accueillir le « soccerplex ».		CONSEIL EN MOBILITÉ, VILLE DE DIEPPE (URBANISME), CENTRE UNIPLEX, ÉCOLE MATHIEU-MARTIN	
F	Élaborer un plan d’action transitoire visant à assurer l’animation et renforcer la vocation sportive des espaces extérieurs par l’installation de plateaux sportifs temporaires.		VILLE DE DIEPPE (SPORTS ET LOISIRS), CENTRE UNIPLEX, SOCCER CODIAC, ÉCOLE MATHIEU-MARTIN, MAISON DE JEUNES DE DIEPPE	
G	Mandater une équipe de projet (architectes, paysagistes, etc.) pour concevoir le ou les bâtiments du « soccerplex » ainsi que leurs aménagements extérieurs.		VILLE DE DIEPPE	
H	Installer des dispositifs permettant le suivi régulier de la santé écologique du boisé et le contrôle de l’efficacité des systèmes de traitement des eaux de ruissellement.		SPÉCIALISTE EN GÉNIE FORESTIER, ARCHITECTE PAYSAGISTE, INNOV	

Légende

Type d’intervention

- Étude
- Travaux préparatoires
- Travaux d’aménagement

Échéancier

- En continu
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Très long terme

Conclusion

Le Plan maître suggère une vision novatrice et ambitieuse pour le futur du campus à Dieppe. La vision et les principes directeurs proposés à même le Plan maître feront vivre à tous les gens qui le fréquentent, autant internes qu’externes au CCNB, les valeurs de l’institution par le biais de l’aménagement. Il s’agit ici de créer un milieu de vie complet et convivial, à l’échelle humaine, qui favorise l’innovation, l’apprentissage et le bien-être des communautés.

La mise en œuvre du Plan maître constitue une occasion unique de valoriser les partenariats communautaires tout en modernisant les installations afin de répondre aux besoins en matière de recherche et d’enseignement de pointe. Les solutions proposées visent à assurer l’intégration des apprentissages à même les aménagements proposés, de manière à faire du site un laboratoire vivant en constante évolution.

D’ailleurs, le Plan a été développé en collaboration avec l’ensemble des parties prenantes qui contribuent à l’effervescence du CCNB, de près ou de loin. En effet, le déploiement d’une stratégie participative importante dès les premières étapes de conception a permis d’intégrer les aspirations d’un grand nombre d’intervenants dans le but de répondre au plus grand nombre de besoins. Le résultat de cette démarche est un Plan maître inclusif qui préconise des espaces ouverts et accueillants pour la communauté externe. Les stratégies d’aménagement proposées favorisent le maillage de liens entre le CCNB, ses partenaires actuels et futurs et les communautés locales.

Finalement, une stratégie de mise en œuvre flexible et évolutive permet d’envisager la transformation des lieux de manière réaliste et réalisable. Certaines interventions peuvent être portées à court terme tandis que d’autres seront certainement le fruit de partenariats stratégiques avec la communauté. Le Plan maître servira d’outil pour rallier l’ensemble des partenaires autour de ces projets structurants et pourrait permettre l’émergence de nouveaux projets ou partenariats dans le futur.

En somme, le Plan maître servira de guide afin d’assurer la cohérence des aménagements dans le temps et de favoriser la création d’un milieu de vie animé et convivial. Ce guide permettra non seulement de saisir les opportunités qui pourraient se présenter dans les années à venir, mais aussi d’en créer en incitant la participation de la communauté et des partenaires du CCNB. Par le biais des recommandations et des stratégies d’aménagement proposées, le CCNB pourra concrétiser sa vision d’avenir d’une institution novatrice, inclusive et flexible au service de sa communauté.

Bibliographie

BC2. (2024). Rapport de consultation - Plan maître - Campus de Dieppe, version finale.

Boisvert, Jean-François. (2024). Le CCNB souhaite construire de nouveaux logements sur trois de ses campus. <https://www.acadienouvelle.com/actualites/2024/09/05/le-ccnb-souhaite-construire-de-nouveaux-logements-sur-trois-de-ses-campus/>.

CCNB. (2022). Plan stratégique 2022-2027.

CCNB. (2024). Infographie - Vision d'avenir.

CCNB. (2024). Vision de l'avenir du CCNB. Présentation PowerPoint.

CCNB. (2024). Ensemble, on change de vies; Rapport RH 2024.

Codia Transpo. (n.d.). Trajets et horaires. <https://www.codiactranspo.ca/fr/moncton-transport/trajets-et-horaires>

Hawk Communications Inc. (2000). Dieppe; Un passé tourné vers le millénaire. <https://www.dieppe.ca/fr/explorer-et-samuser/histoire-et-patrimoine.aspx>

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor (2024). L'économie au Nouveau-Brunswick: le bilan de 2023. www.gnb.ca/.

Moncton Impact. (n.d.). Économie et secteurs. <https://monctonimpact.ca/fr/pourquoi-moncton/leconomie-et-les-secteurs/>.

Paquette, Stéphane. (2017). Dieppe propose un vaste complexe sportif de 4,5 M\$. <https://www.acadienouvelle.com/sports/2017/10/17/dieppe-propose-vaste-complexe-sportif-de-45-m/>.

Radio-Canada (2019). Première visite du centre UNIplex de Dieppe. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1405031/centre-uniplex-dieppe-sport-arena-centre-multifonctionnel-photos-visite#:~:text=Les%20travaux%20avancent%20bien%20%C3%A0,doit%20ouvrir%20en%20octobre%202020>

Radio-Canada (2018). 29 millions de dollars pour le complexe communautaire de Dieppe. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097947/financement--complexe-communautaire-dieppe-acadie-nouveau-brunswick?depuisRecherche=true>

Ville de Dieppe (2015). Plan directeur sur les parcs et sentiers. <https://www.dieppe.ca/fr/hotel-de-ville/plan-directeur-sur-les-parcs-et-sentiers.aspx>.

Ville de Dieppe (2018). Sommaire exécutif: Guide d'aménagement du centre-ville. <https://www.dieppe.ca/fr/explorer-et-samuser/resources/Guide-d'am%C3%A9nagement-du-centre-ville.pdf>

Ville de Dieppe. (2019). Carte de zonage interactive. <https://geo.dieppe.ca/portal/apps/webappviewer/index.html?id=5eb1679e49a245eb90dbacfbe7b143df>.

Ville de Dieppe. (2021). Arrêté Z-10, Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe. <https://www.dieppe.ca/fr/affaires-et-developpement/zonage.aspx>

Ville de Dieppe (2024). Stratégie de logement de Dieppe. <https://www.dieppe.ca/fr/nouvelles/dieppe-pr-sente-sa-strat-gie-de-logement.aspx>.

